

COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

RAPPORT D'ÉTAPE

**PRÉSENTÉ
AU MINISTRE D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION ET À LA JEUNESSE**

JUIN 1999

Table des matières

1	Introduction-----	5
2	Le mandat de la CUP : interprétation et exécution-----	5
2.1	Rappel du mandat de la CUP-----	5
2.2	Des attentes démesurées et sans rapport avec le mandat -----	6
2.3	Les principes de pertinence et de complémentarité -----	6
2.4	Quelle rationalisation? -----	9
2.5	Les « duplications » et les « dédoublements »-----	10
2.6	Un système soumis à de nombreux mécanismes régulateurs -----	11
2.7	Situation des travaux de la CUP dans une évolution-----	13
2.7.1	Avant les travaux de la CUP -----	13
2.7.2	Pendant les travaux de la CUP -----	13
2.7.3	Après les travaux de la CUP-----	15
3	Constats généraux -----	15
3.1	Une offre de programmes généralement conforme aux objectifs de qualité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité régionale-----	16
3.2	Des disciplines et des champs d'études fondamentaux en péril -----	16
3.3	Une décroissance récente des clientèles étudiantes qui cache des croissances importantes -----	18
3.4	La concertation interuniversitaire-----	18
3.5	Les ministères impliqués dans la formation supérieure-----	20
3.6	Inquiétudes de la CUP au sujet de la réduction du non-renouvellement du corps professoral -----	22
4	Conclusion-----	25
	Bibliographie -----	27
	Annexe I-----	29
	Annexe II-----	57
	Annexe III-----	67

1 Introduction

Le mandat de la Commission des universités sur les programmes lui fait une obligation de faire périodiquement « un rapport public sur ses activités et sur les résultats obtenus ».

C'est ainsi qu'en juin 1998, elle adressait à la ministre de l'Éducation un premier rapport après avoir complété environ le tiers de sa tâche.

Deux ans après sa création, la Commission a maintenant complété les deux tiers de ses travaux. Vingt-trois sous-commissions avaient été prévues. Or, quatorze rapports ont été approuvés, dont un rapport d'étape. Douze rapports ont été publiés et deux autres le seront sous peu. Par ailleurs, neuf autres sous-commissions sont à l'oeuvre et certaines d'entre elles sont très avancées dans leurs travaux. Le travail de l'ensemble des sous-commissions devrait être complété à la fin de la présente année.

La Commission se doit de faire un nouveau rapport public adressé au ministre de l'Éducation. À cette étape-ci du déroulement de ses travaux, elle est en mesure :

- de dresser un certain bilan de l'exécution de son mandat;
- de faire quelques constats généraux;
- de dégager un portrait provisoire de la situation des programmes par grand secteur (ce bilan provisoire est présenté en annexe I au présent rapport).

2 Le mandat de la CUP : interprétation et mise en oeuvre

2.1 Rappel du mandat de la CUP

On se souviendra que la création de la Commission des universités sur les programmes avait été confirmée dans une lettre de la ministre de l'Éducation de l'époque, madame Pauline Marois, alors qu'elle répondait à monsieur Pierre Reid, président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. Dans cette lettre du 6 novembre 1996, madame Marois, en accueillant positivement les suites données par la Conférence des recteurs aux États généraux sur l'Éducation, n'en était pas moins explicite sur ses attentes par rapport aux travaux de cette commission multipartite. Elle exprimait son expectative en visant surtout l'offre des programmes qui devait, selon ses termes, « mieux servir nos impératifs communs de qualité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité régionale ».

Par la suite, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec établissait le mandat de la Commission dans les termes suivants : « **Dans le respect du principe fondamental de la responsabilité des établissements en matière de formation, la Commission des universités sur les programmes (CUP) a pour mandat d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes d'études universitaires¹** ».

La Commission exposait, dès le mois d'avril 1997, dans un Document de référence², les principes qui prévaudraient dans l'exercice de son mandat et dans l'examen de l'offre des programmes universitaires au Québec, dans tous les secteurs, de même que la méthodologie à la base des travaux des sous-commissions sectorielles constituées à cette fin.

¹ Texte émis par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, le 17 janvier 1997.

² Document de référence, p. 15.

2.2 Des attentes démesurées et sans rapport avec le mandat

On caricaturerait à peine l'opinion de certains observateurs du réseau universitaire en disant que, pour eux, la programmation universitaire se présente comme un tout incohérent qui s'est développé de manière anarchique, sans contrôle et sans règle, au gré de la « course aux clientèles » ou des appétits de développement de chacun des établissements. Il en résulterait de très nombreux doublonnages coûteux et peu favorables à l'atteinte de l'excellence.

À pareille perception correspondent des attentes. En contexte de restrictions budgétaires, il faudrait « mettre de l'ordre » et « faire le grand ménage » dans les universités et, pour ce faire, sabrer dans les programmes et forcer les établissements à se spécialiser. Certains s'attendaient donc à ce que la CUP se livre à une vaste entreprise d'élagage, sinon de démolition. Évidemment, ceux-là seront déçus.

Il convient de leur rappeler que le mandat de la Commission ne l'orientait pas du tout dans ce sens-là et qu'il comportait des balises très précises correspondant à une politique québécoise de l'enseignement supérieur que la Commission ne pouvait mettre en cause ou en péril. Pensons simplement au choix politique que le Québec a fait depuis plus de vingt-cinq ans de rendre l'enseignement supérieur accessible en région. Nous dirons d'ailleurs explicitement comment nous avons interprété notre mandat.

Par ailleurs, il convient de montrer que la perception sur laquelle se fonde le souhait d'un « grand ménage » ne correspond tout simplement pas à la réalité.

Après un examen attentif et sans précédent de plus des deux tiers des programmes universitaires, la Commission des universités sur les programmes croit pouvoir dire que la programmation universitaire au Québec n'a rien d'un tout incohérent et irrationnel. Nous y reviendrons dans nos constats généraux. De plus, l'idée que la programmation universitaire se serait développée sans contrôle est complètement fausse. À cet égard, le réseau universitaire est soumis à de nombreux mécanismes de régulation.

La CUP se situe elle-même parmi ces mécanismes. Mais elle se situe aussi dans le temps. Il y a eu, avant elle, de nombreux exercices de rationalisation. Dans le cours même de ses travaux, elle constate que les universités, inspirées par ses conclusions ou tout simplement contraintes par la réduction draconienne de leurs budgets, se livrent à des efforts de rationalisation sans précédent. Et, pour l'avenir, la CUP ose espérer que, par le sérieux des études et des analyses qu'ils comportent, ses rapports aideront les établissements, individuellement et collectivement, à faire des choix rationnels et à se développer de manière encore plus cohérente.

Mais revenons sur le mandat.

2.3 Les principes de pertinence et de complémentarité

« La Commission a pour mandat d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes d'études universitaires³ ».

³ Mandat de la CUP, CREPUQ, 17 janvier 1997.

Au cours de nos travaux depuis deux ans, nous sommes revenus à quelques reprises sur notre compréhension de ces deux principes. Il n'est pourtant pas superflu d'y revenir. Le principe de pertinence réfère à la mission générale des universités québécoises et à sa compréhension historique. L'université est un établissement d'enseignement supérieur de caractère public qui doit assurer la formation supérieure des personnes dans les multiples domaines des sciences humaines, des sciences physiques, des sciences de la vie, des sciences appliquées et des arts afin « d'assurer, [...] la transmission du patrimoine scientifique, culturel et spirituel de l'humanité⁴ ». En relation avec cette mission fondamentale de formation supérieure, l'université a pour vocation essentielle de créer le savoir et de contribuer ainsi à l'avancement de la connaissance.

Le principe évoque la qualité d'une programmation tout en reconnaissant à l'université la responsabilité académique d'établir le contenu de la programmation et les paramètres qui constituent son environnement comme l'assurance des ressources physiques, humaines et financières pour en dispenser les enseignements. La notion de « patrimoine académique de base » a été employée par la Ministre pour référer à un ensemble d'enseignements qualifiés de fondamentaux et qui doivent être inclus dans la formation de premier cycle dans la majorité des établissements universitaires sur l'ensemble du territoire québécois.

Avec cette référence à une compréhension sociale de la mission de l'université, la Ministre rejoignait un mouvement observé, dans les années 90, dans les pays industrialisés alors qu'on cherchait à concilier une fonction éducative avec une place actualisée de l'université dans la société. Au Québec, la considération d'un patrimoine académique pour assurer une répartition équitable sur le territoire d'une formation fondamentale et « l'accès à un plus grand nombre » a été un choix social à l'origine d'une réforme en profondeur de notre système d'enseignement supérieur, comme nous pouvons en prendre connaissance dans le Rapport Parent de 1964. Déjà dans ce rapport, on abordait notre système d'enseignement supérieur avec la préoccupation de mieux équilibrer l'offre de formation supérieure et de l'étendre sur l'ensemble du territoire québécois dans la perspective d'entretenir une complémentarité entre les universités existantes et la création de nouveaux établissements pour répondre à des besoins accrus de formation supérieure⁵. À l'idée de l'université véhiculée dans l'énoncé de mission, s'ajoutait un concept de réseau d'établissements, ou du moins, l'ébauche d'une conception intégrée avec des responsabilités réparties entre les institutions. La programmation universitaire devenait fonctionnelle et essentielle pour l'essor de la collectivité.

Force est de constater que le principe d'accessibilité dans ce contexte était un corollaire de la responsabilité de l'État de planifier l'articulation du système universitaire et de le déployer en fonction d'une formation supérieure de premier niveau, qui reconnaissait aux établissements existants leurs caractéristiques, tout en cherchant à construire dans la complémentarité une vision globale d'un système dans lequel chaque établissement avait un rôle à jouer.

Depuis ce rapport, qui était « un projet de réforme globale » ainsi qu'il a été reconnu, le système universitaire a été élargi et il s'est diversifié pour répondre à l'objectif de démocratisation de la formation supérieure. Le droit de l'individu à la scolarisation poussée s'accompagnait de l'obligation politique de l'État de rendre accessible l'enseignement supérieur⁶.

⁴ Document de référence, p. 15.

⁵ Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 3^e édition, mai 1965, tome 2, p. 210-220.

⁶ CSE, Rapport annuel 1987-1988 sur l'État et les besoins de l'éducation : « Le Rapport Parent vingt-cinq ans après ».

La conjoncture du système universitaire a été profondément modifiée par la suite lorsque la formation supérieure a été répartie sur deux niveaux de scolarisation, le collégial et l'universitaire. Puis, la création, en 1968, de l'Université du Québec et de ses constituantes a été un élément structurant de la politique d'accessibilité de l'État québécois en proposant une formation supérieure étalée sur l'ensemble de son territoire.

Nous nous devons de constater, trente ans plus tard, que cet ensemble d'établissements universitaires a connu une croissance si rapide et d'une telle envergure qu'il devient difficile de le percevoir dans sa globalité, comme une entité ou comme un système.

Dans un mémoire présenté à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, la CREPUQ évaluait la progression du nombre d'inscriptions au premier cycle, entre 1971 et 1994, à 154% alors qu'aux deuxième et troisième cycles, le nombre d'étudiants croissait de 204%⁷. Sur le plan de la recherche, la recherche subventionnée et commanditée a connu une augmentation de 190% de 1980-1981 à 1993-1994 passant de 118 M\$ (dollars constants de 1980) à 635 M\$⁸. Ceci démontre que « l'activité de recherche a suivi la croissance de l'activité d'enseignement » en maintenant associé le couple enseignement-recherche. Mais ces chiffres révèlent surtout que les établissements universitaires ont connu, au cours des décennies 70 et 80, un essor remarquable en réponse à une évolution accélérée des sciences et des technologies, à l'explosion des savoirs et surtout à la demande sociale.

L'expansion des différents campus universitaires dans les années 80 et 90 ne s'effectue pas sans soulever une interrogation sur l'ampleur de la mission universitaire dans ses multiples volets qui résultent de cette croissance⁹. C'est pourquoi nous affirmions, dans un premier temps, que la Commission comprenait la complémentarité « comme un moyen de soutenir la variété de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire¹⁰ » en tenant compte d'une dimension topographique dans l'offre de programmation et en articulant l'idée de « patrimoine académique de base » pour les disciplines fondamentales.

Tout en respectant les principaux postulats et les choix de société qui ont prévalu dans la réforme des années 60 et que nous retrouvons cités dans sa lettre du 6 novembre 1996, la Ministre insistait toutefois sur l'équité régionale, la vitalité des régions et sur le fait que « les programmes universitaires doivent être répartis de façon à pouvoir soutenir les atouts régionaux et le développement équilibré du Québec. Les travaux de votre Commission doivent pouvoir, en tout cela, aider à trouver la bonne mesure.¹¹ » Maintenant parvenus aux deux tiers de l'évolution de nos travaux, en conformité avec l'énoncé du Document de référence de 1997, nous avons articulé ce principe dans la perspective d'assurer une plus grande efficacité de l'offre de programmation en tenant compte de l'investissement du corps professoral, avec le souci de répondre aux besoins de la population étudiante et toujours en visant la qualité de la formation.

⁷ Mémoire de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, 12 août 1996, p. 4.

⁸ Pour la même période, l'indice des prix à la consommation est de 185,3% alors que la fluctuation du dollar est mise en rapport avec cet indice et de son pouvoir d'achat, ceci explique que le pourcentage soit de 190% entre 1980-1981 et 1993-1994 pour la recherche commanditée et subventionnée.

⁹ « Réactualiser la mission universitaire ». Document de réflexion 1 - Conseil supérieur de l'Éducation, mai 1994, p. 35.

¹⁰ Document de référence, p. 15.

¹¹ Lettre de la Ministre Marois au président de la CREPUQ, M. Pierre Reid, le 6 novembre 1996.

Nous soulignons que ces postulats rejoignent le projet de déclaration de principes défendus lors de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur dans le cadre de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, au mois d'octobre 1998 à Paris¹². Ceci engage notre démarche dans les pas d'un mouvement plus large « pour une renaissance de l'université » alors que nous sommes en quête d'une redéfinition de sa mission et de ses fonctions sociales.

En bref, la Commission ne pouvait pas traiter à la légère une programmation universitaire qui s'est développée en fonction de choix de société aussi fondamentaux que ceux de l'accessibilité de l'enseignement supérieur, même en région (avec tout ce que cela implique), en réponse à des besoins sociaux en croissance accélérée et en consonance avec un progrès de l'enseignement supérieur et de la recherche qui est un des plus éclatants succès de la société québécoise.

2.4 Quelle rationalisation?

On comprendra aisément, à la lumière de ce qui précède, que la Commission n'ait pas pu comprendre l'objectif de rationalisation de la programmation universitaire dans une perspective strictement budgétaire et qu'elle n'accepte pas que la seule voie de la rationalisation soit celle de l'élimination. S'il est vrai que « les compressions budgétaires forcent la restructuration¹³ », elles ne sont pas en elles-mêmes porteuses de rationalité. Il pourrait même arriver que les exigences d'une saine rationalisation appellent des correctifs aux effets pervers de ces restrictions.

En tout état de cause, ce n'est certainement pas une visée étroite de rationalisation purement budgétaire qui a inspiré la création de la CUP. Il convient ici de rappeler l'énoncé des objectifs précédant la définition du mandat de la Commission :

- *« assurer le maintien d'un système universitaire offrant des garanties de qualité, de diversité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité, notamment régionale;*
- *assurer le maintien d'un patrimoine académique de base pour les établissements à vocation générale. Derrière ce concept se profilent les notions de masse critique, de qualité et de viabilité des programmes;*
- *soutenir les efforts des établissements visant à rationaliser l'offre de programmes universitaires et engager de nouvelles initiatives;*
- *voir à ce que ces opérations répondent à des exigences académiques et scientifiques et non pas seulement à des considérations budgétaires;*
- *assurer la transparence et la visibilité de ces opérations et favoriser la participation de l'ensemble des membres de la communauté universitaire à leur réalisation;*
- *voir au respect de l'économie d'un système universitaire qui a fait ses preuves, et dont l'un des principaux fondements réside dans*

¹² Projet de déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle : vision et action, ONU pour l'éducation, la science et la culture, Paris, 9 octobre 1998.

¹³ Les États généraux sur l'Éducation 1995-1996, Rapport de synthèse des conférences régionales, MEQ, Québec, 1996, p.16.

l'autonomie des établissements en matière de programmes d'enseignement;

- *fournir une réponse adéquate aux attentes de l'État et de la population du Québec¹⁴ ».*

La lettre de novembre 1996 de la ministre de l'Éducation est de la même mouture. Elle adopte une perspective aussi large et on y chercherait en vain les traces d'une approche réductionniste de l'objectif de rationalisation.

C'est fort de cette compréhension de son mandat que la Commission s'est livrée à un examen attentif de la programmation universitaire, secteur par secteur, qu'elle a recensé les programmes, décrit l'évolution des clientèles, dégagé les taux de diplomation, présenté les caractéristiques du corps professoral, évalué l'importance des activités de recherche et de création, considéré l'insertion des diplômés dans le marché de l'emploi, examiné les efforts passés ou présents de rationalisation et de collaboration interuniversitaires et formulé des recommandations.

Ce faisant, la Commission croit avoir été fidèle à son mandat et respectueuse d'une évolution du système universitaire qui est loin de s'être faite dans l'anarchie et sans contrôle. Nous y reviendrons.

2.5 Les « duplications » et les « dédoublements »

Les mots qui reviennent le plus souvent lorsqu'on parle de rationalisation de la programmation universitaire sont ceux de « duplication » et de « dédoublement ». Les universités offriraient les mêmes programmes à trop d'exemplaires. Ce jugement appelle les remarques suivantes :

- Aux deuxième et troisième cycles, les programmes sont plus spécialisés et l'on y retrouve beaucoup moins de cette « duplication » qu'on décrie. La raison en est simple. Les cycles supérieurs reposent sur la recherche. Or, le système de la recherche, particulièrement celui de la recherche subventionnée, est très sélectif et « darwinien ». Cela amène les unités d'enseignement et de la recherche à concentrer leurs efforts dans les domaines où ils sont les meilleurs et à faire reposer sur la réputation des professeurs-chercheurs leurs axes de spécialisation. On pourrait donner ici une multitude d'exemples de cette spécialisation.
- Même au premier cycle, il y a une certaine forme de spécialisation et les programmes de plusieurs champs disciplinaires ne sont offerts que par un ou deux établissements (v.g. médecine vétérinaire, foresterie, agronomie, plusieurs sciences de la santé, etc.).
- Par ailleurs, il faut faire attention aux mots. Car une même appellation de programme peut renvoyer à des réalités très différentes. Pour nous en tenir à un exemple, le cas le plus manifeste est peut-être celui du baccalauréat en communication. À l'examen des programmes ainsi désignés, la Commission s'est rendue compte que leurs objectifs et leurs orientations variaient considérablement d'un établissement à l'autre.
- Il faut voir aussi que ce qu'on appelle la duplication comporte parfois des aspects très positifs notamment sur le plan de la diversité des approches et des orientations. On pense, par exemple, à la littérature qui est enseignée à l'Université de Montréal et à l'UQAM,

¹⁴ CREPUQ, 17 janvier 1997.

- mais suivant des voies et des approches différentes et complémentaires qui contribuent à une certaine richesse intellectuelle de la programmation universitaire.
- Mais surtout, force est de constater que la duplication qu'on décrit aujourd'hui a très souvent été voulue et recherchée comme quelque chose de souhaitable. Quand on a créé les constituantes de l'Université du Québec en région et qu'on les a invitées à répondre aux besoins de la population en offrant des programmes de formation des maîtres ou d'administration des affaires, par exemple, on ne s'attendait tout de même pas à ce que ces programmes diffèrent sensiblement des programmes offerts par les universités plus anciennes. Ce dont on aurait raison de s'inquiéter ici, ce n'est pas tant de la duplication que de son contraire. Si les programmes de baccalauréat en administration offerts à Chicoutimi, à Rimouski et à Trois-Rivières se démarquaient radicalement de ceux que dispensent les HEC, McGill ou Concordia, c'est là qu'il y aurait un vrai problème!
 - Ajoutons que l'élimination de la duplication n'entraîne pas forcément d'économie. Ainsi, lorsque les groupes d'étudiants par classe atteignent les nombres élevés qu'on connaît dans maints secteurs, il ne faut pas croire qu'on pourrait indéfiniment les augmenter sans provoquer des réactions de défense tout à fait justifiées et qui pourraient s'avérer extrêmement coûteuses. Pensons simplement aux effets de l'application dans les universités de la norme du nombre d'étudiants par classe qu'on retrouve dans les conventions collectives des cégeps.
 - Il faut donc aborder ce thème de la duplication avec prudence et circonspection, ceci dit sans nier qu'il puisse y avoir des dédoublements coûteux, improductifs ou irrationnels. À cet égard, la Commission s'inquiète davantage de la tendance observée depuis quelques années qui amène certains établissements universitaires à offrir des programmes « dans la cour du voisin », à quelques kilomètres d'un établissement universitaire qui offre déjà les mêmes programmes. S'il s'agissait d'offrir un programme que l'autre établissement n'offre pas, on n'y verrait pas de problème. Mais il s'agit souvent des mêmes programmes dans des domaines qui attirent de grandes clientèles. La Commission n'a pas cru qu'il était de son mandat d'analyser ce problème, mais elle ne croit pas non plus qu'elle puisse s'abstenir de le signaler.

2.6 Un système soumis à de nombreux mécanismes régulateurs

Nous l'avons dit, quand la CUP examine la pertinence et la complémentarité des programmes universitaires, elle ne se trouve pas en présence d'un tout incohérent qui se serait développé dans l'anarchie et sans contrôle. Au contraire, la naissance et la vie des programmes sont soumises à un ensemble impressionnant de mécanismes régulateurs.

Un programme universitaire est une entité complexe dont l'établissement conjugue des objectifs de formation avec un ensemble d'unités – cours de nature théorique et pratique, agencés au gré du fondement scientifique et qualifiant d'un domaine d'études avec ses ramifications dans un milieu scientifique ou professionnel¹⁵. Il est élaboré de manière concertée et en consultation avec les groupes concernés ou les ordres professionnels.

Un programme d'études universitaires s'articule en tenant compte des multiples composantes évoquées ci-haut et dans une dynamique entretenue avec les milieux que le futur diplômé doit

¹⁵ Cf. Dictionnaire actuel de l'Éducation, Librairie Larousse, 1988.

envisager comme lieu d'exercice d'une carrière, d'une profession, d'une fonction ou d'un art. Le programme d'études est donc une entité nodale de l'organisation universitaire.

Pour nous en tenir aux programmes dits « de grade ¹⁶ », il faut savoir qu'au Québec le programme universitaire doit franchir les étapes suivantes :

- Il doit d'abord faire l'objet d'un dossier d'élaboration comportant typiquement une analyse des besoins, un énoncé des objectifs, une description détaillée des activités pédagogiques, des prévisions de clientèles, une analyse des ressources requises pour sa mise en oeuvre et un examen de la place de ce programme dans le système universitaire.
- Il doit être examiné par diverses instances propres à chaque établissement à la lumière du plan stratégique institutionnel et être approuvé formellement par la plus haute instance académique.
- Il est ensuite soumis, pour une évaluation de qualité, au comité d'évaluation des projets de nouveaux programmes de la CREPUQ, lequel fait systématiquement appel à des experts externes.
- Successivement, il est transmis au ministère de l'Éducation pour évaluation de sa pertinence et de la pertinence de son financement.
- Dans le cas de la formation des maîtres, le programme doit faire l'objet d'une approbation par le Comité d'agrément des programmes de formation des enseignants (CAPFE).
- Pour les programmes visant à donner accès à l'exercice d'une profession au sens du Code des professions, cet accès est sujet à l'approbation du Conseil des ministres sur proposition de l'Office des professions du Québec.
- Le programme fait ensuite périodiquement l'objet d'une évaluation qui fait appel à des experts externes et qui comporte des enquêtes auprès des employeurs, des diplômés et des étudiants actuels.

C'est depuis le début des années 90 que toutes les universités, incitées par l'adoption d'une politique-cadre d'évaluation des programmes au mois de mars 1991 par la CREPUQ, soumettent l'offre de programmation, à l'interne des établissements, à un examen périodique. Cet exercice amène les responsables d'unités académiques à maîtriser un ensemble de données statistiques sur les effectifs étudiants et à envisager l'avenir de leur programmation dans tel ou tel domaine en considération des programmes existants et à la lumière d'avis de représentants des divers milieux scientifiques et professionnels.

- Ce n'est pas tout. Cette évaluation fait elle-même l'objet d'une évaluation. En effet, pour garantir la crédibilité de ces évaluations de programmes et pour s'assurer de l'application de sa politique-cadre en matière d'évaluation, la CREPUQ a créé une Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP), organisme totalement indépendant ayant pour mandat d'examiner les politiques et les pratiques d'évaluation de chaque établissement et de s'assurer de la qualité du processus mis en oeuvre pour réaliser les évaluations de programmes. On le voit, on est à cent lieues d'un processus anarchique. Et l'on n'a pas dit mot d'autres types de régulation

¹⁶ C'est-à-dire ceux qui conduisent au grade de bachelier, de maître ou de docteur.

dont certains sont assez implacables, tels, par exemple, le comportement des clientèles étudiantes ou encore la sélection des organismes subventionnaires qui joue un rôle indirect, mais parfois décisif, sur les programmes d'études avancées.

2.7 Situation des travaux de la CUP dans une évolution

2.7.1. Avant les travaux de la CUP

Par ailleurs, il ne faut pas s'imaginer que la CUP est la première entreprise de rationalisation de la programmation universitaire.

Avant elle, on peut dénombrer plusieurs opérations plus ou moins apparentées à celle-ci. Une de ces opérations (1973) avait pour but de doter le ministre de l'Éducation d'un plan quinquennal pour la période de 1976 à 1981, en préfigurant des tendances pour les années 1981 à 1986. Cette opération majeure s'est effectuée en concertation avec le Conseil des universités et les universités et a couvert plusieurs secteurs d'activités académiques : ce furent l'Opération sciences de la santé (OSS), l'Opération sciences appliquées (OSA) et l'Opération sciences fondamentales (OSF). Dans nos rapports, nous avons fait référence à ces documents d'analyse dont la méthodologie rejoignait en partie celle que nous avons empruntée¹⁷. Les objectifs de ces opérations visaient dans chacun des secteurs « à penser davantage, en fonction de priorités et de besoins à l'échelle du Québec, à formuler des objectifs communs de développement et à envisager des mécanismes de collaboration interinstitutionnelle afin que soit mieux orienté le dynamisme des individus et des institutions¹⁸ ».

Au début des années 80, le Conseil des universités a entrepris un certain nombre d'études sectorielles qui ont débouché sur des recommandations visant à faciliter une prise de décision « mieux ordonnée¹⁹ ».

Aucune de ces études antérieures n'a cependant pu s'appuyer sur des données aussi fiables et complètes que celles dont la CUP a pu bénéficier grâce notamment aux fichiers informatisés sur les clientèles étudiantes (RECU) et sur la recherche universitaire (SIRU).

2.7.2 Pendant les travaux de la CUP

Le processus de rationalisation de l'offre des programmes universitaires ne s'est pas arrêté dans les universités avec la création de la CUP et dans l'attente des résultats de ses travaux. Il s'est au contraire accéléré à un point tel que la situation décrite par plusieurs des sous-commissions ne correspondait déjà plus à la réalité au moment de la publication de leur rapport.

La plupart des établissements avaient d'ailleurs enclenché des processus de réforme, de révision ou de planification avant même la création de la Commission ou à peu près en même temps. Les compressions budgétaires qu'ont subies les universités ces dernières années ont été d'une telle ampleur qu'aucune ne pouvait se permettre l'immobilisme ou l'attentisme. À des degrés divers, toutes ces opérations abordent la question de l'offre des programmes et c'est en cela qu'elles nous intéressent ici. Il est évident que, depuis la création de la CUP, ces réflexions des universités sur

¹⁷ Planification sectorielle de l'enseignement, Direction générale de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation, mai 1973, p. 5.

¹⁸ *Ibidem.*

¹⁹ Le développement du secteur de l'ingénierie, Conseil des universités, 1992, annexe A, p. 5.

les programmes puisent à ses travaux et s'appuient sur ses constats et sur l'ensemble des données comparatives qu'elle a mises en lumière.

Dès l'automne 1994, l'Université de Montréal s'engageait dans un processus de planification qui devait mener à un « examen critique et à une transformation en profondeur des activités tant académiques qu'administratives ». La direction de l'Université a établi un cadre d'action et des balises permettant d'aligner un ensemble de stratégies afin de regrouper les actions de l'Université autour de la mission universitaire, de résoudre des problèmes financiers, d'assurer la qualité de la formation à tous les cycles et d'augmenter les revenus. Le plan d'action devait s'échelonner sur cinq ans. Depuis, trois départements ont été fermés : le département d'anatomie, le département de génie biomédical et le département de géologie.

L'Université McGill formait, à l'automne 1995, un groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles qui devait déposer un rapport à l'automne 1996. On y propose de réaffirmer la mission académique de McGill en maintenant ses principales caractéristiques, mais en revoyant l'organisation académique, le recrutement des étudiants, et en explorant de nouvelles avenues de solution aux problèmes budgétaires de l'institution. La réflexion proposée ne négligeait aucune hypothèse de réorganisation académique, depuis le regroupement d'unités académiques jusqu'à la concertation interuniversitaire.

Aussi à l'automne 1995, le sénat de l'Université Concordia approuvait une planification académique et financière pour les deux années subséquentes dans laquelle les doyens des cinq facultés étaient appelés à examiner de près l'organisation académique, de même que la pertinence des programmes selon des critères préétablis. Nous avons pu constater, dans les différentes sous-commissions, les résultats de ces opérations sur les programmes. Outre les regroupements et les fusions d'unités académiques qui conduisent à des reconfigurations organisationnelles, nous avons pu mesurer les effets de ces modifications sur les programmes universitaires.

À l'Université Concordia et à l'Université McGill, les profils « honours » et « major » dans les baccalauréats ont été réévalués sur le plan du nombre de crédits. Et la Faculté des Arts de l'Université McGill a opté pour une structure multiforme (multitrack) des baccalauréats, ce qui facilite le cheminement de l'étudiant au cours de ses études et favorise sa diplomation.

La direction de l'UQAM a entamé une restructuration de son organisation académique en 1997. Des conseils académiques sectoriels et facultaires vont se partager dorénavant, avec la Commission des études, des responsabilités à l'égard de l'orientation de l'offre de la programmation. Par ailleurs, l'UQAM a précisé l'option majeure et mineure dans le baccalauréat afin de favoriser des agencements polyvalents et complémentaires, dans la formation du premier cycle.

L'UQAC avait créé, dès 1994, un baccalauréat pluridisciplinaire en arts; elle a étendu cette articulation de programme aux baccalauréats en sciences humaines et en sciences.

L'UQAR a aussi effectué des regroupements d'unités académiques, en sciences entre autres.

L'UQTR avait créé un comité institutionnel de planification en avril 1998. Ce dernier a proposé un plan de développement pour les années 1999 à 2002. La programmation est reconnue comme étant au centre des préoccupations de l'Université. Dans les dix-neuf points de réflexion extraits de ce plan, plusieurs réfèrent aux orientations à revoir de la formation au premier cycle et aux études supérieures. On retrouve aussi une interrogation sur la professionnalisation de la formation

et une question sur l'étendue de la programmation à l'UQTR. Ce débat rejoint les travaux de la Commission dont on fait mention par ailleurs²⁰.

L'Université de Sherbrooke, après avoir effectué des regroupements d'unités académiques en 1996, a favorisé une formation plus polyvalente dans un ensemble de programmes de premier cycle.

L'Université Laval adoptait, au mois de janvier 1999, un plan d'action qui faisait suite aux travaux de la Commission d'orientation de novembre 1997. L'objectif en était la réduction du déficit par un ensemble de mesures dont une évaluation systématique des secteurs d'activités académiques en reprenant aux travaux de la CUP certaines données sur la pertinence et la complémentarité des programmes comme critères²¹. Dans ce contexte, la Faculté des sciences et de génie a annoncé qu'elle comptait réduire sa banque de cours de cent cinquante cours.

Voilà autant de réflexions et d'interventions qui ont eu ou qui ont cours présentement dans les universités et qui constituent une sorte de toile de fond de mouvance et de changement sur laquelle se situent les travaux de la CUP et de ses sous-commissions.

Pour illustrer cette mouvance par un seul exemple, le rapport de suivi des travaux de la sous-commission « Biologie, biochimie, chimie » fait état que l'Université Concordia a réduit de deux « honours » le baccalauréat spécialisé en biologie. La Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval se propose de réduire de l'équivalent de 30% la banque de cours en biologie et en microbiologie. À l'UQTR, de 5% à 10% de la banque de cours optionnels en biologie seront retranchés et on procédera à une fusion de départements.

2.7.3 Après les travaux de la CUP

On le voit, les travaux de la CUP ont déjà engendré des changements importants. **On peut cependant penser qu'un des résultats les plus importants et les plus positifs de la CUP sera de fournir aux établissements universitaires et au ministère de l'Éducation une base solide d'informations comparatives en vue des changements à venir.** Quand les établissements auront à nouveau la possibilité d'investir, ils ne pourront le faire que de façon sélective, en faisant des choix. Or, pour éclairer ces choix, elles disposeront de données comparatives fiables sur les clientèles étudiantes, sur les taux de diplomation, sur les qualifications du corps professoral, sur leurs performances en recherche, sur le placement des diplômés, etc. Ainsi la CUP aura-t-elle contribué à « soutenir les efforts des établissements visant à rationaliser l'offre de programmes universitaires et engager de nouvelles initiatives²² ».

3 Constats généraux

Parvenue aux deux tiers de sa course, la CUP est en mesure de tracer un portrait assez juste de la programmation universitaire par grand secteur. Ce portrait sera fourni en annexe. Mais elle est aussi à même de dégager quelques constations générales qui débordent les considérations sectorielles.

²⁰ Cf. Journal « En-Tête », vol. 16, n° 21, 1^{er} mars 1999.

²¹ Cf. Journal « Au Fil des événements », vol. 34, n° 3, 21 janvier 1999, p. 3.

²² Mandat de la CUP, CREPUQ, 17 janvier 1997.

3.1 Une offre de programmes universitaires en général conforme aux objectifs de qualité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité régionale

« J'ai déjà dit que j'ai des attentes importantes vis-à-vis des travaux que vous entreprenez. Ces attentes concernent essentiellement des reconfigurations qui permettraient à l'offre de programmes universitaires de mieux servir nos impératifs communs de qualité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité régionale²³ ».

Après deux ans de travail et après un examen attentif et rigoureux de la programmation universitaire dans les deux tiers des secteurs disciplinaires, la Commission croit pouvoir affirmer qu'en général, l'offre des programmes respecte les objectifs énoncés par la Ministre, en 1996.

La CUP – certains l'ont regretté – a trouvé peu de situations où il lui serait apparu nécessaire de recommander une fermeture de programme.

Elle constate cependant qu'il y a eu, depuis quelques années, et cela se continue, de nombreuses fermetures de programmes à l'initiative des universités elles-mêmes. Le plus souvent, ces fermetures de programmes prennent la forme de suspensions d'admission. Pour des raisons évidentes, les universités ne font pas de publicité sur ces fermetures et sur ces suspensions d'admission. Celles-ci n'en sont pas moins réelles et nombreuses. Dans son rapport final, la Commission entend dresser un bilan complet de ces fermetures de programmes.

Par ailleurs, la Commission a fait de nombreuses recommandations visant la consolidation des programmes et une plus grande concertation interuniversitaire, notamment aux deuxième et troisième cycles.

Elle a en outre donné les indications sur les secteurs qui ne lui paraissaient guère propices au développement.

Mais, de manière générale, la Commission n'a pas trouvé de problème grave qui aurait appelé des solutions extrêmes. Sans doute cela est-il dû à l'efficacité des mécanismes régulateurs dont nous avons déjà parlé.

3.2 Des disciplines et des champs d'études fondamentaux en péril

Nous l'avons rappelé, un des objectifs du Rapport Parent était d'équilibrer une offre de formation fondamentale et de l'étendre à l'ensemble du territoire québécois. Et nous avons retrouvé cette préoccupation dans la lettre de la Ministre de 1996.

Les différents rapports de la CUP démontrent que cet objectif a été atteint dans tous les secteurs d'activité académique. Nous serions plutôt à une étape ultérieure de l'évolution du système universitaire qui est celle d'interroger l'équilibre à établir entre une formation de base et la formation spécialisée dans le baccalauréat. Depuis le début des années 80, cette question a été soulevée, elle a fait l'objet d'un avis du Conseil supérieur de l'Éducation, en 1992, comme nous

²³ Lettre de la Ministre Pauline Marois au président de la CREPUQ, M. Pierre Reid, le 6 novembre 1996.

l'avons souligné précédemment, alors qu'on souhaitait un « accès graduel à une formation spécialisée » au premier cycle.

Nous ne pouvons évacuer de cette problématique des considérations actuelles sur une économie du savoir qui reposent la question des assises mêmes de la formation au premier cycle. L'explosion des savoirs, le développement de champs d'application multiples, une professionnalisation de certains domaines qui franchissent les limites des catégories du savoir constitué, sont autant d'indices d'un décloisonnement des disciplines, d'une évolution vers une pluridisciplinarité. Les étapes de planification récentes observées dans les universités conduisent principalement à une restructuration des programmes de premier cycle. La tendance est à une ouverture des programmes de premier cycle à la pluridisciplinarité et à une quête d'une meilleure adéquation des programmes à de nouveaux besoins de formation.

Cependant, les rapports mettent en relief de manière plus aigüe le lien entre la formation initiale dans une discipline et une formation de base qui offre une possibilité de développer chez l'individu les aptitudes ou les habiletés jugées essentielles à l'acquisition des connaissances dans un domaine donné.

Un problème ressort et qui traverse tous les domaines d'études depuis les sciences jusqu'aux sciences humaines, celui d'une perte d'attrait des programmes de discipline fondamentale. La difficulté rencontrée est que ces programmes connaissent une décroissance marquée de la population étudiante.

Nous avons observé ce phénomène en physique à un point tel que nous avons recommandé que la troisième année du baccalauréat en physique soit assumée conjointement par les quatre universités montréalaises. Nous avons appris, lors de la réunion de suivi du 11 mai 99 de la sous-commission biologie, biochimie, chimie que l'UQAC fermait le baccalauréat en physique. Quant aux programmes de mathématiques, ils composent avec des effectifs étudiants en déclin. Enfin, pour assurer le maintien d'une formation initiale en biologie, les universités de petite taille doivent faire appel à des ressources professorales externes à l'université comme c'est le cas à Chicoutimi.

La linguistique ne peut plus compter sur une formation préuniversitaire et plusieurs développements se produisent dans des champs d'application comme le traitement des troubles du langage, la langue des signes. Mais les inscriptions dans la discipline initiale sont peu nombreuses.

L'essor de champs d'études comme le travail social, la criminologie, le développement régional constitue une voie vers la professionnalisation qui semble contourner la discipline initiale « sciences sociales » au profit de l'application. En économie, nous retrouvons un phénomène semblable. L'observation seule d'une décroissance des effectifs étudiants dans ces différents domaines ne devrait pas nous inciter à négliger la fonction de la formation initiale dans l'offre de programmation. Ces programmes ont des objectifs pédagogiques qui mènent à la spécialisation. Il nous faut être vigilants par rapport à une tendance qui serait de rompre l'équilibre de la formation de base en ne maintenant pas dans notre système universitaire cette répartition entre des enseignements fondamentaux et des enseignements spécialisés, entre la formation disciplinaire et la formation professionnelle. Il y a à préserver non seulement un patrimoine académique de base mais, de plus, à maintenir les composantes de cette formation.

La prolifération récente de programmes pluridisciplinaires associée au phénomène de la réduction de la population étudiante pourrait ébranler ce juste équilibre de la programmation qui doit reposer sur des contenus fondamentaux pour accéder à la spécialisation. Sans cet équilibre entre formation de base et formation spécialisée, la formation aux cycles supérieurs pourrait être indûment allongée par l'exigence d'une formation préalable et la création de nouvelles connaissances par la recherche pourrait s'en trouver limitée.

3.3 Une décroissance récente des clientèles étudiantes qui cache des croissances importantes

Si l'on avait à dégager le fait le plus marquant de l'évolution de l'enseignement supérieur au Québec au cours des trente dernières années, comme d'ailleurs au Canada et aux États-Unis, il faudrait certainement parler de la croissance du nombre des étudiants universitaires. Cette croissance a dépassé, et de beaucoup, toutes les prédictions, même celles qui paraissaient les plus exagérées, sinon les plus farfelues.

Dans les dernières années cependant, le nombre des étudiants a sensiblement diminué dans les universités québécoises, de près de 12% entre 1992 et 1997. Cette décroissance globale de la population étudiante cache toutefois des augmentations sectorielles significatives.

C'est ainsi qu'alors que les inscriptions au premier cycle diminuaient de 14,6% entre 1992 et 1997, les inscriptions aux deuxième et troisième cycles augmentaient de 31% au cours des dix dernières années. Cette croissance a coïncidé avec une augmentation tout à fait impressionnante des activités de recherche et des budgets visant à les supporter, passant de 118 M\$ à 635 M\$ entre 1980-1981 et 1993-1994.

Au premier cycle, la diminution récente du nombre des étudiants est importante, mais il est des secteurs – et ce n'est pas forcément ceux auxquels on s'attendrait – où l'on assiste à une augmentation de clientèle. C'est le cas, par exemple, des programmes d'études littéraires.

L'image d'un réseau universitaire en déclin doit donc être écartée : ce n'est pas une vision qui correspond à la réalité.

3.4 La concertation interuniversitaire, une tendance à intensifier et à accélérer

Dans le Rapport à la Ministre (juin 1998), nous avons exposé la méthodologie choisie afin d'arriver à englober l'ensemble de l'offre de programmation dans toutes les universités du Québec à tous les cycles d'études. À la différence d'expériences précédentes, comme celles des opérations des années 70, l'originalité de la démarche empruntée réside dans le fait que nous réunissions des représentants universitaires à proximité de la gestion des programmes. Mais, après avoir commencé les travaux des dernières sous-commissions, il ressort que la principale distinction de l'entreprise de la Commission des universités sur les programmes est d'amener les représentants universitaires à une saisie commune des données multiples reflétant la réalité de leur secteur. Pour les disciplines comme le génie, la psychologie, les sciences infirmières, les spécialités médicales, les ordres professionnels, le Collège des médecins, sont des lieux de réunion des représentants disciplinaires qui invitent à l'échange sur les questions relatives à l'avenir de la profession et aux exigences de formation. Plusieurs ont affirmé, cependant, qu'il n'y a pas assez de place allouée à la discussion sur des questions académiques. Par contre, en lettres, en sciences humaines, en éducation, en sciences de la vie, les occasions de rencontre des universitaires sont principalement les colloques scientifiques et les congrès nationaux et internationaux dans lesquels les communications portent surtout sur l'état de la recherche et non

sur des questions de programmation. Aussi, l'exercice proposé par la Commission prend une signification dans cette appréhension collective de la discipline par laquelle la dimension de complémentarité se révèle de manière encore plus perceptible, si ce n'est pour la première fois. La rationalisation s'avère alors possible à une autre échelle puisque nous sommes capables de percevoir l'ensemble de l'offre de formation dans ses multiples composantes.

Une des voies privilégiées par la CUP est celle d'une collaboration et d'une concertation accrues entre les universités. Ce faisant, la Commission donne de l'accélération à un mouvement déjà amorcé et renforce une tendance qui a pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années.

Sur le plan de la recherche et des études avancées, la collaboration interuniversitaire est presque devenue la règle. Il y a dix ou quinze ans à peine, on aurait eu du mal à donner plusieurs exemples de concertation. Aujourd'hui, on aurait du mal à les dénombrer. Ainsi, une forte proportion des centres de recherche officiellement reconnus par les universités au cours des récentes années sont des centres interuniversitaires.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance : le développement phénoménal des nouvelles technologies de l'information et des communications; la compétition internationale accrue et la croissance des exigences sur le plan des masses critiques; l'effet incitatif de grands programmes de subventions comme ceux du fonds FCAR, des Réseaux des centres d'excellence ou ceux de la Fondation canadienne pour l'innovation; etc.

De même, plusieurs programmes conjoints et offerts par extension ont vu le jour au niveau de la maîtrise et du doctorat. Et la codirection de thèses par des professeurs de divers établissements est devenue plus fréquente.

Dans certains domaines, la concertation interuniversitaire atteint des niveaux insoupçonnés. On lira, par exemple, avec intérêt le rapport de la CUP sur les spécialités médicales pour constater que la mobilité des étudiants entre les universités a été facilitée au maximum par les facultés de médecine et qu'elle y est devenue pratique courante.

Au premier cycle, la collaboration est moins évidente, encore qu'on pourrait en donner plusieurs exemples, l'entente de la CREPUQ sur la reconnaissance des crédits n'étant pas le moindre. Sur la base de divers indices, la CUP estime que la collaboration interuniversitaire à ce niveau ne pourra que s'intensifier au cours des prochaines années, à tout le moins dans les secteurs où les clientèles sont moins nombreuses.

Les observateurs de la scène universitaire l'ont noté, la concertation interuniversitaire est, aux yeux de la CUP – c'est du moins ce qui ressort de ses recommandations –, la « voie royale » de la rationalisation au cours des prochaines années. Elle aurait, selon nous, à être encouragée par tous les moyens dans une perspective d'économie de ressources, certes, mais surtout avec une visée d'excellence de la formation dispensée aux étudiants et de la qualité du service offert à la population.

Pour sa part, la Commission a fait plusieurs recommandations « transversales » visant à favoriser cette concertation et touchant l'harmonisation réglementaire, les conventions financières et l'administration des programmes conjoints.

Elle a aussi proposé de nombreuses recommandations à portée « sectorielle » visant aussi bien les études avancées que le premier cycle.

Dans l'exécution de la partie de son mandat ayant trait aux suites données à ses recommandations, la CUP portera une attention toute particulière au suivi de ce groupe de recommandations et au progrès réel des universités sur la voie de la concertation. La Commission a fait une demande, d'ailleurs, auprès du Comité des affaires académiques de la CREPUQ, le 11 décembre 1998, pour que les problématiques liées à la concertation interuniversitaire soient étudiées et que, dans un avenir rapproché, des solutions soient apportées à ce qui peut être une entrave à la mobilité étudiante dans notre système.

3.5 Les ministères impliqués dans la formation supérieure

Le contenu des rapports sur les sciences infirmières et sur les spécialités médicales a fait ressortir que la formation supérieure, dans ces domaines d'études, est dépendante d'une organisation de la formation clinique qui relève à la fois de la mission des universités, d'une part, et d'autre part, d'ententes conclues entre le réseau hospitalier et les universités. Par conséquent, deux ministères, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux sont impliqués dans la formation universitaire.

Pour la médecine générale et les spécialités médicales, c'est dans le cadre d'une loi que la collaboration et les responsabilités des deux ministères sont stipulées pour ce qui a trait aux obligations de chacun afin d'assurer « la formation des professionnels du domaine de la santé et des services sociaux²⁴ ». La formation du futur médecin omnipraticien ou spécialiste est non seulement dépendante de ces ententes interministérielles et de celles entre les établissements du réseau universitaire et du réseau hospitalier, mais elle repose surtout sur l'organisation de la formation pratique et sur les professeurs cliniciens (PEC) qui s'ajoutent au corps professoral dans les universités. Nous savons combien la qualité de la formation et de l'avancement de la recherche en médecine est tributaire de cette coopération entre les partenaires ministériels et institutionnels décrits par la loi.

Toutefois, pour les sciences infirmières, l'organisation de la formation pratique s'appuie en partie sur les ententes conclues par les facultés de médecine avec le réseau hospitalier comme c'est le cas pour l'Université de Sherbrooke et l'Université McGill. Mais, le financement de cette formation pratique paraît plus aléatoire et les représentantes des sciences infirmières ont porté à l'attention de la Commission l'importance de l'acquisition des habilités cliniques dans la formation de base de l'infirmière et l'insuffisance du financement des stages en milieu clinique. La recommandation 4 du rapport sur les sciences infirmières porte sur ce sujet et invite les ministères concernés à développer les mécanismes requis pour assurer l'organisation et le financement de la formation clinique en sciences infirmières.

Pour l'ensemble des disciplines paramédicales et pour la psychologie, la formation pratique dépend de la disponibilité et de la volonté des professionnels en fonction. Compte tenu du bouleversement récent de notre système hospitalier et des ressources professionnelles réduites ces dernières années, les représentants universitaires de ces disciplines ont manifesté de l'inquiétude à maintenir sur une base stable la formation clinique indispensable à la qualité de la formation professionnelle dans ces domaines d'étude. Ne pouvant pas compter sur des ententes aussi permanentes qu'en médecine, la formation pratique risque d'y être plus fluctuante. On a signalé à la Commission qu'il est devenu difficile d'assurer le contrôle de la qualité de l'encadrement

²⁴ Loi 120 – Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, 1991, cf. Articles 88 à 110 inclus.

puisque en psychologie, par exemple, aucune ressource n'est affectée à l'encadrement des internes qui complètent les doctorats cliniques.

En éducation, le ministère de l'Éducation dans sa volonté de professionnaliser l'acte d'enseigner a inclus, dans la réforme des programmes de baccalauréat préparant à l'enseignement au secondaire général, une place accrue à la formation pratique en la répartissant sur les quatre années du premier cycle. Cette nouvelle disposition a entraîné, à partir de l'implantation des nouveaux programmes en 1994, la nécessité pour les universités de s'associer aux commissions scolaires afin de négocier les places de stages dans les écoles. Or, si cette exigence de la réforme est un incitatif à rapprocher les universitaires du milieu scolaire, elle n'est pas sans poser problème sur le plan de la logistique.

La modification de la Loi sur l'Instruction publique n'a pas ajouté une obligation aux commissions scolaires de s'impliquer dans la formation et l'encadrement des stagiaires, elle stipule seulement que celles-ci « peuvent conclure une entente » dans ce sens. En ces termes, l'Article 261.1 de cette loi est jugé faible compte tenu de l'ampleur du nombre de placement de stagiaires pour l'ensemble du Québec, obligeant les responsables des programmes à réaliser des prouesses pour ne pas ralentir le cours de la formation des étudiants et des étudiantes dans ces programmes. Deux recommandations (10 et 11) du rapport sur l'éducation demandent au ministère de l'Éducation de faire une étude afin de dénombrer les places de stage par région et d'augmenter le financement de la formation pratique qui actuellement est assumé par les universités à même la formule établie pour leur financement.

Plus d'un ministère est associé à l'évolution de la formation supérieure dans les disciplines du domaine de la santé et de l'éducation. La formation clinique et la formation pratique dépendent d'une organisation qui, dans le cas de la médecine et des spécialités médicales, est régie par décret. Pour les sciences infirmières et les disciplines paramédicales et la psychologie, ce type de prescription n'existe pas, ce qui rend plus instable l'organisation de la formation pratique. Pourtant la loi laisse entendre que de mêmes ententes pourraient être conclues pour la formation de professionnels « du domaine de la santé et des services sociaux ». Le ministère de l'Éducation qui approuve les programmes universitaires reconnaît l'équilibre à assurer dans les programmes de formation professionnelle entre la formation théorique et pratique. En éducation, c'est le même ministère qui a augmenté la formation pratique dans les programmes, obligeant ainsi les universités à inclure une formation des maîtres associés et à déposer auprès des commissions scolaires des demandes annuelles en placement de stage, réduisant la communication antérieure avec les enseignants dans les écoles.

Alors qu'une première cohorte de diplômés sort de ces programmes, le moment serait propice pour évaluer les difficultés d'organisation de la formation pratique en éducation et assurer le financement nécessaire.

Le ministère de la Culture et des Communications, de qui relèvent les conservatoires, a une responsabilité à l'égard d'une formation supérieure en musique et en théâtre. Une table réunissant les deux ministres avait été constituée par les ministres, madame Beaudoin et madame Marois, afin de traiter de questions communes aux deux ministères.

Dans l'exercice de son mandat, la Commission a proposé en musique de limiter le développement de programmes de formation des maîtres. Or, nous devons apprendre que le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation ont donné leur aval à un nouveau programme à Chicoutimi. La justification de la position de la Commission se retrouve dans le

rapport Musique et elle était fondée sur le rapport établi entre une « masse critique », le nombre de professeurs en soutien au programme et la taille de l'effectif des étudiants. Sans négliger pour autant le rôle des universités dans le développement socioculturel d'une région, la Commission a le mandat d'interroger la qualité de la formation.

Le ministère de la Science et de la Technologie, récemment créé, suppose une division de la responsabilité entre le ministère de l'Éducation et ce ministère en regard des études supérieures et de la recherche en sciences pures et appliquées. Une nouvelle dynamique intervient donc entre de multiples juridictions desquelles dépend le sort des études de deuxième et troisième cycles dans ces domaines d'études.

L'accès à l'exercice d'une profession est sujet à l'approbation du Conseil des ministres sur proposition de l'Office des professions du Québec qui relève du ministère de la Justice.

À une époque où les universités doivent ajuster leurs programmes à de nouveaux besoins de formation et dans des délais plus courts, il revient donc au ministère de l'Éducation d'assurer la coordination entre les ministères impliqués dans la formation universitaire et de concilier les juridictions respectives au profit de la qualité de la formation universitaire.

3.6 Inquiétudes de la CUP au sujet de la réduction et du non-renouvellement du corps professoral

Dans l'exécution de son mandat d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes universitaires, la CUP ne pouvait manquer de s'intéresser à l'évolution du corps professoral dans les différents secteurs disciplinaires qu'elle a examinés. C'était même un des points importants de son examen. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Car, on aura beau faire toutes les nuances qu'on voudra, se livrer à toutes les circonvolutions ou les « entourloupettes » imposées par la « rectitude politique », c'est massivement et ultimement sur la qualité du corps professoral et sur sa disponibilité en nombre suffisant que repose la qualité des programmes universitaires, ceci dit sans vouloir minimiser d'aucune manière l'apport extrêmement important des autres intervenants, dont, au premier chef, les chargés de cours.

Après son examen attentif des deux tiers des secteurs disciplinaires, la Commission se voit contrainte de lancer un cri d'alarme : les compressions budgétaires extrêmement importantes des dernières années ont mis en péril la capacité collective des universités québécoises d'offrir une programmation universitaire de qualité en raison, principalement, de la réduction draconienne des effectifs professoraux et de l'incapacité dans laquelle se trouve la plupart des établissements de renouveler leur corps professoral. Le problème est omniprésent, mais il se manifeste avec une acuité particulière dans certains secteurs.

Voyons les chiffres. De 1994-1995 à 1997-1998, le nombre de professeurs dans les universités québécoises est passé de 9 050 à 8 137 : une diminution de 10%. C'est l'équivalent du nombre de professeurs de l'UQAM ou encore de l'UQAC, de l'UQAH, de l'UQAR, de l'UQAT et de l'UQTR réunies²⁵.

Une part importante de cette diminution est attribuable aux retraites, anticipées ou non. Mais une portion non négligeable tient à l'incapacité de nos universités de retenir certains professeurs-

²⁵ Cf. CREPUQ, Quelques données et indicateurs significatifs sur le système universitaire québécois, janvier 1998, p. 71-78.

chercheurs attirés par des conditions de travail plus avantageuses qui leur sont offertes par d'autres universités canadiennes, américaines ou européennes ou encore par l'industrie. Or, c'est bien sûr, dans les domaines en forte demande et en pénurie de ressources professorales que ces pressions sont les plus fortes et ce ne sont évidemment pas les moins bons professeurs qui en sont l'objet.

Quelles sont les conséquences d'une pareille décroissance sur les programmes?

Elle a une conséquence directe sur le ratio étudiants en équivalence au temps complet (EETC)/professeur. Ce ratio était déjà plus élevé dans les universités québécoises que dans les autres universités canadiennes et, davantage encore, que dans les universités publiques américaines, sans parler des universités privées chez nos voisins du Sud. Or, nos universités ont vu leur situation relative se détériorer au cours des dernières années.

Ce ratio est devenu inquiétant à peu près partout, mais il est devenu alarmant et, à vrai dire, inacceptable en certains secteurs : 30,3 en éducation en 1997 par exemple.

Les conséquences de cet état de fait sur les programmes sont évidentes. On assiste déjà à l'appauvrissement des programmes. Des pans entiers d'une discipline sont abandonnés suite au départ de ceux qui les représentaient et qu'on ne peut pas remplacer. Les universités ne publicisent pas ces lacunes de peur de se dévaloriser elles-mêmes auprès de leurs clients potentiels, mais elles n'en sont pas moins une réalité que la Commission a pu constater.

Il est évident, par ailleurs, qu'une augmentation du ratio étudiants/professeur a un effet direct sur la capacité d'encadrement des étudiants. Ainsi, une des conséquences immédiates de cette augmentation a été l'augmentation du nombre des étudiants par groupe-cours. Une autre a été la réduction de l'offre de cours par session, ce qui rend parfois difficile un choix de cours optionnels dans les programmes de baccalauréat. La réduction, parfois draconienne, du nombre des cours à option, où l'on retrouve habituellement de plus petits nombres d'étudiants, est un autre effet de la diminution du nombre de professeurs.

Mais la décroissance du corps professoral fera sans doute davantage sentir ses effets sur le plan de la recherche et des études avancées.

Déjà désavantagées systématiquement par rapport aux universités canadiennes du fait que leur premier cycle est amputé d'une année au profit du CEGEP et qu'elles comptent, en conséquence, moins de professeurs et, donc, moins de demandeurs de subventions de recherche, les universités du Québec verront leur potentiel de recherche diminuer encore davantage par la réduction draconienne du corps professoral entraînée par les restrictions budgétaires des dernières années. Comment penser, par exemple, qu'une réduction de 300 postes de professeurs dans un établissement comme l'Université de Montréal pourrait ne pas avoir de conséquences sur son potentiel de recherche?

Or, qui dit réduction de la recherche dit forcément diminution de la capacité d'encadrement aux cycles supérieurs et, partant, baisse de la qualité et de la force d'attraction des programmes à ces niveaux. Tout cela paraît d'une extrême gravité aux yeux de la Commission.

Le Québec avait réalisé des progrès spectaculaires sur le plan de la qualité de son offre de programmation au premier cycle aussi bien que sur le plan des études avancées et de la recherche. De tels progrès sont difficiles à réaliser. Ils demandent des efforts considérables, méthodiques et

étalés sur plusieurs années. Mais la régression est beaucoup plus facile; elle ne demande aucune méthode et elle peut être beaucoup plus rapide.

Par exemple, on s'inquiète avec raison de la pénurie de diplômés universitaires dans les nouvelles technologies de l'information et des communications, et le milieu des affaires réclame à grands cris des mesures énergiques pour remédier rapidement à ce problème. Mais a-t-on la moindre idée de la difficulté de recruter des professeurs compétents pour enseigner dans ce domaine et du temps qu'il faut pour les former? Par opposition à cela, c'est en jours qu'on peut compter le temps requis par l'industrie ou par une université américaine ou européenne pour attirer certains de nos meilleurs professeurs-chercheurs dans les secteurs les plus en demande.

La CUP ne peut remplir son mandat sur l'offre de programmes sans attirer l'attention sur ces problèmes radicaux qui mettent en péril la capacité des universités québécoises d'offrir une formation de qualité comparable à celle qu'offrent nos voisins.

4 Conclusion

Les travaux de la Commission, ainsi que nous l'affirmions, s'imbriquent dans la continuité d'une évolution régulée par des étapes successives de rationalisation de la programmation universitaire alors que, depuis 1992, les universités ont dû répondre à une situation budgétaire décroissante en engageant de multiples mesures qui ont eu une incidence sur l'offre de programmation. Dans un deuxième temps, nous constatons que les directions des établissements universitaires ont conjugué l'impératif budgétaire avec des facteurs issus d'une nouvelle conjoncture de la culture scientifique et technologique qui créent de nouvelles attentes de formation auprès des universités. Après les fusions d'unités académiques, la réorganisation administrative de ces unités, le nombre de programmes regroupés et articulés en majeures et mineures au premier cycle, la concertation « intradépartementale » et les ententes interuniversitaires aux cycles supérieurs, l'effort consenti dans le milieu universitaire est d'une « efficacité » remarquable et ne peut se poursuivre sans l'inquiétude d'ébranler le système dans sa volonté de maintenir la qualité de l'offre de programmation.

La réduction du corps professoral est l'aspect le plus inquiétant sur lequel la Commission a eu à se pencher; on ne saurait trop insister sur la fragilité de notre système universitaire si nous perdons sa matière première que sont les cerveaux. Le développement de la recherche comme la qualité de la formation en dépendent. Alors que nous clamons que nous sommes entrés dans une ère de l'économie du savoir, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser s'effondrer l'échafaudage résultant de trente-cinq ans d'efforts concertés.

Dans chacun des secteurs, nous avons pu évaluer la juste répartition de l'offre de programmation au premier cycle par une compilation de données quantitatives et qualitatives. Les recommandations ayant trait à une limitation ou à un développement contrôlé de programmes furent énoncées sur la base d'un examen rigoureux des données reflétant leur réalité. D'ailleurs, les établissements universitaires qui ont suivi ces recommandations par une suspension des admissions dans les programmes ou par une fermeture de programme, l'ont fait dans le contexte de leur réflexion institutionnelle qui les menait à conclure dans le même sens que la Commission. Nous assistons ainsi à une progression dans la saisie collective du portrait par secteur de l'offre des programmes, depuis les responsables des programmes, les membres des sous-commissions et les observateurs proches des travaux de la CUP jusqu'aux vice-recteurs académiques; une prise de conscience qui se déploie et englobe maintenant tout le système universitaire.

Une vision réajustée du système universitaire est en voie d'être partagée; il nous reste à la diffuser au palier gouvernemental et à un public plus large afin que nous atteignions les objectifs qui étaient les nôtres, ceux « d'assurer le maintien d'un système universitaire » et de « soutenir des établissements visant à rationaliser l'offre de programmes universitaires » et d'engager de nouvelles initiatives dans le sens de « reconfigurations » de programmes.

BIBLIOGRAPHIE

Commission des universités sur les programmes, *Document de référence*, p. 15.

Conseil des universités, *Le développement du secteur de l'ingénierie*, 1992, annexe A, p. 5.

CREPUQ, *Mandat de la CUP*, 17 janvier 1997.

CREPUQ, *Mémoire de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics*, 12 août 1996, p. 4.

CSE, *Le Rapport Parent vingt-cinq ans après*, Rapport annuel 1987-1988 sur l'État et les besoins de l'éducation.

CSE, *Réactualiser la mission universitaire*, Document de réflexion 1, mai 1994, p. 35.

Dictionnaire actuel de l'Éducation, Librairie Larousse, 1988.

Journal *Au Fil des événements*, Université Laval, vol. 34, n° 3, 21 janvier 1999, p. 3.

Journal *En-Tête*, Université du Québec à Trois-Rivières, vol. 16, n° 21, 1^{er} mars 1999.

Lettre de la Ministre Marois au président de la CREPUQ, M. Pierre Reid, le 6 novembre 1996.

Loi 120 – *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*, 1991, Articles 88 à 110 inclus.

MEQ, *Les états généraux sur l'Éducation 1995-1996*, Rapport de synthèse des conférences régionales, Québec, 1996, p. 16.

MEQ, *Planification sectorielle de l'enseignement*, Direction générale de l'enseignement supérieur, mai 1973, p. 5.

ONU pour l'éducation, la science et la culture, *Projet de déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle : vision et action*, Paris, 9 octobre 1998.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 3^e édition, mai 1965, tome 2, p. 21-220.

ANNEXE I

Le bilan des travaux de la Commission

La Commission est arrivée au terme des deux tiers de ses travaux projetés. Vingt-trois sous-commissions avaient été prévues pour lesquelles quatorze rapports ont été complétés et approuvés dont un rapport d'étape, douze rapports sont maintenant publiés. Neuf sous-commissions sont en cours et nous prévoyons avoir complété les travaux des sous-commissions à la fin du mois de décembre 1999.

Comme on a pu le remarquer, chacun des rapports réunit déjà un ensemble de disciplines et nous avons utilisé le terme de secteur, dans plusieurs rapports, pour désigner le domaine d'études couvert par leur contenu. Cependant, arrivés aux deux tiers de nos travaux et mis devant une nécessité de proposer une organisation méthodique de la matière que représente le contenu des rapports, un agencement s'est imposé et nous sommes revenus à un classement par grand secteur semblable à celui emprunté dans nos bibliothèques universitaires. Le terme de secteur, de par son étymologie, comprend à la fois le découpage par rapport à des catégories du savoir, mais aussi, un regroupement par domaines d'études. Certaines disciplines comme communication ou psychologie pourraient être dans un ou l'autre des secteurs parce qu'elles procèdent d'univers théoriques pluridisciplinaires, dans ce cas, nous cherchons une appartenance sectorielle qui se rapproche de la place qu'occupent ces disciplines dans l'organisation académique des universités.

À ce stade-ci de notre évolution, nous pouvons aborder une lecture par regroupement en grands secteurs des rapports puisque nous commençons à avoir un nombre significatif de rapports publiés qui nous permettent de dégager des lignes tendancielle propres à chacun des secteurs. Dans la partie qui suit, vous retrouverez d'abord une synthèse du contenu de chacun des rapports et les données sur le nombre de programmes de même que le nombre d'institutions universitaires qui dispensent des enseignements dans chacun des domaines. Vous rencontrerez, aussi, dans ce bilan un état des suivis selon les actions entreprises pour donner suite aux recommandations de la Commission.

Le secteur des LETTRES

- **la communication (rapport n° 2)**
- **les études littéraires, les langues et littératures modernes et les études anciennes (rapport n° 8)**
- **la linguistique, la traduction, les programmes de français et d'anglais (rapport n° 11)**

Ce secteur a été traité dans trois rapports distincts couvrant les trois domaines d'études qui sont examinés et présentés dans l'ordre de leur publication. Nous avons associé à ce secteur la communication avec la conscience, toutefois, que ce champ d'études est vaste, pluridisciplinaire et, par définition, ouvert aux apports multiples des sciences humaines. Cependant, la communication a puisé aussi bien aux théories linguistiques qu'aux sciences psychosociales dans le développement de ses bases théoriques et elle pourrait appartenir tout autant au secteur des sciences humaines. Nous considérons que ce rattachement est moins arbitraire que nous pourrions le croire puisque dans plusieurs universités la communication est logée dans la faculté ou le secteur des lettres et qu'ultimement la communication n'est possible que par un véhicule, le langage, objet privilégié aussi bien des lettres que de la linguistique.

Au total, dans les trois rapports, **vingt-deux recommandations ont été formulées** dont cinq concernent le premier cycle d'études, neuf les études supérieures, trois incitent à une limitation de la programmation aux études supérieures, deux réfèrent à la continuité entre les cycles d'études du collégial à l'universitaire et une soulève la question du partage des ressources dans le cadre de programmes conjoints.

La communication

Les origines récentes de la discipline universitaire – le premier programme de communication au Québec voyait le jour à l'Université Concordia au milieu des années 60 – et son développement dans un contexte d'ores et déjà sensibilisé à la nécessité de la planification expliquent en partie la complémentarité des approches entre les différentes universités. La formation québécoise en communication se présente ainsi comme un continuum avec, à un pôle, l'étude sur les communications et le contexte de leur réalisation et à l'autre, l'acquisition de savoir-faire relatifs à la pratique professionnelle.

La teneur des recommandations auxquelles en arrive la Commission montre bien qu'il s'agit pour ce domaine, non pas de s'engager dans la concertation, mais de préserver et d'étendre celle existante. Les quelque 3 300 étudiants qui fréquentent les programmes réguliers en communication dans huit universités (5 500 si l'on inclut les certificats en communication) en ont fait, depuis le début des années 90, l'un des secteurs les plus populaires auprès des étudiants; qui plus est, l'environnement technique nécessaire à cette formation force l'application d'un contingentement qui n'en permettra l'accès qu'à une fraction des candidats. Ce nouveau statut est contemporain de profondes mutations au sein de nos sociétés « d'information », à l'heure où le vaste réseau interplanétaire qu'est devenu Internet donne asile à tous les contenus et où les droits à l'information et à la parole se choquent à d'autres droits fondamentaux, ceux à la vie privée et au respect des valeurs culturelles et religieuses. Au moment, aussi, où les nouvelles technologies de l'information et de la communication investissent les champs de l'enseignement et de l'organisation académique.

Les études littéraires, les langues et littératures modernes et les études anciennes

Les études littéraires d'expression française et d'expression anglaise ont été souvent associées à la fondation même des universités en constituant la base du curriculum des universités. On leur reconnaît plusieurs vertus pédagogiques préparant à un ensemble d'autres formations et développant des habiletés essentielles à l'insertion au marché du travail. Elles ne se limitent pas à l'étude des oeuvres littéraires ni à un apprentissage des mécanismes de l'écriture, mais elles se présentent « comme un instrument de pensée et de connaissance qui permet de réfléchir sur soi et sur le monde » ainsi que l'affirmait R. Viau, en 1993, dans *Qu'est-ce qu'un professeur de littérature essaie d'enseigner?* C'est une des explications au fait que nous dénombrons plus de 6 000 étudiants et étudiantes inscrits dans 65 programmes à tous les cycles d'études, au Québec en 1996, en études littéraires française et anglaise.

L'intérêt croissant constaté pour les études littéraires d'expression française au Québec est associé aussi à l'essor considérable de la littérature québécoise auquel les professeurs de littérature ont largement contribué par une production d'oeuvres littéraires reconnues et primées. Les études littéraires d'expression anglaise, bien que l'offre de programmes dans ce domaine soit moins étendue au Québec, constituent tout autant un élément du patrimoine académique de nos universités.

L'étude des littératures, des cultures et des langues étrangères connaît un développement notable en correspondance avec différents phénomènes sociaux comme l'accroissement des communautés culturelles au Québec, l'augmentation des échanges commerciaux à travers le monde, l'internationalisation du marché du travail et l'usage des technologies de communication. L'avantage que présentent ces études à l'université est qu'elles offrent une approche pluridisciplinaire et globale d'une culture alors que les établissements privés ne se consacrent qu'à l'apprentissage d'une langue. À l'automne 1996, près de 1 600 étudiants et étudiantes sont répartis dans 66 programmes de langues et de littératures modernes dont près de la moitié sont de mineures ou certificats. Ce sont les programmes d'espagnol et d'études hispaniques qui se sont le plus développés et on estime que cette tendance se poursuivra à moyen terme.

Les programmes d'études anciennes, bien que faisant partie du patrimoine académique des universités, sont dans une situation précaire. Ce champ disciplinaire qui n'attire que 350 à 400 étudiants par an depuis 1992, s'appuie sur un nombre restreint de professeurs d'une excellente renommée, mais dispersés dans diverses unités académiques. La Commission a recommandé aux universités concernées de considérer la faisabilité d'un centre interuniversitaire afin de préserver une programmation minimale.

Le Conseil universitaire de l'Université Laval est allé de l'avant en créant l'Institut d'études anciennes, le 8 juin 1999. L'Institut pourra compter sur la participation d'une trentaine de professeurs-chercheurs issus des trois facultés de Lettres, de Théologie et de Philosophie.

La linguistique

Ce n'est que depuis la fin du XIX^e siècle que la linguistique est considérée comme une science distincte de la philologie et ayant pour objet l'étude du langage « envisagé comme un système de signes », et étudié pour ses propriétés structurelles.

Cependant, la linguistique se consacre non seulement à l'étude des propriétés structurelles d'une langue (les règles qui gouvernent la formation des mots et des phrases), mais aussi aux propriétés fonctionnelles du langage (les règles d'acquisition, d'émission, de perception et de dissolution du langage). Les programmes de formation en linguistique abordent donc les fondements de la discipline, soit la phonétique, la phonologie, la sémantique, la morphologie, la syntaxe, la lexicologie, ainsi que des disciplines connexes telles que la sociolinguistique, la neurolinguistique, la didactique des langues, l'analyse des discours. Cette formation théorique mène à une diversité d'applications pratiques : traduction automatique, reconnaissance et synthèse de la parole, enseignement, traitement des aphasies et des problèmes de langage liés au vieillissement.

Les programmes universitaires en linguistique répondent à trois catégories de besoins : (1) des demandes spécifiques pour les formations spécialisées (orthophonie, enseignement et autres), (2) une formation générale dans une perspective humaniste et de réflexion sur le langage et la langue, et, avant tout, (3) une formation spécialisée en linguistique pour le marché du travail et pour les études supérieures et la recherche. Les programmes en linguistique ont connu un développement important dans les universités québécoises. Dans les années 1970, sept établissements, soit l'Université Concordia, l'Université Laval, l'Université McGill, les universités de Montréal et de Sherbrooke, l'UQAC et l'UQAM se sont impliquées dans la formation de premier cycle et aux études supérieures. Vingt et un programmes au total recrutent mille cent vingt étudiants.

La Commission a reconnu que la linguistique est devenue une discipline de référence en sciences humaines. Cependant, devant une décroissance marquée des nouvelles inscriptions entre 1992 et 1997 (-42%), la Commission a recommandé aux universités d'envisager toutes les mesures possibles pour relancer les programmes de premier cycle et qu'une table de concertation des responsables de programmes soit formée pour contrer cette situation et faire rapport au mois de décembre 1999. Au delà des causes connues, la formation en linguistique conduit indirectement à des emplois spécifiques et la linguistique n'est plus enseignée au collégial; il faut ajuster la programmation universitaire à cette nouvelle réalité. Plusieurs établissements universitaires ont revu leur programmation en proposant plutôt une formation bidisciplinaire afin de mieux préparer les diplômés à leur insertion sur le marché du travail.

La traduction

La Loi sur les langues officielles, adoptée en 1969, obligeait les agences gouvernementales et les entreprises à fournir des informations dans les deux langues officielles du pays. Ainsi, des programmes de traduction ont pu obtenir des subventions de démarrage de la part du gouvernement fédéral dans le courant des années 70. Ces mesures incitatives ont donné lieu à une éclosion de programmes de traduction au cours des années 70 et 80 dans les universités. Mais, à la fin des années 80, le gouvernement fédéral, dans l'obligation de réduire sa dette, a cessé le recrutement dans la fonction publique. Le métier de traducteur s'est déplacé des agences gouvernementales vers l'entreprise privée et ses services internes ou du côté des cabinets de professionnels.

Sept universités sont actives dans le domaine dont cinq offrent un baccalauréat spécialisé et accrédité par l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (OTIAQ); ce sont les universités Concordia, Laval, de Montréal, McGill et l'UQTR. L'Université de Sherbrooke et l'UQAM n'offrent que des certificats ou des mineures.

Aujourd'hui, l'industrie de la traduction compte cinq secteurs d'activité, soit la traduction, l'interprétation, la terminologie, les outils d'aide à la traduction et la traduction automatique. Des indices permettent de croire à une amélioration de la situation de l'emploi pour les traducteurs, nous retrouvons seulement quelque mille sept cent dix étudiants inscrits dans les vingt et un programmes de traduction offerts à l'automne 1996.

Comme discipline à vocation essentiellement professionnelle, la traduction est tributaire du marché de l'emploi. Nous avons constaté aussi une diminution significative des effectifs étudiants, dans les programmes entre 1992 et 1997, en raison d'une transformation actuelle du milieu de travail. Et la Commission a recommandé aux universités de repenser leur offre de programmes en traduction si l'on devait assister à d'autres baisses de la population étudiante. Par ailleurs, l'Université de Montréal doit poursuivre son plan de rationalisation des programmes et faire rapport à la Commission au mois de décembre 1999.

Français et anglais (langue seconde)

La situation géopolitique du Québec en Amérique du Nord a favorisé le développement de programmes en français langue seconde auprès d'étudiants non francophones ou d'étudiants étrangers. L'Université Laval et de Sherbrooke, l'UQAM, l'UQAC, l'UQTR ont conclu des ententes avec des pays étrangers et accueillent des cohortes d'étudiants surtout pendant la période estivale. Cependant, ce type de population étudiante recherche une formation d'appoint et ne vise pas la diplomation; ces inscriptions sont donc irrégulières et montrent une baisse notable.

La Commission recommande alors à l'UQAC et à l'UQTR de reconsidérer leurs certificats de français langue seconde et peut-être d'envisager une concertation avec l'Université Laval ou avec l'UQAM. Aussi, à l'Université Laval et à l'UQAM, la Commission recommande d'examiner des solutions pour mettre un terme à la baisse constante d'inscriptions dans leurs programmes. Un rapport de chacun des établissements est attendu à la réunion de suivi de la sous-commission au mois de décembre 1999.

La Commission a demandé, par ailleurs, aux universités Laval et de Montréal d'examiner les possibilités de concertation avec les universités Concordia et McGill pour consolider les programmes d'études anglaises pour pallier au manque de ressources professorales et à la décroissance de la population étudiante dans les programmes d'anglais langue seconde. Une telle concertation devrait permettre une relance des inscriptions.

Formation des maîtres de français et d'anglais

La formation disciplinaire – en français ou en anglais langues maternelles – telle qu'offerte dans la plupart des nouveaux programmes de formation des maîtres de français et d'anglais au secondaire (BES) est insuffisante. La sous-commission sur l'éducation a été chargée d'examiner les programmes de formation des maîtres, mais la Commission a tenu à souligner que la diminution de la formation dans la « spécialité » pourrait entraîner un affaiblissement de la formation en français et en anglais langues maternelles.

La lecture du rapport sur les programmes de linguistique, de traduction, de français et d'anglais (langues maternelles et langues secondes) et de rédaction professionnelle nous révèle un champ d'études qui mène à un marché du travail en pleine transformation et qui affecte l'articulation de la programmation de même que l'intérêt de celle-ci pour les étudiants.

Au premier cycle, dix établissements universitaires offrent un baccalauréat en études littéraires d'expression française et six établissements dispensent un enseignement au baccalauréat en études anglaises. Aux études supérieures en études littéraires françaises et anglaises, huit établissements sont impliqués au niveau de la formation à la maîtrise et cinq établissements au doctorat. Le constat effectué permet d'affirmer que les études littéraires d'expression française et anglaise, dont on a reconnu la valeur fondamentale dans le curriculum universitaire, sont bien réparties dans l'ensemble du système universitaire au premier cycle. Par contre, au niveau supérieur, à la maîtrise et au doctorat, où moins d'établissements contribuent à ce niveau de formation, la Commission recommande un développement mesuré par l'encouragement à l'adoption de la formule conjointe d'un doctorat entre trois constituantes de l'UQ.

Le grand secteur des lettres dans son ensemble est en progression constante sauf pour ce qui est de la linguistique, la traduction et les études anciennes, grâce à l'attrait que ces programmes suscitent par la qualité de la formation offerte. Les programmes de formation fondamentale ont des caractères distincts de par le fait d'un ajustement des programmations plus récentes à celles existantes et par les approches scientifiques multiples prônées par les professeurs qui contribuent à la complémentarité des programmes et à leur richesse intellectuelle.

La recherche est une activité de grande intensité dans ce secteur, elle se traduit par des collaborations nombreuses à l'échelle nationale et internationale. Dans les domaines comme la linguistique et les études anciennes, alors qu'en raison de différents facteurs, les programmes de premier cycle sont moins fréquentés par les étudiants, les études supérieures, au contraire, sont

soutenues par des recherches diversifiées et exceptionnelles, de plus hautement subventionnées par les organismes subventionnaires.

Les suivis

Le premier rapport des trois domaines d'études, celui sur la communication, paru en 1997, a entraîné des prises de décisions par les établissements universitaires. L'Université Laval a acquiescé à l'idée de continger les admissions dans le baccalauréat en communication publique pour l'année 1999-2000 afin de respecter l'orientation professionnelle de ce programme, elle a, de plus, fait les démarches nécessaires pour s'adjoindre au programme de doctorat conjoint avec les universités Concordia, de Montréal et UQAM.

Le secteur des SCIENCES

- **le génie (rapport n° 3)**
- **les mathématiques, l'informatique et la physique (rapport n° 5)**
- **groupe INFOGEN (rapport n° 14)**
- **la biologie, la biochimie, la chimie, la microbiologie, les sciences biomédicales, les sciences de l'environnement (rapport n° 6)**
- **les sciences de la Terre, de l'eau et de l'atmosphère (rapport n° 7)**
- **les sciences et techniques des aliments, nutrition, agriculture (sous-commission en cours)**

Dans le secteur des Sciences, la Commission a produit quatre rapports sur cinq plus un rapport d'un groupe, INFOGEN, issu des sous-commissions génie et mathématiques – informatique – physique. La dernière sous-commission à entamer ses travaux, la SANA, se penchera sur les domaines des sciences de la nutrition, de l'agro-alimentaire et de la médecine vétérinaire. La Commission a formulé **trente-six recommandations** dont sept ont trait aux études de premier cycle, cinq aux études supérieures, deux portent sur la continuité entre les cycles d'études du collégial et de l'université et quatre proposent une limitation au développement de programmes.

Le génie

Le champ du génie, multidisciplinaire par nature, est extrêmement diversifié, compte tenu de la multitude et de la variété des problèmes qu'il doit solutionner en pratique. La variété des programmes doit donc répondre à cette diversité.

Il n'est pas inutile de rappeler que le développement des sciences et de leurs applications au cours du XX^e siècle a atteint un rythme qui constitue un défi pour les capacités d'adaptation des sociétés. Les nombreux composés et procédés nouveaux mis au point dans ce cadre, s'ils ont résolu des problèmes matériels, en ont souvent causé de nouveaux et d'inattendus, si bien que la solution à ces derniers exige que l'on puisse compter sur des personnes également capables de les résoudre. Les ingénieurs appartiennent à cette catégorie de professionnels qui, munis de solides connaissances scientifiques, devraient proposer les solutions les plus efficaces, les plus durables, les plus économiques et, de préférence, les plus écologiques aux différents problèmes qui leur sont soumis.

À l'automne 1996, on dénombre au Québec, tous cycles et régimes confondus, plus de 17 000 étudiants en génie. La très grande majorité d'entre eux (71,5%) sont inscrits dans des programmes de baccalauréat. Les autres étudiants se répartissent entre les programmes de maîtrise (12,5%), de certificat (7,7%), de doctorat (7,1%) et de diplôme de deuxième cycle

(1,1%). Les spécialisations en génie mécanique, civil, électrique, chimique, informatique et industriel représentent près de 60 % des programmes offerts. Or, en termes d'effectifs étudiants, ces six spécialisations ont un poids encore plus important, puisqu'elles rejoignent environ huit étudiants sur dix. Le génie mécanique, le génie civil et le génie électrique regroupent à eux seuls 58,3% de la population étudiante en génie.

Afin de faire face aux compressions budgétaires actuellement en cours, les écoles et facultés de génie procèdent ou ont déjà procédé à plusieurs réorganisations qui donnent ou donneront lieu au décloisonnement des enseignements sur une base interdépartementale. La Commission estime qu'il est souhaitable de poursuivre les efforts en ce sens, après quoi un examen des possibilités d'activités d'enseignement planifiées conjointement doit être fait.

Les équipes de recherches en génie sont très actives et peuvent compter sur la collaboration de plusieurs partenaires universitaires et industriels. Du côté de l'enseignement, l'on constate qu'il reste du travail à faire en vue d'une meilleure utilisation interuniversitaire des ressources en place ou à venir. C'est aux études supérieures que la complémentarité entre les établissements apparaît la plus fructueuse. Les maîtrises en génie aérospatial et en réhabilitation des infrastructures urbaines en sont d'ailleurs des exemples éloquents. C'est pourquoi la Commission considère que les nouveaux programmes aux cycles supérieurs ne doivent être autorisés que dans une perspective de complémentarité des établissements et ce, en tenant compte des ressources en place. Dans la même optique, un mécanisme de concertation permettant d'identifier les secteurs respectifs de développement du corps professoral dans une perspective de complémentarité entre les programmes des établissements doit être mis sur pied par les responsables des écoles et facultés de génie.

Le caractère cyclique de l'évolution des clientèles ainsi que l'absence de grands projets autres que la réhabilitation des infrastructures urbaines incitent la Commission à recommander qu'aucun nouveau programme en génie civil ne soit autorisé. Les programmes offerts dans peu d'établissements et dont l'effectif étudiant est limité, en l'occurrence ceux de génie géologique, de génie physique, de génie des matériaux et de génie rural, font l'objet d'une recommandation similaire. De plus, la Commission estime qu'un examen serré de la « capacité des ressources installées » actuellement dans les universités et des besoins identifiés doit être mené avant que toute décision sur l'ouverture d'un nouveau programme ne soit prise.

L'hétérogénéité de la formation des étudiants entrant en génie pose certains problèmes d'arrimage entre le cégep et l'université. La Commission invite donc les établissements universitaires à améliorer leurs liens avec les cégeps et à accroître leur collaboration avec ces établissements afin de faciliter l'intégration des étudiants dans les programmes d'ingénierie et d'assurer un dialogue suivi entre les deux ordres d'enseignement. Enfin, malgré les efforts faits au cours des dernières années afin d'augmenter la présence des femmes en génie, beaucoup de travail reste à faire. Dans ce contexte, tous les interlocuteurs s'entendent pour que les universités mettent en place des mécanismes efficaces pour attirer un plus grand nombre de femmes dans les écoles et facultés de génie.

Les mathématiques, l'informatique et la physique - les mathématiques

Les mathématiques présentent des singularités culturelles, d'abord, de par leur vocation générale, puis par leur vaste corpus qui implique une formation diversifiée reposant sur une offre variée de cours qui répond aux multiples directions dans lesquelles peuvent s'engager les quelque 1900 étudiants au premier cycle. En effet, les mathématiques, où les perspectives d'emploi sont

favorables, donnent accès à une grande variété d'occupations professionnelles. Le fait que leur apprentissage joue davantage sur le plan des attitudes que sur celui des connaissances confère toute son importance à l'interaction entre le professeur et l'étudiant et rend encore plus cruciales les compétences pédagogiques. La nature même de l'enseignement dicte un environnement de formation qui, idéalement, puisse répondre aux plus talentueux, notamment par des cours à leur niveau, ce qui suppose d'offrir des cours plus pointus à des groupes plus restreints.

Quarante-trois programmes sont offerts au premier cycle, dont 14 baccalauréats en mathématiques, mathématiques appliquées, statistique ou actuariat et 12 conjuguant une autre discipline. On en dénombre dix-neuf aux cycles supérieurs, dont 10 maîtrises, 8 doctorats et un programme court en actuariat.

Les mathématiques, l'informatique et la physique - l'informatique

Le milieu du XX^e siècle est témoin de l'explosion de l'informatique et des techniques de traitement de l'information. Un développement industriel phénoménal s'ensuivra, prélude à une mutation culturelle sans précédent.

Les universités québécoises offrent au total 66 programmes en informatique dont 17 baccalauréats : huit en science informatique, un en microélectronique, quatre en informatique de gestion et autant qui combinent informatique et mathématiques offerts par McGill, l'Université de Montréal, l'UQAC et l'UQAR.

L'UQAC et particulièrement l'UQAM sont, pour leur part, nettement orientées « de gestion », bien que dans la seconde, une maîtrise en informatique accueillait ses premiers étudiants à l'automne 1996.

Aux cycles supérieurs, on retrouvera 17 programmes, dont trois diplômes de 2^e cycle, 10 maîtrises et quatre doctorats dont le seul, hors de Montréal, est offert à Laval.

Dans les universités qui n'offrent pas déjà concurremment un baccalauréat autonome en informatique (l'UQAC et l'UQAR), ces programmes hybrides ont été décrits comme des formes transitoires, dans l'attente d'une différenciation qui conduirait à la création d'un « véritable » baccalauréat en informatique. Aux cycles supérieurs, c'était le cas jusqu'à tout récemment (1997) à l'Université de Sherbrooke où la clientèle intéressée à une telle formation s'inscrivait au cheminement informatique de la maîtrise en mathématiques. L'UQTR, qui n'offre de maîtrise ni en mathématiques ni en informatique, propose, depuis l'automne 1997, une maîtrise en mathématiques et informatique appliquées. Notons que, dans les quatre universités mentionnées, le département en est un de mathématiques et informatique.

Les mathématiques, l'informatique et la physique - la physique

Discipline fondamentale qui étudie les propriétés de la matière et dont les principes régissent tous les phénomènes naturels, la physique est sous-jacente aux autres disciplines des sciences naturelles. Elle est aussi omniprésente dans notre quotidien par les applications et les retombées considérables de ses découvertes : les progrès réalisés en électronique, en télécommunications et en informatique ne sont que quelques-uns des exemples les plus visibles de ses contributions. Située en amont de l'innovation technologique, elle constitue une importante voie d'accès à de nouveaux secteurs de recherche, tant fondamentale qu'appliquée.

La physique appartient à ces disciplines fondamentales propices au développement d'une pensée claire et originale et à l'éclosion des idées. Sa présence est essentielle dans *toutes* les universités,

comme l'est celle d'autres disciplines fondamentales de la connaissance, dont la philosophie, l'histoire, la littérature, les mathématiques. Si nécessaire que la viabilité d'autres unités en dépend : ainsi, à l'UQAR, l'océanographie qui compte, entre autres, sur la formation en physique, et ce, même en l'absence de programme correspondant.

Par conséquent, une université qui possède un secteur des sciences ou de génie doit nécessairement abriter la physique, bien que les critères devant déterminer la nature et l'intensité de cette présence n'aient jamais été fixés.

Le système universitaire québécois offre au total 26 programmes de premier cycle en physique, dont neuf baccalauréats dispensés par autant d'établissements. L'UQAC est la seule université en région qui offrait un programme à ce cycle, après que l'UQAR ait décerné son dernier diplôme en 1991.

Huit maîtrises sont également offertes – dont l'une faisant l'objet, depuis cinq ans, d'une entente entre l'UQAM et l'UQTR – et sept doctorats, dont le programme en sciences de l'énergie et des matériaux offert en extension par l'INRS à l'UQTR.

Les programmes gradués de l'INRS-Énergie et matériaux ont été considérés comme relevant du champ de la physique.

En fait, la formation en physique au Québec est aisément circonscrite. Le problème que connaît la discipline ne réside pas tant dans le nombre absolu de programmes que dans la conjugaison de deux phénomènes : le nombre limité des étudiants actuels et anticipés qui les fréquentent et la contraction de l'effectif professoral.

Le groupe INFOGEN

Le groupe de travail en informatique et génie informatique (INFOGEN) est issu d'une recommandation commune aux rapports sur le génie et l'informatique publiés par la Commission des universités sur les programmes (CUP), en mars et en août 98, respectivement.

Cette recommandation, qui préconise un examen des zones et de l'étendue de la convergence entre leurs programmes respectifs, découlait de la difficulté de ces deux domaines à recruter et à retenir des professeurs qualifiés en nombre suffisant pour dispenser les programmes dont les départements ont la responsabilité et visait à optimiser l'utilisation des ressources.

La recommandation se lit comme suit :

« La Commission invite les établissements à favoriser le rapprochement des unités responsables des programmes d'informatique et de génie informatique.

En outre, elle recommande que quelques membres de la MIP, dans le secteur informatique, et quelques-uns de la sous-commission sur le génie, après dépôt de leur rapport respectif, examinent les possibilités de convergence entre les programmes d'informatique et ceux de génie informatique, dans la perspective d'un développement cohérent du secteur [...] »

C'est cette recommandation fondatrice qui a fait en sorte que seuls les établissements offrant concurremment des programmes de baccalauréat en informatique et dans les génies apparentés

(génie électrique, génie logiciel, télécommunications...) étaient représentés dans le groupe de travail.

Comme l'a indiqué la CUP dans les deux rapports précités, le problème ne réside pas tant dans la diminution du corps professoral dans les départements visés, qui, à travers la baisse généralisée dans les universités québécoises, fut relativement épargné. Il tient plutôt à une affluence étudiante et à un manque de ressources tel qu'il devient de plus en plus difficile de poursuivre avec la même assiduité l'encadrement des étudiants et avec la même intensité les activités de recherche. Les professeurs sont ainsi de moins en moins favorables à la création de nouveaux programmes et pourraient être amenés à envisager d'un très bon oeil le contingentement sévère de programmes qui ne le seraient déjà. Cela, au moment où des pressions insistantes s'expriment pour la formation d'un plus grand nombre d'étudiants. Le maintien relatif du corps professoral dissimule aussi une autre réalité : la difficulté croissante à attirer et à retenir des professeurs d'expérience et la guerre inlassable pour drainer les « meilleurs cerveaux ». En fait, le véritable problème dans ce secteur réside, non dans le fait que le corps professoral ait à peine décliné, mais dans ce qu'il n'ait pas augmenté.

Entre-temps, les départements ont, tant bien que mal, tenté de faire bonne contenance dans des circonstances de pénurie et de carence, mais à un prix dont on ressent déjà l'ampleur en termes humains, scientifiques et académiques. Quoi qu'il en soit, l'adaptation à une telle situation ne peut perdurer sans avoir d'effets sensibles, durables et difficilement récupérables, sinon sur une longue période de temps incompatible avec la rapidité d'évolution des connaissances scientifiques et du secteur économique correspondant.

Cette situation de pénurie à l'université n'est qu'un écho du phénomène global de pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur des technologies de l'information (TI). Les professeurs ne sont pas les seuls touchés : les étudiants à tous les cycles, ainsi que le personnel technique et professionnel, sont aussi l'objet d'une grande convoitise de la part de l'industrie. À ce problème particulier se greffe le problème général du financement des universités. Dans un contexte où les ressources universitaires globales sont réduites, il est très difficile pour les départements québécois des disciplines des TI de se mesurer avantageusement aux universités canadiennes et américaines, de même qu'à l'entreprise privée.

La biologie, la biochimie, la chimie, la microbiologie, les sciences biomédicales, les sciences de l'environnement

Les sciences de la vie et la chimie constituent un vaste domaine de l'enseignement supérieur québécois. Plus de 11 000 étudiants fréquentent 180 programmes existants, tous cycles confondus. Une part importante de cette clientèle (31%) poursuit des études dans 113 programmes de maîtrise et de doctorat. La très grande majorité de ces étudiants sont inscrits à temps plein aux trois cycles dans des programmes qui mènent à un grade. Le rapport a couvert six domaines des sciences de la vie et de la chimie qui sont offerts dans les établissements québécois : la biologie, la chimie, la biochimie, la microbiologie, les sciences biomédicales et les sciences de l'environnement.

Les programmes universitaires en sciences de la vie et en chimie sont au centre du renouvellement de la main-d'oeuvre dans des domaines de pointe, comme l'industrie pharmaceutique et celle des biotechnologies, et qu'ils contribuent au développement d'une expertise fondée sur un savoir utile. Rappelons également que le Québec a acquis, depuis plus de quinze ans, une place enviable dans ces domaines, de par la qualité de sa base scientifique

universitaire et des alliances stratégiques qu'entretiennent les gouvernements fédéral, provincial et municipaux, l'entreprise privée et le système universitaire.

Les 180 programmes québécois de biologie, chimie, biochimie, microbiologie, sciences biomédicales et sciences de l'environnement offrent plusieurs options et orientations qui sont à la fois multiples, diversifiées et complémentaires, que ce soit au niveau des spécialisations disciplinaires, des objets traités ou de la pédagogie. La biologie, la chimie et la biochimie sont des disciplines de base enseignées au premier cycle dans la majorité des établissements universitaires. Un baccalauréat obtenu dans l'une de ces disciplines ouvre la voie aux spécialisations des cycles supérieurs dans maints domaines, comme les sciences biomédicales et les sciences de l'environnement par exemple, qui sont des secteurs composés en majorité de programmes de deuxième et de troisième cycle.

Toutes proportions gardées, l'augmentation de la clientèle dans les six domaines de ce rapport a été plus marquée que celle de l'ensemble du système universitaire depuis 1992, moment où les populations étudiantes commencent pourtant à décroître au premier cycle québécois. Les études à temps complet prédominent dans les six domaines à tous les cycles, dans une proportion qui reste nettement plus élevée que dans l'ensemble du système universitaire. En outre, on observe que les femmes s'engagent dans des études en sciences de la vie davantage que dans les sciences physiques, le génie ou l'informatique. Les données disponibles sur le taux de diplomation de chacun des six secteurs du rapport se comparent très avantageusement à celles de l'ensemble du système universitaire, quoiqu'il faille sans doute améliorer les taux, dans tous les secteurs et dans tous les établissements québécois. Les données du MEQ sur l'emploi mettent au jour que le taux de placement en science de la vie et en chimie est plus favorable après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures.

Dans le contexte du marché du travail mouvant et de la nouvelle économie, la Commission a suggéré aux établissements d'assurer un minimum de crédits couvrant l'ensemble des connaissances en sciences de la vie, de la cellule jusqu'aux écosystèmes, dans tous les baccalauréats généraux de biologie. Cette recommandation vise à maximiser la mobilité des étudiants et à donner aux diplômés la possibilité d'agir dans divers domaines du vaste champ professionnel qui leur est ouvert, d'autant plus que celui-ci est appelé à se modifier considérablement au cours de leur carrière. La Commission a invité également les universités à favoriser l'acquisition de compétences péridisciplinaires, concernant par exemple l'entrepreneuriat ou l'éthique, au sein même de leurs programmes de sciences. Cela, dans le but de préparer les diplômés à répondre aux exigences de la nouvelle économie en quête de main-d'œuvre scientifique hautement qualifiée, de stimuler la valorisation des fruits de la recherche, et d'éclaircir les enjeux éthiques qui ne cessent d'émerger avec l'avancement de la génétique et de la biologie moléculaire.

La Commission tient par ailleurs à rappeler qu'un étudiant ou une étudiante ne peut compléter ses travaux de recherche s'il n'a pas de bourses. Elle pose que les professeurs et les institutions sont responsables de trouver une aide financière aux étudiants. Cette dernière est aussi tributaire de la hausse et de la baisse des fonds des organismes de financement de la recherche car, les étudiants des cycles supérieurs sont engagés sur les fonds obtenus par leurs superviseurs, en complément des bourses d'études. La Commission recommande que les établissements examinent les solutions qui assureraient un soutien financier minimum à tous les étudiants engagés dans des études aux cycles supérieurs dans les six domaines du rapport.

La population étudiante des programmes traités dans ce rapport bénéficie également des nombreuses collaborations inter et extra-universitaires (secteurs public et privé) qui ont cours en recherche et dans l'encadrement des étudiants, particulièrement dans les centres de recherche et les hôpitaux. L'ampleur et la diversité de ces collaborations nationales et internationales constituent un exemple de réseautage scientifique dans l'éducation supérieure québécoise. Les six domaines illustrent d'ailleurs éloquemment que la concertation interuniversitaire et le partage des ressources prennent plusieurs formes, parfois moins visibles que les programmes conjoints ou ceux offerts en extension que les rapports de la CUP révèlent et encouragent, mais qui concourent tout autant au maillage des établissements universitaires québécois.

Le domaine des sciences de la vie et de la chimie n'a toutefois pas été épargné par les récentes compressions budgétaires. Les départements et les facultés de sciences et de médecine procèdent ou ont déjà procédé à plusieurs réorganisations qui découlent des contraintes budgétaires. Les programmes en sciences de la vie et en chimie sont ponctuellement soumis à des réévaluations institutionnelles. De fait, près de la moitié d'entre-eux ont été examinés depuis cinq ans. En outre, les mesures les plus fréquentes de rationalisation ont mené à l'augmentation du nombre d'étudiant par cours, à la réduction de la diversité de l'offre des cours optionnels et à une réduction du personnel technique et de soutien.

La Commission a tenu à encourager les partenariats entre établissements pour l'utilisation optimale des programmes de cycles supérieurs existants. Les établissements universitaires ont donc été invités à collaborer dans la formation au deuxième et troisième cycle. La Commission a recommandé que les critères d'habilitation à diriger les thèses de doctorat et les mémoires de maîtrise soient explicités, de même que les modalités de reconnaissance du travail de supervision réalisé à l'extérieur de l'institution d'attache des professeurs, pour favoriser et faciliter la circulation de l'expertise entre les établissements universitaires. Dans le même sens, la Commission estime que tout développement de nouveaux programmes aux cycles supérieurs doit prendre en considération les complémentarités soulignées dans le rapport et établir des partenariats entre plusieurs disciplines et unités actives dans le domaine choisi.

Les sciences de la Terre, de l'eau et de l'atmosphère

Le domaine des sciences de la Terre a connu des bouleversements importants avec la fermeture, en 1997, des départements de géologie de l'Université de Montréal et de l'Université Concordia. Avec la fermeture de ces deux départements, les programmes du secteur sont désormais offerts dans six établissements : Laval conjointement avec INRS-Géoressources, McGill, UQAC, UQAM, Sherbrooke (géographie physique). Le rapport de la Table de concertation en géologie et génie géologique, déposé en 1994 au Comité des affaires académiques de la CREPUQ, recommandait le maintien au Québec de trois pôles régionaux de formation et de recherche dans le domaine des sciences de la Terre : Montréal, Québec, Chicoutimi. La Commission soutient la même position et considère que l'on doit soutenir et renforcer ces trois pôles régionaux.

Les sciences de l'atmosphère sont au carrefour des sciences fondamentales comme la physique et la chimie. Elles sont particulièrement liées par les principes fondamentaux de physique essentiels à la compréhension de l'atmosphère. Ce domaine d'études jouit à Montréal d'une réputation internationale. Le rayonnement des chercheurs montréalais de l'Université McGill, de l'UQAM et d'Environnement Canada contribue pour une bonne part à cette réputation. La Division de recherche en prévision numérique du Centre météorologique canadien d'Environnement Canada développe des modèles de prévision parmi les meilleurs au monde. On y retrouve l'ordinateur le plus puissant au pays pour les prévisions météorologiques.

Les deux départements qui offrent une formation dans le domaine au Québec, soit le département des sciences atmosphériques et océaniques de l'Université McGill et le département des sciences de la Terre de l'UQAM, ont connu au cours des dernières années une attrition relativement importante de leur corps professoral. La Commission invite ces deux départements à intensifier leur collaboration et à envisager, au niveau de la maîtrise, de réunir l'expertise de leur corps professoral et d'enrichir la qualité de la formation en sciences de l'atmosphère à ce cycle d'études. Par ailleurs, l'avenir de la formation en sciences de l'atmosphère au sein du baccalauréat en physique soulève des inquiétudes. Selon la Commission, la future intégration du baccalauréat en physique entre les universités montréalaises, telle que proposée par la sous-commission sur la physique, les mathématiques et l'informatique, devrait contenir des cours en sciences de l'atmosphère afin de sensibiliser les étudiants à la physique de l'atmosphère et assurer le maintien à Montréal de l'axe de recherche reconnu internationalement en sciences atmosphériques.

Les sciences de l'eau se situent à la croisée des préoccupations environnementales et économiques de la société. Au Québec, c'est principalement l'INRS-Eau qui a développé une forte expertise dans le domaine. Le centre privilégie à la fois l'approche expérimentale et l'approche quantitative des données recueillies. Ce faisant, il facilite le transfert technologique et l'application des connaissances dans les processus de décision ou de gestion. Afin de répondre aux priorités du Québec dans le domaine de l'eau, les professeurs-chercheurs de l'INRS-Eau participent activement à des projets de recherche réalisés de pair avec des ministères et organismes publics ainsi qu'avec des entreprises privées.

L'océanographie, pour sa part, a pour objet l'étude des mers et océans, du milieu marin et de ses frontières, ainsi que des organismes qui y vivent. Au Québec, la région de Rimouski est reconnue comme l'un des pôles importants en sciences de la mer aux niveaux national et international. Trois institutions y sont implantées : l'UQAR (département d'océanographie) l'INRS-Océanologie et l'Institut Maurice-Lamontagne de Pêches et Océans Canada. Outre le pôle rimouskois, l'Université McGill et l'Université Laval forment également des spécialistes en océanographie depuis plusieurs années. La Commission presse l'UQAR, l'Université Laval et l'Université McGill de finaliser l'élaboration de leur doctorat conjoint afin que ce programme puisse être offert à l'automne 1999.

La télédétection, science de l'observation de la Terre à distance à partir d'une plate-forme aéroportée ou spatiale, se situe à la convergence des sciences physiques, des sciences naturelles et des technologies de l'information. Quelques établissements universitaires au Québec ont développé une expertise en télédétection, dont l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'Université McGill et l'INRS-Eau. La présence du CARTEL (Centre d'applications et de recherches en télédétection) à l'Université de Sherbrooke est cependant à souligner de façon particulière, puisqu'il s'agit du plus important centre de recherche universitaire au Canada oeuvrant dans le domaine de la télédétection.

Les suivis

Le premier rapport, celui de Génie (3), fut publié au mois de mars 1998. La recommandation 1 invitait les établissements universitaires impliqués dans des programmes de génie à favoriser un décloisonnement des programmes par une planification intradépartementale des activités académiques.

L'Université Laval est celle qui a le plus travaillé dans ce sens puisque la Faculté des sciences a annoncé récemment qu'elle réduisait sa banque de cours de cent cinquante cours, ce qui entraîne un resserrement du corpus de cours d'un programme autour des objectifs de formation et à une évaluation de l'équilibre à maintenir entre les cours obligatoires et les cours optionnels. L'École polytechnique de l'Université de Montréal a fait part de ses intentions de lever les contingents devant la difficulté de répondre aux attentes de l'industrie et de l'entreprise en nombre de diplômés.

La recommandation 2 favorisait un rapprochement entre le génie informatique et l'informatique. Le groupe INFOGEN a tenu deux réunions, le 29 octobre 1998 et le 28 janvier 1999; le rapport adopté à la Commission du 31 mars 1999 sera publié sous peu.

Deux autres recommandations du rapport Génie, soit la 5 et la 6, limitaient le développement de programmes et demandaient à ce que l'examen d'opportunité de tout nouveau programme se fonde sur la pertinence et la complémentarité des programmes pour autoriser toute expansion. Seule l'UQAM semble avoir fait une demande pour un baccalauréat en génie en microélectronique, le dossier serait en attente d'approbation au MEQ. La recommandation 7 signalait la faible présence des femmes dans les écoles et les facultés de génie compte tenu que le pourcentage des femmes dans les programmes de sciences au collégial est égal ou supérieur à celui des hommes. Les statistiques de 1997 et de 1998 restent à être vérifiées sur ce point. Nous ne connaissons pas de mesures spéciales prises par les universités pour attirer une population étudiante féminine dans les programmes de génie.

La physique comme discipline fondamentale présente des difficultés d'attrait auprès des étudiants aux dépens de domaines d'application en plein essor. Les universités de Montréal ont été invitées à penser une programmation conjointe dès le premier cycle afin d'assurer une réunion de professeurs susceptibles de maintenir la qualité de formation exigée pour un ensemble de disciplines autant en génie qu'en sciences de la Terre. La planification entre les quatre universités montréalaises se fera après que l'UQAM ait choisi une orientation pour son département de physique. Des développements sont à attendre pour l'automne 1999.

Par ailleurs, l'Université Bishop's (correspondance du 12 avril 1999) maintient une programmation de physique au premier cycle. L'UQAC s'apprête à fermer son programme de physique. Plusieurs démarches de concertation au deuxième et troisième cycles existent en physique entre les universités McGill et de Montréal, McGill et l'UQAM, l'UQAM et l'UQTR. Ce type de concertation renforce et équilibre les compétences en plus de consolider des pôles de recherche. Nous ne pouvons qu'établir un lien avec la recommandation 3 dans la partie mathématiques du rapport alors que les universités sont appelées « à examiner l'hypothèse d'une meilleure utilisation des compétences spécialisées du corps professoral ».

Le rapport BBC publié au mois de septembre 1998 a entraîné une réunion de suivi de la sous-commission biologie, biochimie et chimie, tenue le 11 mai 1999, dans laquelle nous avons été à même de réaliser l'importance des efforts de rationalisation accomplis dans les établissements universitaires.

Plusieurs universités dont Concordia, Laval, Sherbrooke, UQAC, UQAM, UQAR et UQTR ont entamé ou ont complété des modifications de programme au baccalauréat en biologie, en chimie, en biochimie selon la recommandation 1, la plupart des universités ont retenu de consacrer 45 crédits au tronc commun du baccalauréat en biologie. L'Université Concordia a par la même occasion réduit de deux honours son baccalauréat spécialisé en biologie. L'UQAR compte

partager des enseignements avec l'Institut des sciences de la mer et bénéficier des compétences professorales de cet institut. Ils ont prévu de diminuer l'offre de cours par session, et la médiatisation de cours est aussi envisagée. L'UQAC a annoncé une fermeture du baccalauréat spécialisé en physique à la suite de la recommandation 1. La biologie et la chimie sont regroupées en sciences de la santé et on s'engage dans une collaboration avec le Complexe de la santé de Sagami pour dispenser des enseignements en biologie cellulaire et en génétique. La Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval a entamé un processus de rationalisation qui fait suite à un plan d'action proposé par le recteur au mois de janvier 1999. L'offre de cours sera réduite de près de 30%, ce qui équivaut à une suppression de vingt-quatre cours en biochimie et en biologie et de dix-sept en microbiologie. À l'UQTR, après une fusion de départements, on éliminera de 5 à 10% de cours dans la banque de cours optionnels en biologie. Autant d'interventions dans l'offre de cours qui affecte les propositions de cours optionnels par session. Selon les représentants, la qualité de la formation n'en serait pas affectée même si l'étendue de l'offre d'activités académiques optionnelles devient congrue. Aux études supérieures, plusieurs collaborations sont abordées entre Sherbrooke, l'UQAC et l'UQAT. Un doctorat conjoint entre l'UQAM et l'UQAR en environnement est à l'étude. L'Université de Sherbrooke a fait la demande à Agriculture Canada pour que des chercheurs encadrent des étudiants de maîtrise et de doctorat. En résumé, les universités sont à l'oeuvre dans une perspective de révision des programmes en sciences de la vie et en chimie de même qu'elles ont entrepris une refonte en profondeur qui touche non seulement l'organisation de la gestion académique des programmes, mais, surtout, l'articulation des programmes.

Le secteur ÉDUCATION

- **éducation physique (rapport d'étape)**
- **éducation (rapport n° 10)**

Le secteur de l'éducation est entraîné, depuis 1992, dans une réforme majeure des programmes de formation des enseignants pour le secondaire et les spécialités. Le ministère de l'Éducation a fait connaître ses exigences en insistant sur une professionnalisation de l'acte d'enseigner et en stipulant les compétences attendues de la formation universitaire dans La réforme de la formation à l'enseignement secondaire général, de 1992. Les universités ont donc revu les baccalauréats dans un calendrier à courte échéance afin de les soumettre à l'agrément du CAPFE et pour l'implantation des programmes de baccalauréat à l'automne 1994; dans le cas des spécialités, l'implantation a eu lieu l'automne 1998.

Les deux rapports de la Commission font état de cette réforme des programmes universitaires en plus de signaler la distance relative dont nous disposons pour faire l'examen de cette offre de programmation.

Éducation physique

Le premier rapport sur l'Éducation physique est un rapport d'étape qui sera à compléter à l'automne 1999 en raison, justement, du faible recul dans le temps pour saisir la pertinence de ces programmes dans une discipline en pleine transformation autant sur le plan professionnel que sur le plan de la formation des maîtres.

Le rapport ne contient donc aucune recommandation, mais prend acte que la rentrée 1998 s'avère décisive pour le secteur. À ce moment, en effet, l'on pourra évaluer les résultats de la réforme du baccalauréat d'enseignement en éducation physique et de la réorganisation des programmes s'ouvrant sur le milieu extrascolaire ou communautaire auprès de la clientèle étudiante. Pour cette

raison, la CUP prévoit déposer un second rapport qui fera le point sur la situation à la lumière du nombre de recrues inscrites dans chaque programme à la session d'automne 1999. Des recommandations seront alors présentées.

En 1996, huit universités proposent un ensemble de 31 programmes à près de 3 000 étudiants. Avec vingt et un programmes de premier cycle, sept programmes de deuxième cycle et trois programmes de troisième cycle, le secteur de l'éducation physique et des sciences de l'activité physique offre un choix varié à l'étudiant qui désire poursuivre ses études au Québec. L'intervention éducative en milieu scolaire, l'intervention éducative et thérapeutique en milieu extrascolaire ou communautaire et tout le champ de la recherche en éducation physique et en sciences de l'activité physique lui sont ouverts.

Tout récemment, le ministère de l'Éducation prenait la décision d'imposer des mesures qui équivalent à un contingentement dans les programmes de formation des maîtres en éducation physique. Ces programmes, qui sont depuis longtemps le choix de la majorité des étudiants, dû entre autres au permis d'enseignement qu'ils procurent, ne pourront plus accepter autant d'inscriptions que par le passé. On estime la perte probable d'effectifs étudiants à près de 40%. Sur cette base, les directions universitaires ont revu ou sont en train de revoir l'offre des programmes donnant sur le milieu extrascolaire ou communautaire et sur celui de la recherche qui, selon leurs vœux, devraient attirer un plus grand nombre d'étudiants que par le passé. L'impact des départs à la retraite de plusieurs professeurs – on parle d'une réduction de 17% du corps professoral entre 1992 et 1997 – a aussi été pris en compte par les autorités de chaque établissement dans la réorientation des programmes.

Le renouvellement de l'offre de programmes dans le domaine entre 1996 et 1998 laisse entrevoir le maintien d'un choix intéressant pour l'étudiant. S'il sera plus difficile qu'auparavant de se faire admettre dans les programmes visant la formation d'intervenants en milieu scolaire, l'offre se bonifie du côté des programmes ayant pour objectif la formation de chercheurs ou d'intervenants en milieu extrascolaire ou communautaire.

Éducation

À l'automne 1997, tous cycles et régimes confondus, on dénombre au total plus de 26 500 étudiants dans le grand secteur de l'éducation, ce qui représente près de 12% de la population universitaire du Québec. Ces étudiants et étudiantes sont répartis dans 205 programmes dont 65 baccalauréats, 60 certificats, 44 maîtrises et 14 doctorats. Sur l'ensemble des programmes offerts, moins de la moitié (41,4%) mène à un permis ou un brevet d'enseignement. Ces programmes se retrouvent surtout au premier cycle, alors que ceux qui ne conduisent pas à une autorisation d'enseigner figurent parmi les programmes d'études supérieures. L'offre de programmes en éducation est répartie, de plus, sur l'ensemble du territoire québécois et assure une formation initiale en français et en anglais de même que dans plusieurs champs de compétence.

Les travaux de la Commission ont permis de dégager que certains domaines de la formation initiale ne recrutent pas suffisamment de candidats. Plusieurs raisons ont été invoquées, en particulier l'effet dissuasif du contingentement auprès des étudiants et étudiantes du collégial qui ont interprété que le domaine de l'Éducation ne conduisait pas à l'obtention d'un emploi. Par ailleurs, il a été reconnu que la réforme des programmes de formation à l'enseignement a été réalisée dans une période courte ne permettant pas de faire un examen des programmes dans leur complémentarité. Par conséquent, la Commission recommande que les établissements universitaires procèdent, dans une perspective d'harmonisation et de rationalisation

interuniversitaires, à l'examen de l'offre de programmes de la formation initiale à l'enseignement en regard de leur masse critique de ressources professorales régulières ainsi que de celle des candidatures à l'admission dans chacun des programmes dispensés.

La situation critique d'un nombre de diplômés insuffisant pour les postes qui deviendraient vacants en enseignement des mathématiques, des sciences et des technologies du secondaire a amené les membres de la Commission à recommander que l'ADEREQ (l'Association des doyens et directeurs pour l'avancement des études et de la recherche en éducation du Québec) examine les conditions selon lesquelles les diplômés universitaires en mathématiques, en physique, en chimie et en génie, auraient accès à la profession d'enseignant au secondaire. On invite aussi le ministère de l'Éducation à offrir un programme spécial de bourses pour attirer des candidats dans ces domaines.

Soixante certificats en éducation, dont les deux tiers ne conduisent pas à un permis ou un brevet d'enseignement sont offerts actuellement dans les universités. Dans nombre de cas, la longévité de ces programmes est précaire même si certains de ceux-ci répondent avant tout aux besoins de formation continue du personnel enseignant. Il est permis de s'interroger sur la pertinence de maintenir certains programmes dont les effectifs étudiants déclinent depuis plusieurs années. C'est pourquoi la Commission recommande que les universités évaluent le bien-fondé de continuer à dispenser des certificats en éducation dont les effectifs étudiants sont en décroissance notable depuis 1990.

Aux études supérieures, la Commission invite les établissements universitaires à se concerter sur les modalités de reconnaissance des prestations de service (direction de recherche, cours, etc.) faites par les professeurs dans d'autres établissements que le leur, dans le but d'encourager les échanges de ressources professorales entre universités. Elle recommande également qu'un comité de responsables de programmes soit constitué par l'ADEREQ pour définir des champs complémentaires de formation aux études supérieures en vue d'assurer que l'offre de programmes et de cours tende de plus en plus, d'une part, vers la complémentarité, en tenant compte de la répartition des compétences professorales et, d'autre part, vers la concertation interuniversitaire dans le développement éventuel des programmes. Dans le même ordre d'idée, la Commission incite la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval à poursuivre ses démarches de restructuration afin de réduire le nombre de programmes de doctorat de recherche (Ph.D.) qu'elle offre actuellement. La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université McGill est également invitée à poursuivre le même type de démarches à l'égard de ses programmes de maîtrise.

Les exigences du ministère de l'Éducation en matière de formation pratique relativement au partenariat avec le milieu scolaire ont été posées sans une analyse approfondie des conséquences qu'elles entraîneraient sur le plan du fonctionnement des établissements universitaires. Il apparaît donc souhaitable que les facultés, départements ou modules d'éducation commandent une étude dénombrant les places de stages, par champ d'enseignement, que chaque région est en mesure d'offrir pour les années à venir. D'autre part, la Commission invite le ministère de l'Éducation à donner suite aux nombreuses recommandations déjà formulées par diverses instances quant à l'augmentation du financement des stages en éducation et à leur encadrement par les maîtres associés.

Tous les intervenants du secteur de l'éducation souhaitent vivement la création d'un observatoire de la profession enseignante qui aurait notamment pour mandat d'étudier les questions liées à l'intégration des diverses formations à l'enseignement et au tronc commun de compétences. Cet

observatoire, tout en conservant son autonomie, pourrait puiser ses ressources au sein du Centre de recherche sur la formation et la profession enseignante (CREFPE).

Depuis le début de la réforme de la formation des maîtres lancée en 1992, les universités se sont vu confier de plus importantes responsabilités à l'égard de la professionnalisation de la formation. Or, ces nouvelles responsabilités s'inscrivent dans un contexte où les universités ont dû faire face à des compressions budgétaires sans précédent. L'érosion du corps professoral en éducation a été particulièrement importante comparativement à celle qui a frappé d'autres domaines. C'est pourquoi la Commission recommande que le ministère de l'Éducation et la direction des établissements universitaires prennent acte de la pénurie des ressources affectées au secteur de l'éducation et tentent de corriger la situation actuelle.

Historiquement, les établissements universitaires ont joué un rôle de premier plan dans la formation continue des enseignants, c'est-à-dire la formation qui vient après l'obtention de la qualification légale requise pour enseigner. De nouvelles circonstances, liées aux politiques ministérielles et aux relations de travail, pourraient avoir pour effet de réduire considérablement l'apport des universités à la formation continue des personnels de l'éducation. Les établissements universitaires sont conviés, d'une part, à réaffirmer collectivement leur rôle et leur engagement actuels et futurs en formation continue du personnel professionnel de l'éducation et de l'enseignement oeuvrant dans les établissements scolaires et, d'autre part, à définir les termes d'une nouvelle relation contractuelle avec le ministère de l'Éducation et les milieux scolaires. La Commission estime aussi que la formation continue au sens large (éducation des adultes, perfectionnement personnel et professionnel, etc.) offerte dans les milieux non scolaires (groupes communautaires, entreprises, etc.), devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des établissements universitaires.

La nouvelle formation à l'enseignement implique un processus d'intégration de tous ses éléments (formation didactique, formation dans les disciplines, formation pratique) par la voie d'une maîtrise d'oeuvre exerçant un leadership à l'intérieur de l'université. Elle nécessite aussi qu'un élément cohérent de la structure universitaire soit l'interlocuteur du ministère de l'Éducation et des milieux professionnels. Les facultés, départements ou modules du secteur de l'éducation remplissent toutes les conditions nécessaires au plein exercice de la maîtrise d'oeuvre des programmes de formation à l'enseignement. En réponse au CAPFE (Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement), la Commission a souhaité que les établissements universitaires confirment le rôle des départements, modules, facultés d'éducation auprès du ministère de l'Éducation.

Le secteur de la SANTÉ

- **les sciences infirmières (rapport n° 9)**
- **les spécialités médicales (rapport n° 12)**
- **les spécialités paramédicales (sous-commission en cours)**
- **la médecine dentaire et pharmacie (sous-commission en cours)**

Deux rapports sont publiés dans le secteur de la santé, le premier en sciences infirmières et le second sur les spécialités médicales. En outre, une sous-commission se penche actuellement sur l'offre de programmes dans les spécialités paramédicales et une autre sur la médecine dentaire et la pharmacie; elles ont débuté leurs travaux au cours du mois de mai 1999. La formation dans plusieurs des disciplines du secteur de la santé est indissociable du système de la santé. Il en ressort que la formation à la santé pénètre le système de la santé et que nous devons envisager la formation pratique de ces disciplines comme dépendante du système de santé.

Les sciences infirmières

Les récentes réorganisations du système de santé ont donc agi sur les dernières orientations de la formation des disciplines de la santé. Même si, déjà, les infirmiers et infirmières constituaient un corps professionnel au centre d'un ensemble de soins prodigués à la population, la formation universitaire en sciences infirmières devait s'ajuster aux réalités nouvelles d'une réorganisation des soins à la santé en général et de la modification conséquente qui s'ensuit du rôle professionnel de ses intervenants. Les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux avaient d'ailleurs invité les établissements universitaires à « réexaminer les modèles de formation en soins infirmiers » (mars 1998) et avaient créé un comité multipartite dont un des points à l'étude était « l'incidence de l'évolution des soins de la santé sur la pratique professionnelle des infirmières et infirmiers et sur la formation nécessaire pour répondre aux exigences de l'exercice ».

On se souviendra que ce comité a été formé à la suite des déclarations des ministres de l'Éducation et de la Santé d'alors, sur la formation des infirmières et infirmiers. Ce qui confirme le lien étroit entre la formation et le milieu professionnel de la santé.

Les conditions actuelles d'exercice de l'infirmière nécessitent une formation scientifique plus complète qui assure une plus grande autonomie de la professionnelle. Dans ce rapport, trente-cinq programmes ont été dénombrés aux trois cycles d'études, dispensés dans neuf établissements. Si les données sur les effectifs étudiants montrent un fléchissement de la courbe statistique de 1992 à 1996, en comparaison avec les autres secteurs universitaires, au niveau des deuxième et troisième cycles, nous constatons une hausse significative de la population étudiante. Il y a un besoin manifeste de formation à la maîtrise en région; nous avons remarqué que plusieurs étudiantes et étudiants poursuivent leurs études dans d'autres disciplines à défaut de le faire dans des programmes de sciences infirmières. Le taux global de diplomation au premier cycle étant plus élevé que la moyenne dans les autres secteurs universitaires et les exigences accrues de la profession d'infirmière et d'infirmier laissent supposer que la formation supérieure gagnera en importance dans les années à venir.

Autant la tendance nord-américaine que mondiale démontre le besoin d'une formation universitaire en sciences infirmières, par contre l'absence d'une planification concertée de la main-d'oeuvre nuit à une juste répartition d'un personnel qualifié par niveau d'études. Une recommandation a été rédigée à cet effet.

Depuis l'élaboration, en 1992, d'une politique de la santé et du bien-être, la place de la santé communautaire a été précisée dans le système des services de santé au Québec. L'adoption des *Priorités nationales de santé publique 1997-2002* a confirmé l'importance de la prévention et de la promotion de la santé, dans une perspective d'approche collective de la santé. L'orientation des programmes de formation compte dans la préparation des professionnels et de leur insertion dans les services communautaires et de leur participation à la recherche en vue de faire face à ces nouveaux enjeux.

Huit établissements universitaires sont impliqués dans des programmes de santé communautaire, d'épidémiologie et d'hygiène du milieu à l'automne 1996. Les universités offrent au total trente-quatre programmes dont quatorze de premier cycle, sept au deuxième cycle et huit diplômes de deuxième cycle et quatre universités dispensent des enseignements dans cinq programmes de troisième cycle. La formation au premier cycle est assurée par des programmes de certificat qui semblent mieux répondre à des besoins d'enrichissement des compétences et de consolidation des

acquis pour des professionnels en exercice. Si le nombre d'effectifs étudiants est en hausse au premier cycle et au troisième cycle, il est décroissant au second entre 1992 et 1996 pour des raisons liées aux transformations dans le système de santé, peu de possibilité n'est offerte par l'employeur pour parfaire des études entre autres. Un domaine d'études pour lequel la situation de l'emploi est bonne et qui a fait l'objet de plusieurs concertations interuniversitaires.

Le travail social est une discipline pratique dont la fonction est la médiation active entre la personne et son environnement social. Huit universités sont actives en travail social et offrent un baccalauréat alors que six d'entre elles soutiennent un deuxième cycle. Seules trois universités offrent un doctorat dont deux de manière conjointe.

En raison de la nature de la formation en travail social, les programmes de premier cycle sont contingentés et maintiennent leurs effectifs étudiants de manière assez stable. Aux études supérieures, nous assistons à une croissance des effectifs étudiants.

Comme pour les sciences infirmières, le domaine du travail social est très lié aux transformations récentes du système de santé qui affectent le marché de l'emploi dans le réseau public de la santé et des services sociaux.

La formation en animation sociale et en animation culturelle prépare à l'intervention en milieu social et communautaire et à l'action culturelle dans divers milieux. L'ensemble des programmes est concentré au premier cycle entre seize certificats et deux baccalauréats et un majeur offerts par six universités. Les études supérieures sont poursuivies dans des programmes connexes. Les données statistiques sur les effectifs étudiants montrent que ce champ d'études attire de plus en plus d'étudiants bien que la situation de l'emploi soit plutôt difficile en comparaison avec d'autres secteurs.

La gérontologie aborde les aspects biologiques, physiologiques, psychologiques et sociaux du vieillissement et de la vieillesse. Six universités sont actives dans ce champ et offrent cinq certificats et une maîtrise. La population étudiante s'est transformée de professionnels en exercice à de jeunes diplômés pour lesquels il faut assurer un cheminement professionnel dans la formation par une insistance sur l'aspect pratique. Le nombre d'inscriptions total a fléchi de 1995 à 1996 de manière moins accentuée que de 1992 à 1996 dans les certificats alors qu'au deuxième cycle, deux programmes ont suspendu leurs admissions, ce qui explique une baisse significative des effectifs à ce niveau d'étude. Les établissements ont opté pour une solution radicale sans incitation à le faire. Pourtant la gérontologie est un domaine appelé à se développer compte tenu des données sur le vieillissement de la population québécoise et du besoin de personnes qualifiées aptes à agir dans les divers services de santé.

Dans le cadre des récentes réorganisations du système de santé au Québec, les fonctions de planification des structures organisationnelles, du personnel et des multiples services ont pris de l'ampleur amenant de nouvelles exigences auprès du personnel cadre des différents établissements de la santé.

Seulement trois universités se sont engagées dans sept programmes dont quatre certificats, deux diplômes de deuxième cycle et une maîtrise. L'Université de Montréal offre des enseignements aux trois niveaux de formation, l'Université McGill à deux niveaux et la Téléq, un certificat. Malgré des besoins qui sont observables dans ce domaine, le nombre total des effectifs étudiants est en baisse dans les programmes de certificat. On nous explique que les coupures de postes dans les établissements et la surcharge du personnel en place ne favoriseraient pas le perfectionnement.

Les données sur les différents champs d'études révèlent le besoin d'une formation supérieure de qualité mais qui dépend de la planification des différentes fonctions régies par le système de santé du Québec alors qu'il est en pleine mutation. Le placement des diplômés est tributaire de cette réorganisation si l'on veut que leur qualification puisse profiter aux services offerts à la société.

Les spécialités médicales

Pour les facultés de médecine, l'année 1970 allait être déterminante. À la demande du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec (CMCPQ) qui avait constaté certaines lacunes dans l'enseignement médical post-M.D. jusqu'alors dispensé dans les institutions hospitalières, les universités se voient confier la responsabilité de la formation postdoctorale, c'est-à-dire, l'internat – jusqu'en 1987 inclusivement – et la résidence. Pour le CMCPQ, ce transfert allait permettre « d'accroître les relations entre la formation et les conditions réelles de la pratique ».

Dorénavant, les facultés de médecine assumeront l'élaboration des programmes post-doctoraux : elles en établiront les objectifs, le contenu, les critères, les modes d'évaluation et de promotion; elles fixeront les modes et normes d'admission; elles détermineront les méthodes et les ressources, et identifieront les milieux d'apprentissage. Il s'agissait d'un précédent en Amérique du Nord puisque « jusque-là, le candidat à l'internat ou aux spécialités devait s'inscrire directement à l'hôpital agréé de son choix, qui veillait à l'organisation de l'enseignement sous la juridiction du CMCPQ. »

Cependant, l'agrément des programmes postdoctoraux, devenus universitaires, relève toujours du Collège. Bien entendu, comme le rappelle le CMQ qui publie, le 1^{er} juillet de chaque année, une édition mise à jour des programmes agréés, « les objectifs de formation professionnelle des programmes doivent répondre aux critères d'admissibilité en vue de l'obtention des permis d'exercice et des certificats de spécialisation. » L'atteinte de ces objectifs repose, entre autres, sur « la présence en quantité suffisante de ressources cliniques, professorales et physiques, ainsi qu'une masse critique d'étudiants ». Chaque exercice successif de rationalisation fera de ce critère de « masse critique » l'un de ses leitmotiv.

En 1987, un règlement intervient qui fait en sorte que tous les candidats amorçant leur formation à partir du 1^{er} juillet 1988 empruntent l'une des deux voies d'accès au permis d'exercice de la médecine qu'on connaît aujourd'hui, à savoir deux ans de formation postdoctorale en médecine familiale dans un programme universitaire agréé par le Collège ou une formation complète dans l'un des trente-quatre programmes de spécialité d'une durée moyenne de cinq ans. « Disparaissent ainsi toutes les formes d'internat qui ont dominé la formation médicale depuis le début du XX^e siècle » Cette même année, l'obligation de stages dans les régions « éloignées » du Québec est intégrée dans le programme de médecine familiale, un système qui présente « le double avantage de favoriser l'installation de nouveaux médecins dans les régions et de briser l'isolement des praticiens qui y résident ».

C'est depuis 1988 que la formation médicale au Québec comporte donc deux étapes successives et complémentaires : dans un premier temps, une formation générale, commune à tous les futurs médecins quelle que soit leur orientation professionnelle subséquente (médecin de famille, spécialiste ou chercheur) – qui correspond à un baccalauréat spécialisé et confère le diplôme de doctorat en médecine (M.D.). Dans un deuxième temps, une formation plus spécialisée, orientée soit vers la médecine de famille, soit vers une spécialité, nécessaire à l'obtention du droit de

pratique. Peut s'y ajouter, dans certains cas, la poursuite d'un programme universitaire en recherche avancée.

Depuis 1966, année où la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke accueillait ses premiers étudiants, la formation pré et postdoctorale est partagée entre quatre facultés de médecine au Québec, en fonction de leur taille et de leur capacité d'accueil respectives. En 1997, les quatre facultés se répartissaient 453 admissions.

Tous les observateurs en conviennent, la reconfiguration du réseau hospitalier et la réorganisation des services médicaux par l'intermédiaire des plans régionaux d'effectifs médicaux introduisent une incertitude quant aux besoins en effectifs médicaux dans les différentes spécialités, en termes de nombre et de répartition. Ce qu'on sait avec certitude, en revanche, c'est que certaines des modifications qui affectent présentement le régime de distribution des soins au Québec auront inévitablement des impacts sur les départements cliniques universitaires et sur l'enseignement qui y est dispensé.

Les exigences à l'endroit du médecin du prochain siècle sont considérables et débordent largement le cadre économique. Dans son projet canadien d'éducation des médecins spécialistes pour l'an 2000 (ProMEDS 2000), publié en septembre 1996, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada établit sept rôles essentiels et compétences clés des médecins spécialistes pour le prochain siècle. Des projets pilotes sont en cours dans chacune des 16 facultés de médecine du Canada afin de concrétiser au niveau des programmes de formation l'un ou l'autre des concepts. Un comité d'implantation s'est mis au travail sous l'autorité du Bureau de l'éducation médicale postdoctorale pour que « les objectifs et les examens de chaque spécialité tiennent désormais compte de ces rôles et que le processus d'agrément des programmes en vérifie l'application ». Pour que la formation postdoctorale soit au diapason des nouvelles pratiques dans un système en transition, les divers programmes ont déjà amorcé une adaptation, mais, sans doute, devront-ils la poursuivre et l'intensifier.

En raison, notamment, des bouleversements importants survenus depuis quelques années dans le réseau de santé québécois, le Collège des médecins du Québec confiait lui-même à une Commission sur l'exercice de la médecine des années 2000, le mandat de dessiner « le devenir de la pratique médicale et de préciser le rôle des médecins de famille, des médecins spécialistes et des autres professionnels de la santé, à l'aube du III^e millénaire » : cette Commission déposait son rapport en 1997.

La formation dispensée aux résidents et leur apprentissage des compétences et attitudes voulues dépendent étroitement de la possibilité pour eux d'observer, de participer et d'exécuter sous supervision les gestes cliniques propres à la discipline. Comme l'a amplement montré le rapport, la formation postdoctorale est directement tributaire de la dispensation des soins en un lieu donné et de la participation volontaire de médecins dans les établissements affiliés à une faculté de médecine.

En contrepartie, les médecins résidents assurent souvent la masse critique pour le fonctionnement des CHU et les résidents seniors assument une partie essentielle de l'enseignement aux résidents juniors et aux étudiants externes au sein de l'unité d'enseignement clinique. Leur contribution aux soins est telle que les établissements de santé en tiennent compte pour la planification et l'organisation des soins.

La mutualité qui préside aux relations entre le système de santé et le système de formation pose un problème « en spirale ». En effet, le retrait de programmes de formation postdoctoraux dans une faculté donnée priverait, à court terme, les hôpitaux affiliés de cette contribution que font les résidents aux soins à la population et à l'enseignement aux pairs et, à plus long terme, nuirait au recrutement et à la rétention de médecins dans la région où est sise la faculté. Le geste s'avérerait pour le moins hasardeux alors que les facultés ont d'ores et déjà convenu de mécanismes de collaboration pour assurer à l'ensemble des résidents du Québec une formation complète et de la plus haute qualité.

Si la création du programme associé en santé communautaire fut entourée de conditions si favorables, cela tient à plusieurs raisons concomitantes, mais surtout au fait que l'association des programmes préexistants a bénéficié de la fusion antérieure des départements de santé communautaire sur l'île de Montréal. Cet exemple vient témoigner de la symbiose entre les systèmes de soins et de formation.

Les valeurs de subventions présentées dans le rapport sont révélatrices de l'intensité de la recherche médicale, clinique ou fondamentale. Forts de près d'un quart de milliard de dollars, provenant annuellement de sources aussi bien privées que publiques, ces deux volets sont typiquement bien représentés dans les facultés de médecine. Et si on présume que les résidents sont davantage enclins à s'adonner à la recherche clinique, ils sont nombreux à s'intéresser, à l'instar des chercheurs provenant des autres disciplines de la santé, à la recherche fondamentale. Le médecin-chercheur, qui allie la pratique clinique et le laboratoire, est un type de praticien couramment rencontré dans les centres hospitaliers universitaires. Ce mariage crée un environnement stimulant non seulement pour ces médecins, mais aussi pour leurs collègues plus jeunes.

Une faculté de médecine entraîne dans sa périphérie, par un effet de tropisme bien connu, une constellation d'entreprises de haute technologie et de service créatrices d'emploi. Elle a donc des incidences incalculables, non seulement sur le fonctionnement même de la formation médicale et sur la capacité du système de soins à assurer sa mission de qualité et d'accessibilité, mais aussi sur la vigueur économique de la région où elle se trouve.

Il faut être conscient du chemin parcouru ces dernières décennies durant lesquelles les quatre facultés ont entretenu des relations soutenues et harmonisé leurs actions de formation, notamment par la triple entremise de la Conférence des doyens, de celle des vice-doyens des facultés de médecine et du Groupe de travail sur les affaires médicales (MEDU) qui poursuit ses activités dans le cadre de la CREPUQ, ainsi que par la présence conjointe des deux premiers au sein d'autres instances, dont le Collège des médecins du Québec.

Lorsqu'on aborde les véritables enjeux de la rationalisation dans le secteur des spécialités médicales, il ressort que la prime attention doit être portée à l'adaptation courante aux besoins et aux connaissances dans une perspective globale, ce que vise le réseautage et un meilleur équilibre pour desservir les régions. Les facultés doivent donc mettre en place des structures qui leur permettront d'y procéder efficacement.

Il est difficile de statuer sur la nature souhaitable des relations entre les programmes d'une même spécialité ou de différentes spécialités, non seulement parce que les variables sont innombrables et étroitement solidaires, mais aussi parce que ces variables se modifient – le présent contexte de configuration du réseau de santé vient nous le rappeler – et sont appelées à se modifier encore. Également, parce que, à l'intérieur d'une même faculté, les programmes entretiennent des liens

nombreux et indissociables pour la formation, de sorte que la disparition de certains d'entre eux laisserait inmanquablement des claires-voies dans le curriculum des autres.

Ce sont donc, au premier chef, les directeurs de programmes avec les professeurs, qui sont appelés à juger de l'arrangement qui convient le mieux à la formation postdoctorale dans leur spécialité, en considération de la situation particulière qui est celle de la spécialité en question et de l'évolution des conjonctures, globales et individuelles : croissance de la demande ou sa discontinuité dans certaines facultés, problématique générale et particulière de la fréquentation des étudiants, diminution momentanée ou durable des contingents autorisés, contraction ou accroissement du corps professoral, émergence ou déclin de spécialités ou de surspécialités, nouvelle dynamique des professions, etc.

Quelle que soit la nature, l'ampleur et la rapidité des changements à survenir dans le champ des spécialités médicales, changements dont on sait qu'ils surviendront inmanquablement, ces tables seraient des lieux de discussion privilégiés où pourraient être couramment mis au jour des problèmes communs, mais surtout où pourraient émerger des solutions communes et en concertation, qui permettraient de consolider les ressources en place, de mettre durablement à profit les compétences et de valoriser les spécificités et les forces de chacune des quatre facultés. Par exemple, des programmes offerts également par les quatre facultés peuvent présenter une complémentarité en termes d'objectifs et d'organisation. C'est le cas, par exemple, en médecine interne ou dans d'autres programmes de base, où des échanges réciproques entre les quatre facultés, a priori autonomes, pourraient s'avérer bénéfiques pour toutes.

Une structure permanente de discussion, de concertation et en quelque sorte, de « veille académique et pédagogique » serait à même d'amener et de concrétiser des mesures de concertation au diapason des transformations présentes et futures des disciplines médicales et du système de dispensation des soins aux personnes. La sous-commission est encline à imaginer une structure au fonctionnement tel qu'il limiterait au minimum les dispositifs administratifs tout en lui permettant de s'installer dans la durée par une transmission efficace des informations entre les générations successives de directeurs. Par contre, il faut veiller à ce que la forme d'organisation suggérée ici, qui partage des intersections avec le mécanisme de consultation déjà instauré par le Collège des médecins, ne vienne s'y superposer inutilement.

La participation des résidents, qui distinguerait ces tables des comités du Collège, sera laissée à la discrétion de chacune, quoique la sous-commission estime qu'elle serait, à bien des égards, pertinente et profitable.

Le secteur des SCIENCES HUMAINES

- **théologie et sciences des religions (rapport n° 4)**
- **psychologie, psychoéducation, sexologie (rapport n° 13)**
- **science politique, anthropologie, sociologie, criminologie, études féministes, disciplines apparentées (sous-commission en cours)**
- **géographie, histoire, démographie, archéologie (sous-commission en cours)**
- **droit, éthique, philosophie (sous-commissions en cours)**

Le secteur des sciences humaines comprend les travaux de cinq sous-commissions dont trois sont encore au travail. Par contre, le premier rapport publié de ce secteur, théologie et sciences des religions, fut adopté au mois de juin 1998 et deux réunions ont été tenues sur les suites données aux recommandations. Le second rapport de ce secteur est celui portant sur la psychologie et la psychoéducation. Nous savons que la psychologie est autant apparentée au domaine de la santé

qu'à celui des sciences humaines, mais en raison d'une disposition dans les facultés de sciences humaines des universités où on la loge souvent, nous avons inclus ce rapport dans le grand secteur des sciences humaines. **Nous dénombrons vingt et une recommandations dans ces deux rapports.**

La théologie et les sciences des religions

Le contexte d'enseignement de la théologie au Québec, comme ailleurs dans le monde, a considérablement changé au cours des trente dernières années. Le paysage est marqué à la fois par la sécularisation de la société et la diversification des religions et des cultes. Ainsi, tout en continuant à répondre aux besoins de formation théologique des pasteurs et des autres intervenants ecclésiaux, les facultés et départements de théologie s'adressent aujourd'hui à une clientèle beaucoup plus large, à la recherche d'une formation scientifique, professionnelle ou personnelle. Cette clientèle est majoritairement laïque. Les programmes de théologie s'intéressent désormais aux quêtes de sens, à la grande diversité des croyances et appartenances, à la gestion du pluralisme religieux, à la montée de fondamentalismes, etc. Dans les facultés et départements qui enseignent la théologie, soit aux universités Concordia, Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke, à l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR, l'offre de formation s'est diversifiée et, dans certains cas, des programmes complets en sciences des religions ont été développés. Les unités de théologie de l'Université de Sherbrooke, de l'UQAC et de l'UQAR offrent également des programmes complets en éthique.

Trois facultés de théologie catholique, celles de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke, ont des statuts canoniques qui leur permettent d'octroyer des grades canoniques en plus des grades civils. Quant aux départements de l'UQAC, de l'UQAR et de l'UQTR, ils décernent des grades civils en théologie dans une perspective confessionnelle. Dans le cas de McGill, l'Université enseigne la théologie en vertu d'ententes avec trois dénominations protestantes. Enfin, le *Department of Theological Studies* de Concordia répond aux besoins des catholiques anglophones.

Le *Department of Religion* de Bishop's, celui de Concordia ainsi que le Département de sciences religieuses de l'UQAM ont choisi de consacrer leur enseignement et leur recherche aux sciences des religions dans un contexte non confessionnel. Par l'entremise de sa *Faculty of Religious Studies*, McGill offre également une série de programmes en sciences des religions, cette fois en collaboration avec la Faculté des arts.

Tant que la grille-matière des écoles primaires et secondaires prescrira l'enseignement moral et religieux, ce sont les facultés et départements de théologie et/ou de sciences des religions qui continueront à préparer les maîtres à cet enseignement dans les écoles, en collaboration avec les facultés d'éducation. Dans le cas du Département de sciences religieuses de l'UQAM, la majorité des étudiants se retrouvent dans les programmes d'enseignement moral et religieux catholique. Toutefois, les programmes de formation des maîtres sont actuellement en transition. Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique, en décembre 1997, donneront plus de latitude aux écoles en matière d'enseignement moral et religieux et devraient amener les universités à offrir de nouvelles formations en matière de culture religieuse pour répondre à de nouveaux besoins.

À l'automne 1996, dix universités québécoises offraient 69 programmes, dont 22 certificats, dans les deux champs du secteur – théologie et sciences des religions. Au total, 2927 étudiants y étaient inscrits. Considérant les différentes catégories disciplinaires (théologie catholique,

théologie pratique, études bibliques; théologies protestante et juive; sciences des religions; études juives; culture religieuse et enseignement moral et religieux), de même que la dualité linguistique des établissements et la perspective confessionnelle ou non, aucun dédoublement n'apparaît dans une même ville.

Les suivis

Les deux réunions de suivi ont amené les universités à faire état de l'évolution des dispositions prises pour répondre aux recommandations. Pour répondre à la recommandation 1, elles ont fourni un matériau pour établir un tableau récapitulatif sur les domaines de spécialisation aux cycles supérieurs en théologie et en sciences des religions. Sur ce chapitre, il nous faut remarquer que la recherche et les études supérieures en théologie sont les plus répandues. Par contre, l'affectation des études en sciences des religions dans des facultés à statut canonique est demeurée un sujet de controverse entre l'Université de Montréal et l'UQAM. Des rencontres ultérieures qui devraient porter sur le contenu et l'implication des professeurs dans la recherche devraient faciliter une harmonisation des programmes dans ce domaine.

D'autre part, plusieurs projets de concertation ont abouti; soulignons celui de la mise en commun de dix cours par voie de médiation pour les constituantes de l'UQ. Au niveau de la maîtrise, l'Université Laval et l'Université de Montréal entrevoient de rendre conjoints la maîtrise et le doctorat en sciences humaines des religions. L'Université de Montréal avec l'Université Concordia ont conclu une entente qui devrait être effective à l'automne 1999. De même, l'Université Concordia et l'UQAM vont parfaire leur entente au troisième cycle en sciences des religions.

Nous ne pouvons ignorer les nombreuses critiques adressées à la Commission sur le rapport théologie et sciences des religions. Nous avons fait part au conseil d'administration de la CREPUQ, au mois de février 1999, des différentes réactions à ce rapport. Et, nous maintenons que compte tenu de la population étudiante inscrite dans les programmes de théologie et des sciences des religions au total, nous ne saurions encourager une expansion de programmes dans ces domaines d'étude.

La psychologie, la psychoéducation, la sexologie

La psychologie, la psychoéducation et la sexologie sont des disciplines et des professions qui contribuent à la connaissance de l'humain. Ce savoir fonde des pratiques et des modes d'intervention dans les systèmes de la santé et de l'éducation mais, aussi, dans l'industrie et dans le secteur privé. Leur pertinence ressort nettement des problèmes qu'elles abordent. Santé mentale, délinquance, toxicomanie, adaptation au monde du travail, apprentissage, langage, fonctions cognitives, perception, motivation, développement socioaffectif, ne représentent que quelques-uns des objets d'expertise et d'intervention des diplômés des programmes présentés dans ce rapport. Ces disciplines, et les professions qui s'y rattachent, ont émergé dans le présent siècle au Québec, plus particulièrement après la Deuxième Guerre mondiale. La révolution tranquille a accéléré l'arrivée de ces nouveaux experts et l'institutionnalisation de ces disciplines et de ces professions dans le milieu universitaire. La plus ancienne, la psychologie, se démarque comme discipline autonome à McGill dès les années vingt, et à partir des années quarante dans les autres établissements. Les cours de psychoéducation apparaissent dans les années cinquante à l'Université de Montréal. La sexologie se constitue en formation autonome au tournant des années soixante-dix à l'UQAM.

Il y a au Québec treize établissements universitaires qui offrent des programmes en psychologie. Parmi elles, dix donnent le baccalauréat, huit, la maîtrise et six, le doctorat. Le programme de baccalauréat de l'UQAH, implanté en 1998, est une extension du programme de l'UQAM. Les programmes de baccalauréat et de maîtrise de l'UQAC sont des extensions des programmes de l'UQTR.

Cinq établissements donnent une formation en psychoéducation. Chacun d'eux attribue un baccalauréat et une maîtrise. Il n'y a pas de doctorat en psychoéducation. Les programmes de maîtrise de l'UQAH, l'UQAT et l'UQTR sont des extensions du programme de maîtrise de l'Université de Sherbrooke. Le projet de maîtrise conjointe entre l'UQAH et l'UQTR a toutefois reçu dernièrement un avis favorable de la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ.

En dernier lieu, il y a deux universités, Laval et l'UQAM, selon la typologie du système RECU du MEQ, qui offrent des programmes en sexologie. Une seule, l'UQAM, donne des programmes menant à un grade (baccalauréat et maîtrise) et aucune n'a de doctorat.

Le secteur ARTS

- **musique (rapport n°1)**
- **arts, communications graphiques, muséologie, art dramatique, danse, théâtre, histoire de l'art, études cinématographiques (sous-commission en cours)**

Un seul rapport de publié dans ce secteur, celui de musique, et une sous-commission en cours dont la première réunion a été tenue le 16 avril 1999.

Musique

Les représentants de la discipline musique ont tenu une réunion de suivi le 20 mars 1998 et un colloque, le 10 avril 1999, sur le thème de l'arrimage entre collèges et universités. La Faculté de musique de Laval et le département de musique du cégep de Sainte-Foy étaient les hôtes de ce colloque.

Le colloque fut des plus appréciés autant par les participants que par les représentants du MEQ puisqu'il favorisait un échange entre les professeurs et les directeurs de départements des collèges et des universités sur des questions précises qui ont trait à la continuité de la formation en musique entre les deux niveaux de formation. Réunion des plus fructueuses à un moment où les programmes de musique du collégial sont révisés.

Au Québec, huit universités, soient Bishop's, Concordia, Laval, McGill, de Montréal, de Sherbrooke, UQAM et UQTR accueillait à l'automne 1996 près de 2400 étudiants en musique. Les universités montréalaises en recrutaient la majorité (73%). Entre 1984 et 1996, la clientèle totale en musique dans les universités a augmenté de 29%. Par ailleurs, en 1996 on comptait au total 150 professeurs réguliers en musique dans les établissements universitaires. Fait notable, on retrouve à Montréal les deux plus importantes facultés de musique au Canada en termes d'effectifs professoraux et d'effectifs étudiants, celles de McGill et de l'Université de Montréal. Parallèlement, les Conservatoires de musique du Québec, qui relèvent du ministère de la Culture et des Communications, octroient des diplômes de niveau universitaire en interprétation. Les Conservatoires ont des établissements dans toutes les villes où il y a déjà de l'enseignement universitaire en musique, sauf à Sherbrooke. À l'automne 1996, on comptait dans les Conservatoires près de 200 étudiants au niveau universitaire, dont la moitié étaient à Montréal.

On dénombre quelque 78 programmes en musique – incluant les quatre des Conservatoires – dont plusieurs sont en réalité des orientations à l'intérieur d'un seul et même programme, qui partagent un tronc commun de cours. Les programmes appartiennent aux grandes sous-catégories disciplinaires suivantes : formation de type général, interprétation (classique, jazz, pop), composition, histoire de la musique et musicologie, éducation musicale.

La sous-commission chargée d'évaluer globalement la pertinence et la complémentarité des programmes en musique aura été l'occasion pour les représentants des facultés et départements de musique, des Conservatoires et des étudiants de se rencontrer tous à la fois à quatre reprises entre mars et septembre 1997, ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant. Les travaux de la sous-commission ont fortement appuyé la conclusion d'ententes qu'on qualifie d'historiques pour ce qui est de la formation des interprètes à Montréal et à Québec. La duplication des programmes de formation en interprétation associée à l'existence en parallèle des universités et des Conservatoires de musique est un sujet de préoccupation qui date. Le rapport Rioux, publié en 1968, attirait l'attention sur l'importance d'une synergie entre les Conservatoires de musique et les universités pour la formation des interprètes, essentiellement dans le but d'améliorer la qualité des programmes.

En dehors de Montréal et Québec, bien que les programmes offerts soient souvent les mêmes que ceux des grands centres et que leur clientèle soit souvent réduite (les trois universités – Bishop's, Sherbrooke et UQTR – se partagent 8,8% de la clientèle totale en musique au Québec), ils répondent avant tout à des besoins de formation au premier cycle. Les activités universitaires en musique soutiennent également l'industrie culturelle régionale. L'Estrie est desservie par deux établissements, l'un francophone, l'autre anglophone. La Commission encourage Bishop's et l'Université de Sherbrooke à développer leurs collaborations de manière à répondre aux attentes signifiées en 1990 lors de l'ouverture de l'École de musique de l'Université de Sherbrooke. On rappelle que cette école a été expressément créée à la demande de la communauté régionale et, après entente entre le ministère de l'Éducation et celui des Affaires culturelles de l'époque, en lieu et place d'un établissement du Conservatoire.

À Montréal, la dualité linguistique du système explique certains dédoublements. Il faut noter que les quatre universités ont développé des créneaux qui leur sont propres, tels que l'ethnomusicologie (aux cycles supérieurs à l'Université de Montréal), la musicothérapie (au premier cycle à l'UQAM), un programme entièrement dédié aux technologies musicales (à McGill) et une formation musicale de base avec des études en gestion (à Concordia). En outre, certaines spécialités n'ont pas été développées parce que d'autres universités les offraient déjà – par exemple, à Montréal, seule l'UQAM offre une formation en français en éducation musicale, l'Université de Montréal ayant renoncé à s'y engager.

En ce qui a trait aux programmes en interprétation, la création des nouveaux consortiums à Montréal et à Québec, vise une restructuration des programmes. De plus, la Commission avait pris acte que l'on ne reconnaît la formation d'interprète qu'après un passage obligé aux cycles supérieurs, ce qui a pour conséquence que la formation en interprétation à Bishop's, Concordia, Sherbrooke et Trois-Rivières, dispensée au premier cycle, ne constitue qu'une formation préparatoire. Enfin, considérant la programmation actuelle aux cycles supérieurs en interprétation comme suffisante, la Commission estimait qu'il n'y avait pas lieu d'ajouter d'autres programmes dans ce secteur.

Par ailleurs, en éducation musicale le portrait de la situation semblait démontrer que l'offre de Laval, l'UQAM et l'UQTR était suffisante. La Commission a profité de l'occasion pour proposer

des actions dans le but de consolider les programmes existants. Premièrement, insister sur la nécessité d'une formation « intégrée » (qui inclut une solide formation en musique et des études en pédagogie musicale) pour préparer adéquatement à un enseignement de la musique auprès des jeunes. D'ailleurs, aujourd'hui, seuls les baccalauréats en éducation musicale débouchent sur l'obtention d'un permis d'enseigner. Deuxièmement, favoriser les échanges entre Laval et l'UQAM pour une éventuelle extension de la maîtrise de Laval à l'UQAM.

Les suivis

Lors de la deuxième réunion de suivi, il y a un an, les membres de la sous-commission avaient déploré que malgré des ententes signées entre la direction du Conservatoire et les universités de Montréal, l'UQAM et Laval, aucune évolution n'était constatée dans les relations entre les universités et le Conservatoire.

Depuis, nous ne pouvons que réitérer cette constatation et s'interroger sur l'attitude du Conservatoire dans ce contexte. Par ailleurs, de multiples informations fusent : à Québec la direction du Conservatoire recommanderait d'être chargée « d'une étude sur la faisabilité de réaliser la Cité de la musique au Petit Séminaire de Québec »? Qu'en est-il du protocole avec l'Université Laval?

Nous savons maintenant que le Conservatoire a signé un protocole avec l'UQAC afin de collaborer à une formation musicale dans le cadre du baccalauréat en enseignement de cette université. Comment expliquer le non respect des protocoles antérieurs et l'engagement dans une nouvelle entente? Le MEQ ne peut agréer au mandat de la Commission et d'autre part ne pas tenir compte des recommandations formulées quand elles visent la qualité de la formation après entente entre les universitaires et le représentant du Conservatoire, à l'époque directeur intérimaire.

Les universités ont donné suite aux recommandations de concertation, l'UQAM et Concordia sur la musicothérapie, Laval et l'UQAM en éducation musicale, Sherbrooke et Bishop's, une entente a été signée le 30 mars 1998.

Malgré une rencontre entre l'UQTR et le Conservatoire au mois d'octobre 1998, l'UQTR a suspendu les admissions dans le baccalauréat en musique à compter du mois de janvier 1999. Autre changement, l'Université de Sherbrooke a rattaché l'École de musique à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Deux autres sous-commissions en cours :

Administration : sciences de l'administration, relations industrielles, sciences économiques

Architecture : architecture, aménagement, design, urbanisme

Ces deux sous-commissions ont débuté leurs travaux au mois d'avril 1999, ce qui fera neuf sous-commissions en déroulement à l'automne 1999. La sous-commission administration a tenu trois réunions et nous prévoyons déposer le rapport de celle-ci au mois de novembre 1999 à la Commission.

La sous-commission architecture a tenu deux réunions et ses travaux devraient être complétés à l'intérieur de la tenue de trois à quatre réunions.

ANNEXE II

Les suivis aux rapports* de la Commission des universités sur les programmes

décembre 1998

Les suivis aux rapports de la Commission des universités sur les programmes

* Le document a été déposé au Comité des affaires académiques de la CREPUQ, le 11 décembre 1998.

Au mois de décembre 1998, la Commission des universités sur les programmes aura publié neuf (9) rapports avec recommandations et un rapport d'étape. Nul doute que des recommandations de différents types et de nature variée ont été formulées pour lesquelles les suivis supposent des implications à des degrés divers de la part des établissements universitaires ou des instances qui les regroupent. Plus le nombre de rapports croît, plus il s'impose que nous planifions la gestion de ces suivis. Nous vous proposons d'examiner l'échéancier et la nature des recommandations pour ce qui est des attentes contenues dans les rapports qui maintenant datent de plus d'un an et pour lesquels, dans certains cas, des résultats doivent être communiqués à la communauté universitaire.

Dans le *Rapport à la Ministre* du mois de juin 1998, nous avons distingué par catégorie les différentes recommandations formulées jusqu'alors. Nous reprendrons ces catégories mais en insistant sur la distinction des cycles d'études et en pointant plus particulièrement les recommandations dans lesquelles une échéance était prévue, de même que celles qui supposaient des ententes particulières. Par ailleurs, nous traiterons à part celles qui nécessiteraient des tables de discussions dans les instances de la CREPUQ ou ailleurs.

Détails des recommandations

En référence au mandat de la Commission et afin de « soutenir les efforts des établissements de rationalisation de l'offre de programmes universitaires et d'assurer le maintien d'un système universitaire offrant des garanties de qualité, de diversité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité », plusieurs recommandations des neuf (9) rapports, publiés jusqu'à maintenant, faisaient référence à divers types d'action pour leur donner suite.

1) Au 1^{er} cycle

Dans le rapport n° 1 Musique,

la recommandation 1 faisait état d'un regroupement des activités de formation des interprètes à Montréal et à Québec. Les institutions impliquées à Québec: le Conservatoire et l'Université Laval (protocole signé en septembre 1997), à Montréal: l'Université de Montréal, l'UQAM et le Conservatoire, avaient signé un protocole en août 1997. Une réunion de suivi de la sous-commission a été tenue le 20 mars 1998, aucune évolution n'a pu être constatée par rapport à l'entente avec les conservatoires.

La recommandation 7 demandait à l'UQAM de prévoir l'implantation d'un baccalauréat général en musique pour l'automne 1999.

La recommandation 10 interrogeait l'UQTR sur le baccalauréat en musique et sur son orientation. L'établissement a fait plusieurs démarches dans ce sens, une rencontre était prévue le 06-10-98 entre le Conservatoire et le département de musique.

La recommandation 12 prévoyait un groupe de travail composé de représentants universitaires et collégiaux pour examiner un continuum d'études entre le cégep et l'université. Un colloque est prévu le 10 avril 1999.

Dans le rapport n° 3 Génie,

la recommandation 2 invitait les établissements à envisager un rapprochement entre le génie informatique, le génie logiciel et l'informatique par l'étude de convergence possible entre ces divers programmes dans les établissements où l'on retrouve ces différents programmes. La Commission a réuni le groupe INFOGEN chargé de faire cet examen des programmes, le 29 octobre 1998.

La recommandation 7 incitait les établissements à accroître la population étudiante féminine dans les programmes de génie, nous n'avons pas encore de données à ce sujet.

Dans le rapport n° 4 Théologie, Sciences des religions,

la recommandation 2 invite les universités Laval et de Montréal à convenir de leurs domaines de spécialités et prévoit l'échange de professeurs entre celles-ci aux trois cycles dès le trimestre d'hiver 1999 et l'échange de professeurs pour l'année académique 1999-2000.

La recommandation 3 incite les universités Concordia et de Montréal à présenter leur protocole à la réunion de suivi de la sous-commission au début de l'hiver 1999.

La recommandation 6 demande à l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR, avec la collaboration de l'UQAM, de finaliser le projet de mise en commun de cours en enseignement religieux.

La recommandation 7 invite les responsables des unités académiques en théologie et sciences des religions de revoir l'offre de programme pour les étudiants, étudiantes à temps partiel pour la fin de 1998.

Dans le rapport n° 5 Physique, Mathématiques, Informatique,

— Physique —

dans la recommandation 1, un rapport des universités Bishop's et UQAC est attendu pour la fin du trimestre d'automne 1998, sur le maintien de leur programme respectif selon les standards énoncés à la sous-commission.

La recommandation 4 est à l'effet de créer un comité des directeurs en vue d'une planification conjointe de cours ou de séminaires au baccalauréat et aux études supérieures et d'envisager l'usage de technologies de l'information et de la communication pour la diffusion de cours et de faire rapport au printemps.

La recommandation 5 proposait que l'Université Concordia, l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'UQAM planifient une troisième année conjointe du baccalauréat en prévision du trimestre d'automne 1999.

— Mathématiques —

La recommandation 2 offre un appui au projet de l'ISM d'étendre l'offre conjointe aux cours avancés de la fin du 1^{er} cycle.

La recommandation 4 incite les établissements universitaires à établir des passerelles entre les baccalauréats disciplinaires et les baccalauréats d'enseignement secondaire, nous avons à faire le point sur cette question importante pour assurer une relève d'enseignants qualifiés.

— Informatique —

La recommandation 3 demande aux (départements) universités d'améliorer leurs moyens d'information auprès des finissants du secondaire et des collèges.

La recommandation 6 visait la création d'un groupe de représentants en génie informatique et en informatique pour favoriser un rapprochement des programmes. (cf. recommandation 2 (Génie))

29 octobre 1998: première réunion du groupe INFOGEN.

Dans le rapport n° 6 Biologie, Chimie, Microbiologie, Sciences biomédicales, Sciences de l'environnement,

la recommandation 1 fixait un minimum de 45 crédits de formation de base dans le baccalauréat en biologie. Le recteur de l'Université Laval fait un rapprochement avec le contenu de la page 36 du rapport MIP n° 5.

La recommandation 7 invitait les universités à favoriser l'acquisition de compétences péridisciplinaires.

2) Aux cycles supérieurs

Dans le rapport n° 1 Musique,

la recommandation 5 invitait l'Université Laval et l'UQAM à une collaboration au 2^e cycle en éducation musicale, rapport fait à la sous-commission de juin 1998.

Dans la recommandation 6, la Commission a pris acte du projet de maîtrise conjointe en musicothérapie de l'Université Concordia et de l'UQAM. La recommandation ajoutait que les instigateurs s'adjoignent l'expertise de spécialistes du milieu de la santé.

La recommandation 11 incite l'Université Laval, celle de McGill, et l'Université de Montréal à l'échange de cours prévu aux cycles supérieurs en composition, en musicologie historique et théorique.

Dans le rapport n° 2 Communication,

la recommandation 2 se résume comme suit: en regard du doctorat conjoint, en communication, examiner une formule permanente de coordination pour la gestion du secrétariat de programme. (Concordia, UdeM, UQAM)

La recommandation 4 invite à l'extension du doctorat conjoint; rapport à faire à la Commission.

La recommandation 5 est l'application à la maîtrise de modalités de coopération du doctorat conjoint — cours conjoints déjà offerts en 98-99 par l'UdeM et l'UQAM. Groupe de travail: réunion prévue.

Dans le rapport n° 3 Génie,

les recommandations 3 et 4 visent la complémentarité entre les établissements, pour les programmes comme pour les ressources, dans la création de nouveaux programmes aux cycles supérieurs.

Dans le rapport n° 4 Théologie, Sciences des religions,

la recommandation 1 se résume ainsi: précisions à apporter sur les axes de spécialisation en théologie et en sciences des religions aux cycles supérieurs et validation par les membres de la sous-commission au début du trimestre d'hiver 1999.

Pour la recommandation 4: entente à finaliser entre Laval et l'UQTR en vue de consolider un programme de maîtrise en théologie à l'UQTR.

La recommandation 5 est de prévoir entre Concordia et l'UQAM des enseignements conjoints à la maîtrise en sciences des religions.

Dans le rapport n° 5 Physique, Mathématiques, Informatique,

— Physique —

la recommandation 2 est à l'effet de convenir d'un scénario de collaboration entre les établissements, aux cycles supérieurs, afin de faciliter l'accès aux étudiants à l'expertise disponible dans les départements actifs, à ce niveau d'études. Réunion à prévoir au printemps 1999.

Dans le rapport n° 6 Biologie, Chimie, Microbiologie, Sciences biomédicales, Sciences de l'environnement,

la recommandation 6 prône que dans tout développement de programme aux cycles supérieurs, on s'assure de la complémentarité entre les programmes et on tient compte des partenariats existants.

3) Concertation et planification

À la lecture des neuf (9) rapports, un constat peut être fait que plusieurs rapports du domaine des sciences pures et appliquées ont trait à une demande de planification et de concertation accrue aux cycles supérieurs afin de réunir l'expertise et d'enrichir la qualité de la formation à ce niveau d'études. Outre les efforts requis pour s'assurer d'une complémentarité de l'offre de programmes en physique, en génie, en biologie, chimie, biochimie et en sciences de la Terre, de l'eau et de l'atmosphère, certaines des recommandations réfèrent à des mécanismes de surveillance (rapport Génie n° 3, rec. 5) pour assurer la concertation (rapport Génie n° 3, rec. 3-4 — rapport TEA n° 7, rec. 1). Par ailleurs, l'idée d'une planification concertée des études supérieures revient dans le rapport MIP (physique, rec. 4) et, dans le rapport BBC (rec. 4), on y fait mention de scénario de collaboration.

Au moment où nous accédons à l'étape de la suite à donner aux recommandations, ce type de recommandations nécessite d'engager des pourparlers dans un lieu propice à la réalisation de ces objectifs. Parfois il est arrivé qu'on attendait de la CUP une prise en charge de telles suites aux recommandations. Compte tenu des conséquences sur le plan académique du contenu de ces recommandations, il nous apparaît souhaitable que les directions des établissements universitaires décident des modalités d'appropriation de ces recommandations.

Nous comprenons que le développement des sciences dans nos universités repose, en partie, sur notre capacité de conjuguer les forces de notre système universitaire pour assurer la place du Québec dans l'avenir du monde scientifique et technologique. Il nous faut, donc, envisager des mesures concrètes qui facilitent la planification sans alourdir le fonctionnement actuel des établissements ni ralentir les prises de décisions.

Il fut question de scénarios de collaboration pour tout développement de programme, de mécanismes de concertation sur une base annuelle. Il serait opportun de proposer une méthode de travail appropriée alors que nous disposons déjà du lieu, la CREPUQ, et ses divers comités, pour donner suite à ces recommandations.

4) L'harmonisation réglementaire

Dans le *Rapport à la Ministre* du mois de juin 1998, nous avons souligné que nous assistions et encourageons la collaboration entre les établissements aux cycles supérieurs d'études. Cependant, nous notions aussi que cette perspective réseau entraînait comme conséquence un effort réel des établissements universitaires pour faciliter ces ententes de coopération.

- a) Sur un plan réglementaire, il faut aborder une harmonisation réglementaire qui permette un meilleur ajustement des articles qui régissent les études supérieures entre les établissements impliqués dans des programmes conjoints, de partage de cours ou de séminaires.
- b) Permettre la concordance des systèmes de notation entre les établissements.
- c) Faire coïncider les calendriers universitaires pour les sessions, les périodes d'inscriptions et d'admissions.
- d) Dans le cas de programmes conjoints, envisager une entente soit pour assurer une permanence secrétariale ou, encore, pour constituer une mémoire aux activités du programme (rapport COMM n° 2, rec. 2).

5) Le partage des ressources

a) Les ressources financières

Dans le rapport Communication n° 2, rec. 3, la CREPUQ est invitée « à travailler à la mise au point d'une nouvelle formule de partage des subventions entre les institutions dans les cas de programmes conjoints et de planification de cours partagées », cette question demande qu'on accorde une attention plus soutenue puisqu'elle est intriquée au principe de concertation et de collaboration interuniversitaire.

Jusqu'à maintenant les solutions à ces problèmes ont été trouvées à l'interne de l'administration de chacun des établissements. Cette hypothèse soulève aussi bien la reconnaissance de crédits dans la tâche du professeur que la rémunération alors que celui-ci ou celle-ci intervient dans un cadre académique autre que son université d'attache.

Il faut alors distinguer ce qui relève d'une gestion académique, entre autres, les conditions d'habilitation régies selon des critères propres à chacun des établissements universitaires (point souligné dans le rapport BBC n° 6, rec. 5, p. 88-89) du partage entre établissements de sommes allouées par la voie de subventions.

Dans une lettre adressée au président de la CUP, le regretté Léonce Beaupré, la rectrice de l'UQAM, madame Paule Leduc, émet des réserves sur ce sujet et doute que nous puissions trouver « une solution unique et valable en toute circonstance ».

Par ailleurs, elle suggère que chaque établissement mène une réflexion à ce propos et que la CREPUQ soit amenée à se pencher aussi sur le sujet.

b) L'utilisation des TIC

La collaboration accrue entre les universités de même que le développement d'un partage plus grand de cours et de programmes nous engage sur la voie d'une utilisation de modalités multiples de médiatisation des enseignements. Dans le *Rapport à la Ministre* du mois de juin 1998, il est fait référence à la formule actuelle de financement des universités et de « l'absence de règles satisfaisantes de partage des revenus » qui dans le cas de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication risquent de perturber la base de répartition actuelle du financement des établissements.

Nous reproduisons la recommandation de la Commission à cet égard et qui apparaissait en caractères gras à la page 17:

« La Commission réitère l'importance que les universités, avec l'aide du MEQ au besoin, mettent conjointement au point une formule de partage de subventions qui favorise l'utilisation de cours médiatisés, produits en collaboration avec la Téléuniversité ou toute autre institution universitaire au Québec ».

c) L'infrastructure technique et les collections scientifiques

Dans les rapports MIP n° 5 (informatique p. 144) et BBC n° 6 (rec. 2), des propos sont tenus à l'effet d'assurer une infrastructure technique essentielle comprenant l'équipement et les ressources humaines, à l'enseignement des disciplines couvertes dans ces deux rapports.

Une dimension autre a été soulevée dans le rapport TEA n° 7, dans lequel il est fait état d'équipements et de collections scientifiques sous-utilisés dans des établissements universitaires parce que des départements ont été fermés. Nous n'avons pas de données autres que celles fournies lors des séances de la sous-commission. Cependant, des membres de la sous-commission ont invoqué qu'il serait souhaitable de faciliter l'accès à des équipements sous-employés actuellement.

D'autre part, une inquiétude a été exprimée en regard de collections scientifiques qui risquent d'être dispersées du fait du démantèlement d'une unité académique et d'une relocalisation des ressources professorales qui en assuraient la surveillance et la composition.

6) **La continuité entre les cycles d'études**

Une mention est faite dans l'ensemble des rapports à la continuité entre les cycles d'études du niveau collégial et du niveau universitaire. Des recommandations plus explicites sur ce sujet ressortent des rapports MUS n° 1 (rec. 12) et COMM n° 2 (rec. 7) à l'effet de soumettre au CLES (Comité de liaison de l'enseignement supérieur), la problématique d'un « dédoublement potentiel dans les cheminements individuels » en communication et l'arrimage des ordres dans ce secteur.

En musique, les membres de la sous-commission ont proposé l'organisation d'un colloque sur « l'arrimage des programmes de musique entre cégeps et universités » en avril 1999, avant la tenue de la dernière réunion de suivi de cette sous-commission.

Il nous faut prévoir comment aborder l'ensemble de cette question compte tenu des travaux en cours au sein du CLES et de la position de la CREPUQ sur le sujet.

Conclusion

Les travaux de la Commission et la publication des neuf (9) rapports, jusqu'à maintenant, nous ont entraînés à développer une pensée sur l'ensemble de notre système universitaire québécois. Les principes qui en découlent nécessitent, par ailleurs, que nous abordions les mesures appropriées pour les réaliser et les mettre en action.

Nous vous proposons de nous assister dans cette réflexion sur l'actualisation de nos recommandations afin d'offrir les « garanties de qualité » de la formation universitaire aux générations futures d'étudiants et d'étudiantes du Québec.

ANNEXE III

INVENTAIRE DES RECOMMANDATIONS ET DES SUIVIS

MUSIQUE (Rapport n° 1)

COMMUNICATION (Rapport n° 2)

GÉNIE (Rapport n° 3)

THÉOLOGIE, SCIENCES DES RELIGIONS (Rapport n° 4)

MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE, INFORMATIQUE (Rapport n° 5)

**BIOLOGIE, CHIMIE, BIOCHIMIE, MICROBIOLOGIE,
SCIENCES BIOMÉDICALES, SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (Rapport n° 6)**

SCIENCES DE LA TERRE, DE L'EAU ET DE L'ATMOSPHÈRE (Rapport n° 7)

**ÉTUDES LITTÉRAIRES, LANGUES ET LITTÉRATURES MODERNES
ET ÉTUDES ANCIENNES (Rapport n° 8)**

**SCIENCES INFIRMIÈRES, SANTÉ COMMUNAUTAIRE, ÉPIDÉMIOLOGIE, HYGIÈNE DU MILIEU,
TRAVAIL SOCIAL, ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE, GÉRONTOLOGIE, ET GESTION DES
SERVICES DE SANTÉ (Rapport n° 9)**

ÉDUCATION (Rapport n° 10)

LINGUISTIQUE, TRADUCTION, FRANÇAIS ET ANGLAIS (Rapport n° 11)

PSYCHOLOGIE ET PSYCHOÉDUCATION (Rapport n° 13)

***Tableau synthèse des recommandations classées par catégorie
et détail des recommandations par catégorie***

***Tableaux synthèses du suivi des recommandations
(par secteurs et sous-secteurs) au 18 juin 1999***

TABLE DES MATIÈRES

Tableau synthèse des recommandations classées par catégorie	71
--	-----------

Détail des recommandations classées par catégorie

Partage de ressources (professorales, matérielles), concertation, etc.	75
Partage et échange de cours, offre de cours conjointe	77
Arrimage cégeps-universités	78
Développement de programmes et besoin en ressources	79
Intégration extra-sectorielle	80
Gestion de programmes	81
Partage interinstitutionnel des subventions, etc.	82
Évaluation de la viabilité d'un ou plusieurs programmes	83
Contingentement des programmes, planification de la main-d'oeuvre, etc.	84
Frein à la création de programmes	85
Organisation des stages de formation pratique, etc.	85
Formation continue	86
Utilisation des nouvelles technologies de l'information, etc.	86
Regroupement interuniversitaire et/ou interinstitutionnel	87
Extension de programmes	87
Création d'un programme général à partir de programmes spécialisés existants	87
Augmentation de la clientèle féminine	87

Tableaux synthèses du suivi des recommandations

Secteur Musique (Rapport n° 1)	88
Secteur Communication (Rapport n° 2)	90
Secteur Génie (Rapport n° 3)	91
Secteur Théologie et Sciences des religions (Rapport n° 4)	92
Secteur Mathématiques, Informatique et Physique (Rapport n° 5)	
Sous-secteur Physique	93
Sous-secteur Mathématiques	94
Sous-secteur Informatique	95
Secteur Biologie, Chimie, Biochimie, Microbiologie, Sciences biomédicales et Sciences de l'environnement (Rapport n° 6)	96
Secteur Sciences de la Terre, de l'eau et de l'atmosphère (Rapport n° 7)	97
Secteur Études littéraires, Langues et littératures modernes, et études anciennes (Rapport n° 8)	98
Secteur Sciences infirmières, Santé communautaire, etc. (Rapport n° 9)	
Sous-secteur Sciences infirmières	99
Sous-secteur Santé communautaire, épidémiologie et hygiène du milieu	99

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Secteur Éducation (Rapport n° 10)	100
Secteur Linguistique, Traduction, Études françaises et anglaises (Rapport n° 11)	102
Secteur Psychologie et Psychoéducation (Rapport n° 13)	
Sous-secteur Psychologie	103
Sous-secteur Psychoéducation	104
Sous-secteur Sexologie	104

TABLEAU SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

NOTES : 1. Une recommandation peut figurer dans plusieurs catégories.

2. Les catégories apparaissent dans l'ordre décroissant du nombre de recommandations qu'elles contiennent.

Intitulés des catégories	Recommandations
Partage de ressources (professorales, matérielles), concertation visant la complémentarité et la convergence, définition de spécialités	Communication 2 (3^e cycle) Communication 6 & 8 Génie 3 & 4 (2^e-3^e cycles) Génie 6 Physique 2 & 3 (2^e-3^e cycles) Mathématiques 3 (2^e-3^e cycles) Théol.-Sc.Rel. 1 (2^e-3^e cycles) Théol.-Sc.Rel. 4 (2^e cycle) Biologie-Chimie-Biochimie... 4 & 6 (2^e-3^e cycles) Terre-Eau-Atmos. 1, 2 & 6 Terre-Eau-Atmos. 4 (2^e cycle) Terre-Eau-Atmos. 7 (3^e cycle) Langues et littératures 3 Langues et littératures 7 Santé communautaire 2 (2^e-3^e cycles) Éducation 9 (1^{er} cycle) Éducation 16 (2^e-3^e cycles) Psychologie 3 (2^e-3^e cycles) Psychologie 6 Psychologie 7
Partage et échange de cours, offre de cours conjointe	Musique 9 (1^{er} cycle) Musique 11 (2^e-3^e cycles) Communication 5 (2^e cycle) Génie 1 Physique 5 (1^{er} cycle) Mathématiques 1 (1^{er} cycle) Théol.-Sc.Rel. 2 & 3 Théol.-Sc.Rel. 5 (2^e cycle) Théol.-Sc.Rel. 6 (1^{er} cycle) Langues et littératures 2 & 6 (3^e cycle) Langues et littératures 5 (1^e cycle) Langues et littératures 9 (2^e cycle) Psychoéducation 3 Sexologie 1 (1^e cycle)
Arrimage cégeps-universités (information aux candidats, continuité entre les programmes)	Musique 12 Communication 7 & 8 Génie 8 Informatique 3 Langues et littératures 4 Travail social 2 Éducation 4-5-6 Éducation 7 Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 2 Psychoéducation 4

TABLEAU SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE (SUITE)

NOTES : 1. Une recommandation peut figurer dans plusieurs catégories.

2. Les catégories apparaissent dans l'ordre décroissant du nombre de recommandations qu'elles contiennent.

Intitulés des catégories	Recommandations
Développement des programmes, de la recherche et affectation des ressources	Communication 1 Informatique 1 & 2 Informatique 4 (1^{er} cycle) Biologie-Chimie-Biochimie... 2 & 3 Sc. Infirmières 1 (1^{er} cycle) Sc. Infirmières 5 (2^e-3^e cycles) Santé communautaire 4 Travail social 1 Éducation 1 Éducation 2
Intégration extra-sectorielle	Musique 6 (2^e cycle) Musique 8 Génie 2 Physique-Prémisse 2 (1^{er} cycle) Mathématiques 3 Informatique 5 (2^e cycle) Informatique 6 Biologie-Chimie-Biochimie... 7 Terre-Eau-Atmos. 3 Terre-Eau-Atmos. 5 (1^{er} cycle) Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 1 (1^{er} cycle)
Gestion de programmes (planification sectorielle de l'offre, compétences administratives, critères d'admission, définition disciplinaire)	Musique 4 (1^{er} cycle) Physique 4 Théol.-Sc.Rel. 7 (1^{er} cycle) Biologie-Chimie-Biochimie... 1 (1^{er} cycle) Sc. Infirmières 3 Éducation 3 Psychologie 1 Psychologie 2 Psychologie 4 (1^{er} cycle) Psychoéducation 2 (1^{er} cycle)
Partage interinstitutionnel des subventions, levée des barrières réglementaires interinstitutionnelles, décloisonnement départemental	Communication 2 (3^e cycle) Communication 3 & 6 Génie 1 Physique 3 (2^e-3^e cycles) Mathématiques 1 (2^e-3^e cycles) Biologie-Chimie-Biochimie... 5 (2^e-3^e cycle) Langues et littératures 1 (2^e cycle) Santé communautaire 1 Éducation 15 Psychoéducation 3

TABLEAU SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE (SUITE)**NOTES :** 1. Une recommandation peut figurer dans plusieurs catégories.

2. Les catégories apparaissent dans l'ordre décroissant du nombre de recommandations qu'elles contiennent.

Intitulés des catégories	Recommandations
Évaluation de la viabilité d'un ou plusieurs programmes ou options	Musique 10 (1 ^{er} cycle) Physique 1 (1 ^{er} cycle) Éducation 12 (1 ^{er} cycle) Éducation 17 (2 ^e -3 ^e cycles) Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 4 Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 5 Psychologie 5 (1 ^{er} cycle)
Contingentement des programmes, planification de la main-d'oeuvre, liens avec le marché du travail	Sc. Infirmières 2 Éducation 4 Éducation 7-8 Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 3 Psychoéducation 1 (1 ^{er} -2 ^e cycles) Sexologie 2 (1 ^{er} cycle)
Frein à la création de programmes	Musique 2 (2 ^e -3 ^e cycles) Musique 4 (1 ^{er} cycle) Génie 5 Travail social 4 (2 ^e cycle)
Organisation des stages de formation pratique, reconnaissance des stagiaires (internes)	Sc. Infirmières 4 Éducation 10-11 Psychologie 8
Formation continue	Santé communautaire 3 Éducation 13-14
Utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (enseignement médiatisé, formation à distance)	Communication 6 Génie 1 Physique 4
Regroupement interuniversitaire et/ou interinstitutionnel, concertation globale	Musique 1 & 3 Langues et littératures 8 Éducation 18

TABLEAU SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE (SUITE)

NOTES : 1. Une recommandation peut figurer dans plusieurs catégories.

2. Les catégories apparaissent dans l'ordre décroissant du nombre de recommandations qu'elles contiennent.

Intitulés des catégories	Recommandations
Extension de programmes	Musique 5 (2 ^e cycle) Communication 4 (3 ^e cycle) Travail social 3 (2 ^e cycle)
Création d'un programme général à partir de programmes spécialisés existants	Musique 7 (1 ^{er} cycle)
Augmentation de la clientèle féminine	Génie 7

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Partage de ressources (professorales, matérielles), concertation visant la complémentarité et la convergence, définition de spécialités

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Communication 2 (3^e cycle)	Formule permanente de coordination pour la gestion du secrétariat du doctorat conjoint (Concordia, UQAM, UdeM).
Communication 6 & 8	Communication 6: Partage du matériel pédagogique utilisé pour la formation à distance. Communication 8: Création d'un outil d'information commun à l'ensemble des programmes (site internet).
Génie 3 & 4 (2^e-3^e cycles)	Création de nouveaux programmes aux 2 ^e & 3 ^e cycles dans une perspective de complémentarité des ressources en place dans les établissements. Mise sur pied d'un mécanisme de concertation pour le développement du corps professoral dans une perspective de complémentarité.
Génie 6	Ouverture de nouveau programme seulement après considération de la «capacité des ressources installées».
Physique 2 & 3 (2^e-3^e cycles)	Physique 3: Collaboration visant à faciliter l'accès des étudiants au savoir disponible dans l'ensemble des départements. Physique 2: Définition explicite par les départements des conditions d'habilitation des professeurs d'autres départements à diriger les travaux d'une thèse et reconnaissance de cette contribution.
Mathématiques 3 (2^e-3^e cycles)	Définition explicite par les départements des conditions d'habilitation des professeurs d'autres départements à diriger les travaux d'une thèse et reconnaissance de cette contribution.
Théo.-Sc.Rel. 1 (2^e-3^e cycles)	Définition par les universités de leurs axes de spécialisation dans une perspective de complémentarité.
Théol.-Sc.Rel. 4 (2^e cycle)	Poursuite de la préparation de l'entente de collaboration entre Laval et l'UQTR au niveau du 2 ^e cycle.
Biologie-Chimie-Biochimie 4 & 6 (2^e-3^e cycles)	Recommandation 4: Collaboration aux cycles supérieurs pour faciliter l'accès de tous les étudiants à toute l'expertise disponible. Recommandation 6: Développement de nouveaux programmes dans une perspective de complémentarité et de partenariat.
Terre-Eau-Atmos. 1,2 & 6	Recommandation 1: Effort accru de concertation entre l'Université Laval, l'INRS-Géoressources, l'UQAC, et l'UQAM en sciences de la Terre. Recommandation 2: Que le patrimoine scientifique et académique des départements de géologie de l'UdeM et de Concordia soit utilisée de la meilleure façon possible. Recommandation 6: Complémentarité accrue entre McGill (sc. atmosphériques et océaniques), l'UQAM et l'INRS-Eau; développement de projets de recherche conjoints.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Partage de ressources (professorales, matérielles), concertation visant la complémentarité et la convergence, définition de spécialités (suite)

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Terre-Eau-Atmos. 4 (2^e cycle)	Que McGill (sc. atmosphériques et océaniques) et l'UQAM (sc. de la Terre) intensifie leur collaboration afin de réunir les compétences professorales requises et d'enrichir la formation.
Terre-Eau-Atmos. 7 (3^e cycle)	Que l'UQAR/INRS-Océanologie, Laval et McGill finalisent l'élaboration du doctorat interuniversitaire en océanographie. Offre de programme pour l'automne 1999.
Langues et littératures 3	Programmes d'études anglaises dans les universités francophones : décider du maintien ou non des programmes existants dans un cadre de concertation interinstitutionnelle (Laval et UdeM en concertation avec McGill et Concordia).
Langues et littératures 7	Études est-asiatiques : que McGill et l'UdeM définissent leur complémentarité et les possibilités de concertation. Rapport à l'automne 1999.
Santé communautaire 2 (2^e-3^e cycles)	Création de nouveaux programmes aux cycles supérieurs: que tout développement éventuel tienne compte des forces existantes et se fasse dans la complémentarité interinstitutionnelle.
Éducation 9 (1^{er} cycle)	Examen global de l'offre de formation initiale au premier cycle dans une perspective d'harmonisation et de rationalisation interuniversitaires et en regard des ressources professorales régulières et des candidatures à l'admission. Rapport à la Commission en décembre 1999.
Éducation 16 (2^e-3^e cycles)	Constitution d'un comité ayant pour mandat de définir des champs complémentaires de formation aux études supérieures. Objectifs: complémentarité et concertation interuniversitaires dans le développement des programmes.
Psychologie 3 (2^e-3^e cycles)	Maintien de la diversité de l'offre de programmes.
Psychologie 6	Maintien de la diversité de l'offre de programmes.
Psychologie 7	Création de nouveaux programmes: que tout développement éventuel se fasse dans la complémentarité interinstitutionnelle existante.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Partage et échange de cours, offre de cours conjointe

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 9 (1^{er} cycle)	Collaboration entre l'Université de Sherbrooke et Bishop's.
Musique 11 (2^e-3^e cycles)	Échanges de cours (composition et musicologie historique et théorique) entre Laval, McGill et l'UdeM.
Communication 5 (2^e cycle)	Extension à la maîtrise des modalités de coopération du doctorat conjoint (y inclus la Télé-université).
Génie 1	Activités d'enseignement planifiées conjointement.
Physique 5 (1^{er} cycle)	Offre conjointe de la 3 ^e année du baccalauréat à Montréal.
Mathématiques 1 (1^{er} cycle)	Appui au projet de l'Institut des sciences mathématiques d'étendre son offre conjointe aux cours avancés du baccalauréat.
Théol.-Sc.Rel. 2	Facultés de théologie de Laval et de l'UdeM. Définition de leurs domaines de spécialités respectifs et échanges de professeurs pour l'enseignement aux trois cycles.
Théol.-Sc.Rel. 3	Entente entre le «Department of Theological Studies» de Concordia et la Faculté de théologie de l'UdeM pour l'échange de cours.
Théol.-Sc.Rel. 5 (2^e cycle)	Extension au 2 ^e cycle de la collaboration entre Concordia et l'UQAM au doctorat en sciences des religions.
Théol.-Sc.Rel. 6 (1^{er} cycle)	Développement par l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR de leur projet de mise en commun de cours au 1 ^{er} cycle, avec contribution de l'UQAM.
Langues et littératures 2 & 6 (3^e cycle)	Recommandation 2: Projet de doctorat en lettres à l'UQ : nécessité d'une formule conjointe engageant au moins 2 constituantes de l'UQ. Recommandation 6: Étudier l'opportunité d'un programme de doctorat conjoint UdeM-McGill en études hispaniques.
Langues et littératures 5 (1^e cycle)	Deux projets de collaboration interuniversitaire : 1) études arabes, 2) études néo-helléniques. Que les ententes soient conclues et que l'Université Concordia soit consultée au sujet des études néo-helléniques.
Langues et littératures 9 (2^e cycle)	Que l'UdeM et McGill examinent l'opportunité d'un programme conjoint en études anciennes.
Psychoéducation 3	Création d'un comité multidisciplinaire par établissement ayant pour mandat d'examiner la possibilité d'accroître les échanges et le partage de cours complémentaires et optionnels dans les programmes de domaines apparentés.
Sexologie 1 (1^e cycle)	Laval et UQAM: explorer les modalités de partage ou d'échange de cours considérer pour ce faire les nouvelles approches pédagogiques. Rapport à la Commission de l'avancement des discussions en novembre 1999.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Arrimage cégeps-universités

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 12	Collaboration cégeps-universités sur les conditions d'un continuum de formation : définition du niveau des connaissances fondamentales requises et du répertoire maîtrisé requis en interprétation pour accéder à l'université.
Communication 7 & 8	Communication 7 : Création par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) d'une table disciplinaire cégeps-universités chargée d'examiner les questions du dédoublement et de l'arrimage. Communication 8 : Création d'un outil commun d'information sur les programmes.
Génie 8	Amélioration des liens avec les cégeps et accroissement de la collaboration cégeps-universités afin de faciliter l'intégration des étudiants dans les programmes universitaires. Instauration d'un dialogue suivi.
Informatique 3	Développement des moyens pour mieux informer les finissants du cégep et du secondaire sur l'informatique et les mathématiques-informatique à l'université.
Langues et littératures 4	Que des mesures soient prises par l'ensemble de universités pour mieux informer les candidats; par exemple, un site web commun.
Travail social 2	Concertation interuniversitaire et intercollégiale sur la refonte du programme de techniques en travail social, la définition des spécificités des formation collégiale et universitaire et les passerelles à développer entre les deux ordres.
Éducation 4-5-6	Éducation 4 : Élaboration conjointe par les unités des sciences de l'éducation et le MEQ d'une stratégie de sensibilisation à la profession enseignante auprès des élèves du secondaire et du collégial. Éducation 5 : Examen des préalables jugés essentiels à l'admission dans les programmes de formation à l'enseignement au primaire et en adaptation scolaire. Éducation 6 : Concertation interuniversitaire sur la mise en place de dispositifs transitoires visant à assurer une préparation adéquate en mathématiques, sciences et technologie pour les finissants du collégial admis dans les programmes de formation à l'enseignement au primaire et en adaptation scolaire.
Éducation 7	Création par le MEQ d'un programme spécial de bourses pour les candidats à la formation en enseignement au secondaire des mathématiques, des sciences et des technologies.
Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 2	Incitation à l'enseignement des rudiments de la linguistique au collégial, dans le cadre de l'enseignement de l'usage et des propriétés du français.
Psychoéducation 4	Examen par les directeurs des unités universitaire concernées des moyens concrets de favoriser l'harmonisation du passage entre le DEC en techniques d'éducation spécialisée et le baccalauréat en psychoéducation. Rapport à la Commission en novembre 1999.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Développement de programmes et besoin en ressources

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Communication 1	Prise en compte des besoins du secteur en équipement et ressources humaines (personnel technique et professoral).
Informatique 1 & 2	Informatique 1: Que l'institution alloue les ressources humaines et matérielles nécessaires aux programmes d'informatique qu'elle offre ou désire offrir. Informatique 2: Création par le gouvernement et les universités d'une table de concertation pour examiner les moyens de pallier la pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur des technologies de l'information en général, et en informatique en particulier.
Informatique 4 (1^{er} cycle)	Conditions préalables au développement de nouveaux programmes de baccalauréat spécialisé (ressources, soutien à la recherche, renouvellement fréquent des équipements).
Biologie-Chimie-Biochimie 2 & 3	Biologie-Chimie-Biochimie 2: Mise en place de capacités de laboratoires, équipements, fournitures et personnel professionnel et technique pour les étudiants inscrits à l'une ou l'autre des disciplines, dès le premier cycle. Biologie-Chimie-Biochimie 3: Examen des solutions pour un soutien financier aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs de ces programmes.
Sc. Infirmières 1 (1^{er} cycle)	Accroissement des ressources afin d'accroître significativement le nombre des diplômées des programmes de baccalauréat en sciences infirmières d'ici l'an 2002.
Sc. Infirmières 5 (2^e-3^e cycles)	Mise en place d'incitatifs financiers pour appuyer la poursuite des études supérieures en sciences infirmières.
Santé communautaire 4	Renforcement de la thématique de la recherche évaluative dans le champ de l'organisation des services de santé, notamment dans les établissements abritant une faculté de médecine et dans les établissements affiliés.
Travail social 1	Prise en compte des besoins spécifiques reliés à l'enseignement de la méthodologie de l'intervention (groupes restreints, pédagogie interactive) lors de la préparation des budgets et l'affectation des ressources aux écoles de travail social.
Éducation 1	Constat de la pénurie des ressources dans le secteur de l'éducation et nécessité d'un partage des ressources tenant mieux compte de effectifs étudiants en éducation et des exigences d'une formation universitaire professionnelle.
Éducation 2	Création d'un observatoire de la profession enseignante dont le MEQ assurerait le financement.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Intégration extra-sectorielle

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 6 (2^e cycle)	Ajout de l'expertise de spécialistes du milieu de la santé au programme conjoint Concordia-UQAM en musicothérapie.
Musique 8	Consolidation et/ou développement d'activités permettant une contribution des autres arts à la musique et réciproquement.
Génie 2	Rapprochement entre le génie informatique et l'informatique (Voir Informatique 6).
Prémisse 2 (1^{er} cycle)	Intégration de l'informatique comme partie indissociable de la formation en physique.
Mathématiques 3	Meilleure utilisation des compétences spécialisées du corps professoral des départements de mathématiques.
Informatique 5 (2^e cycle)	Formation professionnelle en informatique destinée spécialement aux diplômés de sciences et génie.
Informatique 6	Rapprochement entre l'informatique et le génie informatique. (Voir Génie 2)
Mathématiques 4	Soutien à la recherche en didactique des sciences associant les départements responsables de ces trois disciplines.
Biologie-Chimie-Biochimie. 7	Intégration d'éléments non disciplinaires dans les programmes de formation scientifique au premier cycle et aux cycles supérieurs.
Terre-Eau-Atmos. 3	Génie géologique et géologie : collaboration accrue entre l'École Polytechnique et l'UQAM (sc. de la Terre).
Terre-Eau-Atmos. 5 (1^{er} cycle)	Prévoir des cours en sciences de l'atmosphère dans l'éventuel baccalauréat intégré en physique des universités montréalaises.
Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 1 (1^{er} cycle)	Intégration d'autres disciplines au baccalauréat en linguistique sous la forme majeure/mineure.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Gestion de programmes (planification sectorielle de l'offre, compétences administratives)

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 4 (1^{er} cycle)	Maintien par les unités de musique de l'entière responsabilité de la gestion des programmes de baccalauréat en éducation musicale.
Physique 4	Planification concertée de l'offre de programmes aux trois cycles à l'échelle québécoise et, le cas échéant, utilisation de l'enseignement médiatisé.
Théol.-Sc.-Rel. 7 (1^{er} cycle)	Réflexion pour de nouveaux formats de programmes (programmes plus courts, mieux adaptés la demande et conduisant à une augmentation de la diplomation).
Biologie-Chimie-Biochimie... 1	Programmes généraux de baccalauréat en biologie avec 45 crédits de formation de base couvrant les quatre niveaux d'organisation fondamentaux des sciences de la vie.
Sc. Infirmières 3	Nécessité du maintien de la gamme des programmes en sciences infirmières telle que définie dans la recommandation.
Éducation 3	Reconnaissance du rôle de maître d'oeuvre des programmes de formation à l'enseignement aux unités du secteur de l'éducation; représentation en ce sens des universités auprès du CAPFE.
Psychologie 1	Examen par chaque établissement de l'ampleur des dédoublements des cours de psychologie et des moyens de mieux répartir les ressources et de partager les enseignements à l'intérieur de chaque établissement. Rapport à la Commission en novembre 1999.
Psychologie 2	Évaluation par les départements et les écoles de psychologie, en concertation avec les instances concernées, de la possibilité de répondre à la hausse des exigences d'accès à la profession au doctorat professionnel. Rapport à la Commission en novembre 1999.
Psychologie 4 (1^{er} cycle)	Clarification des critères d'admission et identification des formations privilégiées menant aux études supérieures afin de favoriser la mobilité des étudiants dans le système universitaire. Rapport à la Commission en novembre 1999.
Psychoéducation 2 (1^{er} cycle)	Identification des bases d'un tronc commun interuniversitaire au baccalauréat. Rapport à la Commission en novembre 1999.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Partage interinstitutionnel des subventions, levée des barrières réglementaires interinstitutionnelles, ou décloisonnement départemental

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Communication 2 (3^e cycle)	Suppression des barrières réglementaires interinstitutionnelles alourdissant le fonctionnement du doctorat conjoint.
Communication 3 & 6	Mise au point d'une nouvelle formule de partage des subventions entre les institutions dans les cas de programmes conjoints et de planification d'offres de cours partagés.
Génie 1	Décloisonnement des programmes sur une base interdépartementale.
Physique 3 (2^e-3^e cycles)	Modalités de reconnaissance du travail des professeurs qui dirigent les travaux d'une thèse soumise dans un autre établissement que le leur; modalités d'ententes financières interinstitutionnelles à ce même chapitre.
Mathématiques 1 (2^e- 3^e cycles)	Modalités de reconnaissance du travail des professeurs qui dirigent les travaux d'une thèse soumise dans un autre établissement que le leur; modalités d'ententes financières interinstitutionnelles à ce même chapitre.
Biologie-Chimie-Biochimie 5 (2^e-3^e cycles)	Modalités de reconnaissance du travail des professeurs qui dirigent les travaux d'une thèse soumise dans un autre établissement que le leur; modalités d'ententes financières interinstitutionnelles à ce même chapitre.
Langues et littératures 1 (1^{er} cycle)	Maîtrise en études littéraires d'expression française : que les universités reconnaissent la compétence des professeurs de Concordia à titre de professeurs associés ou accrédités ou de « <i>adjunct professors</i> ».
Santé communautaire 1	Mise en place de mécanismes favorisant la mobilité des étudiantes et des professeurs entre les institutions.
Éducation 15	Afin d'encourager les échanges de ressources professorales entre universités, concertation sur les modalités de reconnaissance des prestations de service faites par les professeurs dans d'autres établissements que le leur.
Psychoéducation 3	Création d'un comité multidisciplinaire par établissement ayant pour mandat d'examiner la possibilité d'accroître les échanges et le partage de cours complémentaires et optionnels dans les programmes de domaines apparentés.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Évaluation de la viabilité d'un ou plusieurs programmes

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 10 (1^{er} cycle)	Trois hypothèses réalistes en matière d'offre de programmes à l'UQTR: 1) baccalauréat général seulement; 2) baccalauréat en éducation musicale seulement; 3) abandon de tout programme en musique.
Physique 1 (1^{er} cycle)	Évaluation par Bishop's et l'UQAC de leur capacité respective à maintenir un programme de baccalauréat en physique à la lumière des standards énoncés par la sous-commission.
Éducation 12 (1^{er} cycle)	Évaluation de la pertinence des certificats dont les effectifs sont en décroissance notable depuis 1990. Rapport à la Commission en décembre 1999.
Éducation 17 (2^e-3^e cycles)	Réduction du nombre de programmes de doctorat de recherche à l'Université Laval et du nombre de programmes de maîtrise à l'Université McGill.
Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 4	Rationalisation des programmes de traduction à l'Université de Montréal: la Commission attend la décision de l'établissement concernant son propre plan. Rapport à la Commission en décembre 1999.
Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 5	Évaluation de la pertinence des certificats en français langue seconde offerts par l'UQAC et l'UQTR. Examen des solutions à apporter pour mettre un terme à la baisse des inscriptions à l'Université Laval et à l'UQAM aux certificats en français langue seconde. Rapport à la Commission en décembre 1999.
Psychologie 5 (1^{er} cycle)	Réévaluation de la pertinence des certificats en psychologie, en fonction des spécificités institutionnelle et régionale. Rapport à la Commission en novembre 1999.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Contingentement des programmes, planification de la main-d'oeuvre, liens avec le marché du travail

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Sc. Infirmières 2	Actualisation du document ministériel (MSSS) <i>Notre force, des personnes compétentes et dévouées</i> pour la planification des effectifs infirmiers.
Éducation 4	Élaboration conjointe par les unités des sciences de l'éducation et le MEQ d'une stratégie de sensibilisation à la profession enseignante auprès des élèves du secondaire et du collégial.
Éducation 7	Création par le MEQ d'un programme spécial de bourses pour les candidats à la formation en enseignement au secondaire des mathématiques, des sciences et des technologies.
Éducation 8	Examen des conditions d'accession à la profession d'enseignant au secondaire pour les diplômés universitaires en mathématiques, sciences et génie. Rapport à la Commission en décembre 1999.
Ling.-Trad.-Fr.-Angl. 3	Restructuration de l'offre de programmes en traduction après examen des tendances futures des inscriptions et des débouchés d'emploi. Rapport à la Commission en décembre 1999.
Psychoéducation 1 (1^{er}-2^e cycles)	Examen par les établissements universitaires de la pertinence de maintenir le contingentement actuel dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise. Rapport à la Commission en novembre 1999.
Sexologie 2 (1^{er} cycle)	Examen par le Département de sexologie de l'UQAM de la question de l'arrimage de la formation avec le milieu du travail dans l'évaluation présente de son programme de baccalauréat en sexologie. Rapport à la Commission en novembre 1999.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Frein à la création de programmes

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 2 (2^e -3^e cycles)	Formation à l'interprétation : Aucun programme ne doit être créé.
Musique 4 (1^{er} cycle)	Éducation musicale : La formation des maîtres devrait être assurée entièrement par les quatre universités les plus importantes dans le domaine (UQAM, McGill, Laval, UQTR).
Génie 5	Blocage total des programmes en génie civil ; blocage conditionnel en génie géologique, génie physique, génie rural, et génie des matériaux.

Organisation des stages de formation pratique, reconnaissance des stagiaires (internes)

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Sc. Infirmières 4	Mise en place d'un mécanisme de concertation interministériel devant définir les responsabilités respectives en matière de formation clinique et de son financement.
Éducation 10-11	Éducation 10: Dénombrement régional des places de stages par champ d'enseignement. Éducation 11: Accroissement du financement alloué pour les stages de formation pratique et leur encadrement dans les écoles; mesures ministérielles favorisant le placement des stagiaires.
Psychologie 8	Reconnaissance financière du travail des internes de niveau doctoral en psychologie professionnelle par le MEQ et examen de la question avec les autres ministères concernés.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Formation continue

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Santé communautaire 3	Mise en place de cours de formation continue pour les professionnelles en exercice.
Éducation 13	Réaffirmation du rôle des universités et de leur engagement dans le domaine de la formation continue du personnel professionnel de l'éducation et de l'enseignement et redéfinition de leur relation contractuelle avec le MEQ et les milieux scolaires.
Éducation 14	La formation continue au sens large (éducation des adultes, perfectionnement personnel et professionnel): nécessité pour les universités d'y accorder une attention particulière.

Utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (enseignement médiatisé, formation à distance)

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Communication 6	Mise au point d'une formule de partage de subventions entre les établissements afin de faciliter l'expérimentation de cours médiatisés; examen d'hypothèses de partage de matériel pédagogique en formation à distance.
Génie 1	Développement commun d'outils pédagogiques faisant appel aux technologies de l'information et des communications.
Physique 4	Planification concertée de l'offre de programmes à l'échelle québécoise et, le cas échéant, utilisation de l'enseignement médiatisé.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

Regroupement interuniversitaire et/ou interinstitutionnel, concertation globale

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 1 & 3	Formation à l'interprétation. Montréal: partenariat Conservatoire-UdeM-UQAM. Québec: partenariat Conservatoire-Université Laval. Trois-Rivières: partenariat Conservatoire-UQTR
Langues et littératures 8	Études anciennes et disciplines apparentées : accroître les efforts de concertation afin de maintenir les programmes. Examiner l'opportunité de créer un centre interuniversitaire. Rapport à l'automne 1999. Que l'université se concerte concernant l'embauche des professeurs.
Éducation 18	Création d'une table de concertation montréalaise avec mandat d'identifier les contraintes imposées par la diversité de l'école montréalaise et les accommodements nécessaires.

Extension de programmes

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 5 (2^e cycle)	Extension à l'UQAM de la maîtrise de l'Université Laval en éducation musicale.
Communication 4 (3^e cycle)	Extension du doctorat conjoint Concordia-UdeM-UQAM à l'Université Laval.
Travail social 3 (2^e cycle)	Extension à l'UQAC d'un programme de maîtrise en travail social.

Création d'un programme général à partir de programmes spécialisés existants

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Musique 7 (1^{er} cycle)	L'UQAM a les ressources requises pour ajouter un baccalauréat général aux cinq concentrations déjà existantes.

Augmentation de la clientèle féminine

Nom de la recommandation	Résumé de la recommandation
Génie 7	Mise en place par les universités de mécanismes visant à attirer un plus grand nombre de femmes et, en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs du Québec, à favoriser leur insertion professionnelle.

SECTEUR MUSIQUE (Rapport n° 1, septembre 1997)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

(La réunion prévue à la Recommandation 3 du Rapport a eu lieu le 20 mars 1998 et un rapport d'étape a été produit. Les renseignements ci-dessous en sont extraits. La réunion de la sous-commission a été reportée à l'automne 1999, après le colloque du 10 avril 1999).

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1 (& 3)	Formation à l'interprétation. Montréal, partenariat Conservatoire-UdeM-UQAM: Une étude de faisabilité a conclu favorablement à la mise en commun des espaces entre le Conservatoire et l'UdeM. Rapport préliminaire attendu en juin 1998. Discussions sur les échanges pédagogiques prévues pour l'automne 1998. Québec, partenariat Conservatoire-Laval : Discussions entre partenaires prévues à une date indéterminée. N.B. Dans les deux cas, les échéanciers prévus par les ententes signées en juin et en août 1997 seront retardés.
2	Formation à l'interprétation : Aucun programme de 2e ou 3e cycle ne doit être créé. Suivi à long terme.
4	Éducation musicale : Limiter la formation des maîtres aux quatre universités (UQAM, McGill, Laval, UQTR) actuellement en mesure de les offrir et conserver aux unités de musique l'entière responsabilité de la gestion des programmes. Suivi à long terme. En février 1999, l'UQAC et le Conservatoire de Chicoutimi annoncent la signature d'un protocole d'entente pour l'offre d'un programme en enseignement de la musique.
5	Éducation musicale aux cycles supérieurs: Un modèle de protocole d'entente pour l'extension à l'UQAM de la maîtrise de Laval en éducation musicale de a été préparé. Date prévue de l'entrée en vigueur de l'extension: automne 1999 .
6	Musicothérapie, UQAM-Concordia. <i>Avant-projet de maîtrise conjointe</i> signé le 18 mars 1998 . Des spécialistes du milieu de la santé seront consultés en juin 1998 dans le cadre de « focus groups » organisés par le Décanat des études supérieures de l'UQAM. Date prévue de l'ouverture du programme advenant approbation par la CREPUQ: septembre 1999 .
7	Baccalauréat en musique - général : Le Département de musique de l'UQAM prévoit ouvrir son programme à l' automne 1999 .
8	Intégrations aux autres arts : Le <i>Rapport d'étape</i> précise que les tendances actuelles vont dans le sens de la recommandation. Aucune mesure prévue.

SECTEUR MUSIQUE (SUITE)
(Rapport n° 1, septembre 1997)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

(La réunion prévue à la Recommandation 3 du Rapport a eu lieu le 20 mars 1998 et un rapport d'étape a été produit.
Les renseignements ci-dessous en sont extraits. La réunion de la sous-commission prévue pour octobre 1998 a été reportée au mois d'avril 1999).

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
9	Les programmes en Estrie : Entente signée par les deux parties le 30 mars 1998 .
10	Les programmes à Trois-Rivières : Accord de principe pour un partenariat entre l'UQTR et le Conservatoire. Maintien des programmes existants. Date prévue d'entrée en vigueur du partenariat: automne 1999 . (Voir communiqué du 12 mars 1998). En janvier 1999, l'UQTR suspend l'admission aux programmes de musique.
11	Échanges de cours aux cycles supérieurs (composition et musicologie historique et théorique) : Les discussions se poursuivent entre Laval, McGill et l'UdeM. (Lettres et courriels des 26 janvier, 11 et 19 mars 1998).
12	Arrimage cégeps-universités. Le colloque réunissant représentants des universités et des cégeps prévu pour octobre 1998 a eu lieu le 10 avril 1999. La secrétaire générale de la Commission y a assisté et un rapport doit être soumis à la Commission sous peu. Une réunion de suivi aura lieu à l'automne 1999.

SECTEUR COMMUNICATION (Rapport n° 2, novembre 1997)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

(Une réunion de suivi a eu lieu le 30 avril dernier. Les renseignements ci-dessous sont extraits du Rapport de suivi découlant de cette réunion.)

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Les besoins en ressources du secteur : La sous-commission considère que toute requête ou question à ce chapitre doit être acheminée aux registraires des établissements.
2 & 3	La concertation interuniversitaire ; la levée des barrières réglementaires et d'ordre financier: Le Groupe de travail (découlant de la Recommandation 5) rappelle l'importance de ces deux recommandations, 24 mars 1998 . Lettre de la ministre de l'Éducation prenant acte des Recommandations 2 & 3, 28 avril 1998 . Lettre de la rectrice de l'UQAM au président de la CUP sur le doctorat conjoint et le partage des subventions, mai 1998 . A venir en juin 1998 : lettre de la CUP à la CREPUQ sur le partage des subventions pour programmes conjoints et cours partagés.
4	L'extension du doctorat conjoint à l'Université Laval : Réaction favorable de Laval, 27 janvier 1998 . La question a été discutée en avril dernier lors d'une journée d'étude du doctorat conjoint. Re: Lettre de la rectrice de l'UQAM au président de la CUP sur le doctorat conjoint et le partage des subventions, mai 1998 . Rapport du Comité de travail (par ex.: Comité conjoint du programme ou comité restreint) à la sous-commission prévu pour décembre 1998 .
5	L'extension à la maîtrise des modalités de coopération du doctorat conjoint : Le Groupe de travail (des directeurs de département) s'est réuni le 24 mars 1998 . La préparation et la diffusion de séminaires de 2e cycle devra être examinées au cas par cas. UQAM et UdeM : deux cours conjoints seront offerts dès l'année 1998-1999 . Les discussions entre Concordia et McGill se poursuivent. Réunion du Groupe de travail prévue en décembre 1998 ou janvier 1999 pour planifier un calendrier d'offre de cours conjoint.
6	Le cas particulier de l'enseignement médiatisé : La sous-commission est d'avis que l'existence du sous-comité de la CREPUQ sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) ne dispense pas les établissements d'examiner attentivement le sujet (formules de partage du matériel pédagogique et des subventions).
7	Une continuité accrue entre les ordres collégial et universitaire : La table disciplinaire du Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) sur l'arrimage cégeps-universités pourrait être constituée dès l'automne.
8	Une meilleure information aux candidats : Un site internet commun à tous les départements sera opérationnel dès le 1er novembre 1998 .

SECTEUR GÉNIE (Rapport n° 3, mars 1998)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

(La sous-commission sur le génie se réunira en novembre 1998 pour faire le point sur la mise en oeuvre des recommandations.)

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Décloisonnement départemental des programmes sur une base départementale et utilisation de l'enseignement médiatisé. Développement commun d'outils pédagogiques faisant appel aux technologies de l'information et des communications.
2	Rapprochement entre le génie informatique et l'informatique. (Voir Informatique 6). Constitution d'un groupe de travail réunissant quelques membres de la MIP (section informatique) et quelques-uns de la sous-commission sur le génie après le dépôt du rapport de la première. Le groupe de travail INFOGEN a démarré ses travaux le 29 octobre 1998 . Deux réunions au total sont prévues. Le rapport du groupe de travail INFOGEN a été adopté par la Commission le 31 mars 1999 . Ce rapport sera diffusé en août ou septembre 1999.
3 & 4	3: Création de nouveaux programmes aux 2 ^e -3 ^e cycles dans une perspective de complémentarité des ressources en place dans les établissements. 4: Mise sur pied d'un mécanisme de concertation pour le développement du corps professoral dans une perspective de complémentarité.
5	Blocage total des programmes en génie civil; blocage conditionnel en génie géologique, génie physique, génie rural, et génie des matériaux. Mise sur pied d'un mécanisme annuel de surveillance (évolution des clientèles, des diplômés, du corps professoral, etc.).
6	« Capacité des ressources installées ». Ouverture de nouveaux programmes seulement après considération de la capacité des ressources installées.
7	Augmentation de la clientèle féminine. Mise en place par les universités de mécanismes visant à attirer un plus grand nombre de femmes et, en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs du Québec, à favoriser leur insertion professionnelle.
8	Arrimage cégep-université. Amélioration des liens avec les cégeps et accroissement de la collaboration cégeps-universités afin de faciliter l'intégration des étudiants dans les programmes universitaires. Instauration d'un dialogue suivi.

SECTEUR THÉOLOGIE ET SCIENCES DES RELIGIONS (Rapport n° 4, juin 1998)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

(Deux réunions de suivi ont eu lieu: le 15 février et le 16 mars 1999. Un rapport de suivi a été finalisé en juin 1999.)

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Définition par les universités de leurs axes de spécialisation dans une perspective de complémentarité. Rapport à soumettre à la sous-commission lors de la réunion de suivi. Au 18 juin, d'autres rencontres sont prévues entre les représentants des différents établissements.
2	Facultés de théologie de Laval et de l'UdeM. Définition de leurs domaines de spécialités respectifs et échanges de professeurs pour l'enseignement aux trois cycles. La définition des domaines de spécialités devrait être complétée au cours du trimestre d'hiver 1998 de manière à ce que les échanges débutent au cours de l'année universitaire 1999-2000. Les deux établissements envisagent sérieusement la fusion de leurs programmes de sciences des religions, qui deviendraient donc des programmes conjoints.
3	Présentation du futur protocole d'entente entre le «Department of Theological Studies» de Concordia et la Faculté de théologie de l'UdeM à la réunion de suivi. L'entente devrait entrer en vigueur avant le début du trimestre d'automne 1999.
4	Poursuite de la préparation de l'entente de collaboration entre Laval et l'UQTR au 2e cycle.
5	Extension au 2e cycle de la collaboration existante entre Concordia et l'UQAM au doctorat en sciences des religions.
6	Développement par l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR de leur projet de mise en commun de cours au 1er cycle, avec contribution de l'UQAM.
7	Redéfinition de l'offre de programmes par les unités responsables de l'enseignement de la théologie et des sciences des religions. Rapport à soumettre à la sous-commission lors de la réunion de suivi.

SOUS-SECTEUR PHYSIQUE (Rapport n° 5, août 1998)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

Recommandations & Prémisses	Résumé de la recommandation et détails du suivi
Prémisse 1	Critères d'un baccalauréat <i>spécialisé</i> en physique.
Prémisse 2	Intégration de l'informatique au 1er cycle: suivi à long terme. (Voir Génie 2)
1	Questions sur certains programmes de baccalauréat existants : Rapports de Bishop's et de l'UQAC, à soumettre à la CUP à la fin du trimestre d'automne 1998 , sur leur capacité à maintenir leur programme respectif à la lumière des standards énoncés par la sous-commission. L'Université Bishop's prend la décision de maintenir son programme de baccalauréat et annonce l'ajout d'un poste complet de professeur régulier pour l'enseignement de la physique (lettre à la Commission). L'UQAC annonce en mai 1999 la suspension des admissions effective à l'automne 1999.
2	Définition explicite par les départements des conditions d'habilitation des professeurs d'autres institutions à diriger les travaux d'une thèse et reconnaissance de cette contribution. Les universités doivent rendre ces dispositions opérantes dans un délai raisonnable (Voir Mathématiques 1).
3	Collaboration pour l'enseignement aux cycles supérieurs : Rapport des institutions sur des scénarios de collaboration à soumettre à la CUP au début du trimestre d'hiver 1999.
4	Planification concertée de l'offre de programmes aux trois cycles à l'échelle québécoise et, le cas échéant, utilisation de l'enseignement médiatisé: un comité interdépartemental à constituer doit faire rapport à la CUP au printemps 1999.
5	Offre conjointe de la 3e année du baccalauréat à Montréal : la planification de l'offre conjointe devra se réaliser pour le trimestre d'automne 1999.

SOUS-SECTEUR MATHÉMATIQUES (Rapport n° 5, août 1998)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Définition explicite par les départements des conditions d'habilitation des professeurs d'autres institutions à diriger les travaux d'une thèse et reconnaissance de cette contribution. Les universités doivent rendre ces dispositions opérantes dans un délai raisonnable (Voir Physique 3) .
2	Appui au projet de l'Institut des sciences mathématiques d'étendre son offre conjointe aux cours avancés de la fin du 1er cycle. Un projet pilote mené à l'hiver 1998 permet de conclure qu'une meilleure coordination des horaires aplanira les derniers obstacles.
3	Meilleure utilisation des compétences spécialisés du corps professoral pour l'enseignement des mathématiques à l'université. L'hypothèse devrait être examinée par les universités.
4	Passerelle entre les baccalauréats disciplinaires et les baccalauréats d'enseignement secondaire dans les disciplines scientifiques. Soutien à la recherche en didactique des sciences associant les départements responsables des disciplines concernées.

SOUS-SECTEUR INFORMATIQUE (Rapport n° 5, août 1998)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Que l'institution alloue les ressources humaines et matérielles nécessaires aux programmes d'informatique qu'elle offre ou désire offrir.
2	Mise sur pied par le gouvernement, les universités et leurs partenaires industriels et du secteur de l'éducation d'une table de concertation pour examiner les moyens de pallier la pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur des technologies de l'information en général, et en informatique en particulier. Une lettre de la ministre Marois, en date du 15 octobre 98 , dénote une ouverture du MEQ à ce sujet.
3	Arrimage cégep-université : moyens pour mieux informer les finissants du cégep et du secondaire sur l'informatique et les mathématiques-informatique. Invitation faite aux départements.
4	Conditions préalables au développement de nouveaux programmes de baccalauréat spécialisé (ressources, soutien à la recherche, renouvellement fréquent des équipements). Les institutions doivent prendre un engagement à cet égard.
5	Formation professionnelle en informatique destinée spécialement aux diplômés de sciences et génie: les universités sont invitées à proposer ce type de formation pour accroître le bassin de diplômés.
6	Rapprochement entre l'informatique et le génie informatique (Voir Génie 2). Constitution d'un groupe de travail réunissant quelques membres de la MIP (section informatique) et quelques-uns de la sous-commission sur le génie après le dépôt du rapport de la première. Le groupe de travail INFOGEN a démarré ses travaux le 29 octobre 1998 . Deux réunions au total sont prévues. Le rapport du groupe de travail INFOGEN a été adopté par la Commission le 31 mars 1999 . Ce rapport sera diffusé en août ou septembre 1999.

**SECTEUR BIOLOGIE, CHIMIE, BIOCHIMIE, MICROBIOLOGIE,
SCIENCES BIOMÉDICALES ET SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (Rapport n° 6, août 1998)**

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

(Une réunion de suivi a eu lieu le 11 mai 1999. Les informations ci-dessous sont tirées du compte rendu de cette réunion.)

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Programmes généraux de baccalauréat en biologie avec 45 crédits de formation de base couvrant les quatre niveaux d'organisation fondamentaux des sciences de la vie. Cette exigence est déjà rempli par tous les établissements à l'exception de l'Université de Montréal, dont le baccalauréat en biologie est actuellement en révision majeure.
2	Mise en place de capacités de laboratoires, équipements, fournitures et personnel professionnel et technique pour les étudiants inscrits à l'une ou l'autre des disciplines, dès le premier cycle.
3	Examen des solutions pour un soutien financier aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs de ces programmes.
4	Scénario de collaboration aux cycles supérieurs afin de faciliter l'accès pour les étudiants à l'expertise disponible dans l'ensemble des départements actifs. Lors de la réunion de suivi, les membres de la sous-commission rappellent que cette question relève de l'administration universitaire (par ex. le Comité des affaires académiques de la CREPUQ).
5	Les départements de sciences de la vie et de chimie des universités aux cycles supérieurs doivent expliciter les conditions d'habilitation afin que les professeurs d'autres institutions puissent diriger les travaux de mémoire ou de thèse en tenant compte des habilitations, de la dynamique et des domaines de recherches. Des ententes financières interinstitutionnelles doivent être établies. Réalisation de cette recommandation dans un délai raisonnable et information à la prochaine réunion du suivi.
6	Dans tout développement de nouveaux programmes aux cycles supérieurs, les institutions doivent tenir compte des complémentarités possibles et des partenariats entre plusieurs disciplines et unités actives dans le domaine choisi.
7	Intégration d'éléments non disciplinaires dans les programmes de formation scientifique au premier cycle et aux cycles supérieurs. Le plan de restructuration des programmes de sciences et de génie à l'Université Laval, baptisé Plan A++ et dévoilé en avril 1999, prévoit que cinq cours hors programme doivent faire partie de la formation en sciences et génie.

**SECTEUR DES SCIENCES DE LA TERRE, DE L'EAU ET DE L'ATMOSPHÈRE
(Rapport n° 7, novembre 1998)**

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999
(Une réunion de suivi aura lieu à l'automne 1999)

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Effort accru de concertation entre l'Université Laval, l'INRS-Géoressources, l'UQAC, et l'UQAM en sciences de la Terre.
2	Que le patrimoine scientifique et académique des départements de géologie de l'UdeM et de Concordia soit utilisée de la meilleure façon possible.
3	Génie géologique et géologie : collaboration accrue entre l'École Polytechnique et l'UQAM (sc. de la Terre).
4	Que McGill (sc. atmosphériques et océaniques) et l'UQAM (sc. de la Terre) intensifie leur collaboration afin d'enrichir la formation et de réunir leurs chercheurs.
5	Prévoir des cours en sciences de l'atmosphère dans l'éventuel baccalauréat intégré en physique des universités montréalaises.
6	Complémentarité accrue entre McGill (sc. atmosphériques et océaniques), l'UQAM et l'INRS-Eau; développement de projets de recherche conjoints.
7	Que l'UQAR/INRS-Océanologie, Laval et McGill finalisent l'élaboration du doctorat interuniversitaire en océanographie. Offre de programme pour l'automne 1999.

SECTEUR DES ÉTUDES LITTÉRAIRES, DES LANGUES ET LITTÉRATURES MODERNES ET DES ÉTUDES ANCIENNES (Rapport n° 8, janvier 1999)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999 (La sous-commission se réunira à l'automne 1999 pour faire le point sur la mise en œuvre des recommandations.)

Recommandations	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Maîtrise en études littéraires d'expression française : que les universités reconnaissent la compétence des professeurs de Concordia à titre de professeurs associés ou accrédités ou de « <i>adjunct professors</i> ».
2	Projet de doctorat en lettres à l'UQ : nécessité d'une formule conjointe engageant au moins 2 constituantes de l'UQ.
3	Programmes d'études anglaises dans les universités francophones : décider du maintien ou non des programmes existants dans un cadre de concertation interinstitutionnelle (Laval et UdeM en concertation avec McGill et Concordia).
4	Que des mesures soient prises par l'ensemble de universités pour mieux informer les candidats; par exemple, un site web commun.
5	Deux projets de collaboration interuniversitaire : 1) études arabes, 2) études néo-helléniques. Que les ententes soient conclues et que l'Université Concordia soit consultée au sujet des études néo-helléniques.
6	Étudier l'opportunité d'un programme de doctorat conjoint UdeM-McGill en études hispaniques. Rapport à l'automne 1999.
7	Études est-asiatiques : que McGill et l'UdeM définissent leur complémentarité et les possibilités de concertation. Rapport à l'automne 1999.
8	Études anciennes et disciplines apparentées : accroître les efforts de concertation afin de maintenir les programmes. Examiner l'opportunité de créer un centre interuniversitaire. Rapport à l'automne 1999. Que les universités se concertent concernant l'embauche des professeurs.
9	Que l'UdeM et McGill examinent l'opportunité d'un programme conjoint en études anciennes. Rapport à l'automne 1999.

**SECTEUR SCIENCES INFIRMIÈRES, SANTÉ COMMUNAUTAIRE, ÉPIDÉMIOLOGIE, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAIL SOCIAL, ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE, GÉRONTOLOGIE ET GESTION DES SERVICES DE SANTÉ
(Rapport n° 9, mars 1999)**

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

SCIENCES INFIRMIÈRES

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Accroissement des ressources afin d'accroître significativement le nombre des diplômées des programmes de baccalauréat en sciences infirmières d'ici l'an 2002.
2	Actualisation du document ministériel (MSSS) <i>Notre force, des personnes compétentes et dévouées</i> pour la planification des effectifs infirmiers.
3	Nécessité du maintien de la gamme des programmes en sciences infirmières telle que définie dans la recommandation.
4	Mise en place d'un mécanisme de concertation interministériel devant définir les responsabilités respectives en matière de formation clinique et de son financement.
5	Mise en place d'incitatifs financiers pour appuyer la poursuite des études supérieures en sciences infirmières.

SANTÉ COMMUNAUTAIRE, ÉPIDÉMIOLOGIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Mise en place de mécanismes favorisant la mobilité des étudiantes et des professeurs entre les institutions.
2	Création de nouveaux programmes aux cycles supérieurs: que tout développement éventuel tienne compte des forces existantes et se fasse dans la complémentarité interinstitutionnelle.
3	Mise en place de cours de formation continue pour les professionnelles en exercice.
4	Renforcement de la thématique de la recherche évaluative dans le champ de l'organisation des services de santé, notamment dans les établissements abritant une faculté de médecine et dans les établissements affiliés.

**SECTEUR DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
(Rapport n° 10, avril 1999)**

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Constat de la pénurie des ressources dans le secteur de l'éducation et nécessité d'un partage des ressources tenant mieux compte de effectifs étudiants en éducation et des exigences d'une formation universitaire professionnelle.
2	Création d'un observatoire de la profession enseignante dont le MEQ assurerait le financement.
3	Reconnaissance du rôle de maître d'oeuvre des programmes de formation à l'enseignement aux unités du secteur de l'éducation; représentation en ce sens des universités auprès du CAPFE.
4	Élaboration conjointe par les unités des sciences de l'éducation et le MEQ d'une stratégie de sensibilisation à la profession enseignante auprès des élèves du secondaire et du collégial.
5	Examen des préalables jugés essentiels à l'admission dans les programmes de formation à l'enseignement au primaire et en adaptation scolaire.
6	Concertation interuniversitaire sur la mise en place de dispositifs transitoires visant à assurer une préparation adéquate en mathématiques, sciences et technologie pour les finissants du collégial admis dans les programmes de formation à l'enseignement au primaire et en adaptation scolaire.
7	Création par le MEQ d'un programme spécial de bourses pour les candidats à la formation en enseignement au secondaire des mathématiques, des sciences et des technologies.
8	Examen des conditions d'accession à la profession d'enseignant au secondaire pour les diplômés universitaires en mathématiques, sciences et génie. Rapport à la Commission en décembre 1999.
9	Examen global de l'offre de formation initiale au premier cycle dans une perspective d'harmonisation et de rationalisation interuniversitaires et en regard des ressources professorales régulières et des candidatures à l'admission. Rapport à la Commission en décembre 1999.
10	Dénombrement régional des places de stages par champ d'enseignement.
11	Accroissement du financement alloué pour les stages de formation pratique et leur encadrement dans les écoles; mesures ministérielles favorisant le placement des stagiaires.

SECTEUR DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION (SUITE)

(Rapport n° 10, avril 1999)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
12	Évaluation de la pertinence des certificats dont les effectifs sont en décroissance notable depuis 1990. Rapport à la Commission en décembre 1999.
13	Réaffirmation du rôle des universités et de leur engagement dans le domaine de la formation continue du personnel professionnel de l'éducation et de l'enseignement et redéfinition de leur relation contractuelle avec le MEQ et les milieux scolaires.
14	La formation continue au sens large (éducation des adultes, perfectionnement personnel et professionnel): nécessité pour les universités d'y accorder une attention particulière.
15	Afin d'encourager les échanges de ressources professorales entre universités, concertation sur les modalités de reconnaissance des prestations de service faites par les professeurs dans d'autres établissements que le leur.
16	Constitution d'un comité ayant pour mandat de définir des champs complémentaires de formation aux études supérieures. Objectifs: complémentarité et concertation interuniversitaires dans le développement des programmes.
17	Réduction du nombre de programmes de doctorat de recherche à l'Université Laval et du nombre de programmes de maîtrise à l'Université McGill.
18	Création d'une table de concertation montréalaise avec mandat d'identifier les contraintes imposées par la diversité de l'école montréalaise et les accommodements nécessaires.

**SECTEUR DE LA LINGUISTIQUE, DE LA TRADUCTION, DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS
(Rapport n° 11, mai 1999)**

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Intégration d'autres disciplines au baccalauréat en linguistique sous la forme majeure/mineure.
2	Incitation à l'enseignement des rudiments de la linguistique au collégial, dans le cadre de l'enseignement de l'usage et des propriétés du français.
3	Restructuration de l'offre de programmes en traduction après examen des tendances futures des inscriptions et des débouchés d'emploi. Rapport à la Commission en décembre 1999.
4	Rationalisation des programmes de traduction à l'Université de Montréal: la Commission attend la décision de l'établissement concernant son propre plan. Rapport à la Commission en décembre 1999.
5	Évaluation de la pertinence des certificats en français langue seconde offerts par l'UQAC et l'UQTR. Examen des solutions à apporter pour mettre un terme à la baisse des inscriptions à l'Université Laval et à l'UQAM aux certificats en français langue seconde. Rapport à la Commission en décembre 1999.

SECTEUR DE LA PSYCHOLOGIE ET DE LA PSYCHOÉDUCATION
(Rapport n° 13, adopté par la Commission en avril 1999)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

PSYCHOLOGIE

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Examen par chaque établissement de l'ampleur des dédoublements des cours de psychologie et des moyens de mieux répartir les ressources et de partager les enseignements à l'intérieur de chaque établissement. Rapport à la Commission en novembre 1999.
2	Évaluation par les départements et les écoles de psychologie, en concertation avec les instances concernées, de la possibilité de répondre à la hausse des exigences d'accès à la profession au doctorat professionnel. Rapport à la Commission en novembre 1999.
3	Maintien de la diversité de l'offre de programmes aux cycles supérieurs.
4	Clarification des critères d'admission et identification des formations privilégiées menant aux études supérieures afin de favoriser la mobilité des étudiants dans le système universitaire. Rapport à la Commission en novembre 1999.
5	Réévaluation de la pertinence des certificats en psychologie, en fonction des spécificités institutionnelle et régionale. Rapport à la Commission en novembre 1999.
6	Maintien de la diversité de l'offre de programmes.
7	Création de nouveaux programmes: que tout développement éventuel se fasse dans la complémentarité interinstitutionnelle existante.
8	Reconnaissance financière du travail des internes de niveau doctoral en psychologie professionnelle par le MEQ et examen de la question avec les autres ministères concernés.

SECTEUR DE LA PSYCHOLOGIE ET DE LA PSYCHOÉDUCATION (SUITE)
(Rapport n° 13, adopté par la Commission en avril 1999)

TABLEAU SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS AU 18 JUIN 1999

PSYCHOÉDUCATION

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Examen par les établissements universitaires de la pertinence de maintenir le contingentement actuel dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise. Rapport à la Commission en novembre 1999.
2	Identification des bases d'un tronc commun interuniversitaire au baccalauréat. Rapport à la Commission en novembre 1999.
3	Création d'un comité multidisciplinaire par établissement ayant pour mandat d'examiner la possibilité d'accroître les échanges et le partage de cours complémentaires et optionnels dans les programmes de domaines apparentés.
4	Examen par les directeurs des unités universitaire concernées des moyens concrets de favoriser l'harmonisation du passage entre le DEC en techniques d'éducation spécialisée et le baccalauréat en psychoéducation. Rapport à la Commission en novembre 1999.

SEXOLOGIE

N° de la recommandation	Résumé de la recommandation et détails du suivi
1	Laval et UQAM: explorer les modalités de partage ou d'échange de cours considérer pour ce faire les nouvelles approches pédagogiques. Rapport à la Commission de l'avancement des discussions en novembre 1999.
2	Examen par le Département de sexologie de l'UQAM de la question de l'arrimage de la formation avec le milieu du travail dans l'évaluation présente de son programme de baccalauréat en sexologie. Rapport à la Commission en novembre 1999.